





Rapport annuel 2015

Edmond de Rothschild (France)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France

Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25

Fax : +33 (0)1 40 17 24 02

Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP

Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros

R.C.S. Paris B 572 037 026

Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

6	Message d’Ariane et Benjamin de Rothschild	70	Comptes consolidés et annexes
8	Chiffres clés	126	Renseignements concernant les filiales et participations
8	Groupe Edmond de Rothschild	128	Organigramme des participations consolidées
10	Edmond de Rothschild (France)	130	Comptes sociaux et annexes
12	Rapport de gestion	146	Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
12	Gouvernance	147	Rapports des Commissaires aux Comptes
14	Mandats	153	Résolutions
18	Rapport d’activité		
39	Informations sociales et environnementales		
62	Rapport du Président du Conseil de surveillance		
69	Observations du Conseil de surveillance		

Message d'Ariane et Benjamin de Rothschild

à l'Assemblée des Actionnaires

Cette année encore, la croissance économique mondiale s'est essouffée du fait du ralentissement des pays émergents. La Chine, bien sûr, a été au cœur des préoccupations car l'ampleur de la dette de ses entreprises inquiète. Pourtant, ce pays est en train de muter et son changement de modèle de croissance vers la consommation et le tertiaire est fondamentalement positif car il résulte du développement économique. Toutefois, la libéralisation des marchés financiers chinois rend ce processus de transition instable et alimente la volatilité financière.

Les États-Unis ont eux aussi contribué à accentuer les évolutions naturelles du prix des actifs financiers en hésitant face à la politique monétaire à mener. Les pays émergents en ont souffert, comme de la chute spectaculaire du prix des matières premières. En revanche, la détermination de la Banque Centrale Européenne a permis une accélération de la croissance en zone euro malgré les problèmes politiques à laquelle elle est confrontée.

L'année 2015 a montré combien il était important d'intégrer les comportements des autorités monétaires dans les analyses économiques. Elles sont devenues, plus que jamais, des parties prenantes de la variation du prix des actifs. Beaucoup d'entre elles se sont lancées dans la mise en place de taux d'intérêt négatifs, ce qui était impensable il y a encore quelques temps.

Ainsi, nous devons nous habituer à ce nouvel équilibre économique et financier dans lequel il faut appréhender les évolutions autrement, avec d'autres instruments. L'économie a toujours été cyclique mais leur ampleur et leur fréquence est beaucoup plus importante et rapide. Au-delà de l'intervention des banques centrales, les ruptures technologiques l'expliquent aussi. Elles accélèrent les changements, la convergence des sujets et des secteurs, dans un paysage mondial devenu par définition global.

Nous vivons dans un monde où la disruption devient la norme et la capacité à s'adapter une valeur essentielle autant qu'un facteur de succès.

Le secteur financier a dû, plus qu'aucun autre secteur, changer lui aussi. Sous l'effet des nouvelles contraintes qui lui ont été imposées par les États et les régulateurs, et de sa propre prise de conscience, il évolue au service d'une finance plus responsable.

Nous avons la conviction que ces profonds bouleversements se poursuivront à l'avenir. Ils constituent une opportunité unique pour notre Groupe. C'est même l'une des clés du succès pour la banque de demain. Être de son monde. Générer de la croissance. Agir maintenant pour préparer le long terme. Innover pour rendre possible.

Plus la barre sera placée haut, plus les standards de la place seront élevés et plus la situation sera favorable aux acteurs indépendants et spécialisés tels que le groupe Edmond de Rothschild.

2015 aura marqué une nouvelle étape dans notre projet. En exerçant directement la conduite de notre exécutif, nous avons placé le développement et la conquête de nouvelles parts de marché au cœur des priorités collectives et individuelles.

Nous avons toujours été convaincus que seul un Groupe aligné nous rendrait forts et attractifs aux yeux de nos clients et prospects. Cela est d'autant plus vrai en cette période délicate. Et notre taille est un atout dans cet environnement qui se reconfigure. En valorisant notre spécificité, nous capitalisons sur nos points forts.

Nous disposons d'un savoir-faire et d'une capacité de connexion qui attirent autant qu'ils permettent de conserver nos clients. Nos récentes avancées en matière de recherche économique, d'immobilier, ou de private equity, accentuent encore notre différenciation.

Notre capital humain nous singularise, l'esprit de compétition nous caractérise. En valorisant nos diversités et en investissant sur le potentiel, les compétences et le leadership de nos collaborateurs nous développerons encore notre capacité d'anticipation des transformations des marchés et des exigences de nos clients. Quête d'excellence, vision d'un capitalisme responsable, valeurs humaines et engagement à long terme constituent les ingrédients de notre succès. En affirmant davantage encore la modernité et l'audace dans la culture de notre Groupe, nous révélons le mythe Rothschild dans sa réalité.

En 2015, la collecte nette du groupe Edmond de Rothschild aura atteint un niveau historique à plus de 10 Milliards de CHF. Malgré l'abolition du taux plancher par la Banque Nationale Suisse, des marchés volatils et une pression continue exercée sur nos marges nous avons protégé la rentabilité de nos actifs.

Nos résultats financiers le démontrent sur nos différentes géographies : nous sommes solides, animés de cet esprit combatif et collectivement mobilisés sur le développement de nos affaires, engagés dans les efforts requis par notre modernisation.

2016 sera une année riche en ambitions et en challenges. Nous y voyons une opportunité de nous rapprocher encore davantage de nos clients, de nouer avec eux un dialogue de fond sur l'évolution de la situation et les impacts sur leurs investissements, délivrer des performances et donner du sens à leurs projets.

Nous souhaitons conclure en réaffirmant notre volontarisme et notre optimisme.



Ariane de Rothschild
Présidente du Comité Exécutif du groupe Edmond de Rothschild



Benjamin de Rothschild
Président du groupe Edmond de Rothschild

Chiffres clés

Groupe Edmond de Rothschild

au 31 décembre 2015

EDMOND DE ROTHSCHILD, UN GROUPE UNIQUE DANS LE PAYSAGE BANCAIRE

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue. L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants, la Banque Privée et l'Asset Management. Le Groupe se développe également dans les métiers de Corporate Finance, de Private Equity et d'Institutionnal & Fund Services.

LE GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD AUJOURD'HUI

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

NOS MÉTIERS

Banque Privée
Corporate finance

Asset Management
Private Equity
Institutional & Fund Services

NOS ATOUTS

- La stabilité et la solidité d'un groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique allée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

LE GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD EN CHIFFRES



163 milliards CHF d'actifs (150 milliards d'euros)

48 % Banque Privée

⇒ 77,7 milliards CHF d'encours (71,7 milliards EUR)

52% Asset Management

⇒ 84,9 milliards CHF d'encours (78,4 milliards EUR)

23,8% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 800 collaborateurs au 31/12/2015

PRÉSENCE INTERNATIONALE



Amériques

Bahamas
Brésil ¹
Chili
Uruguay

Europe & Bassin méditerranéen

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Guernesey
Italie
Israël
Luxembourg
Monaco
Portugal
Royaume-Uni
Suisse

Asie & Moyen-Orient

Chine / Hong Kong
Emirats Arabes Unis
Japon ¹

¹ Implantations dans le cadre de partenariats

Chiffres clés

Edmond de Rothschild (France)

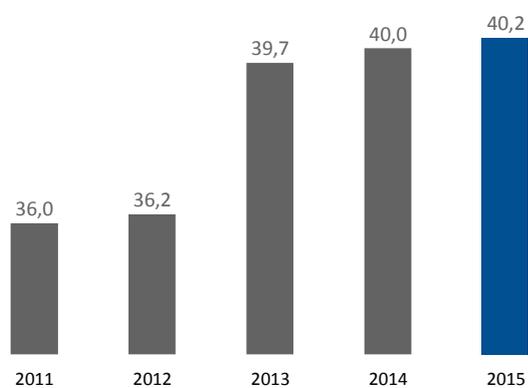
au 31 décembre 2015

Actionnariat au 31 décembre 2015

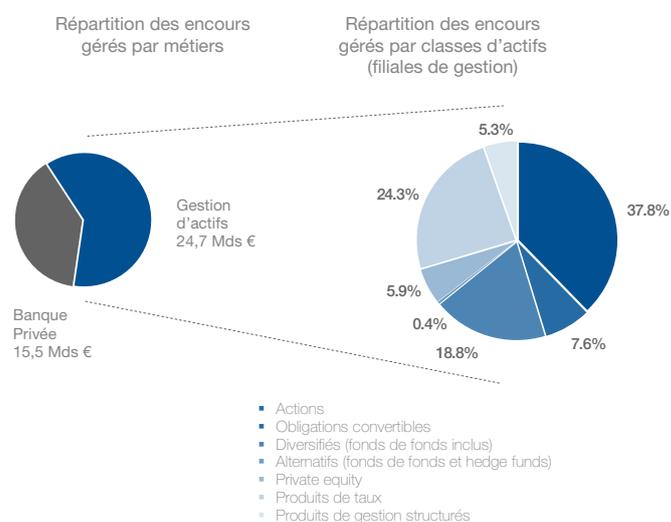
Edmond de Rothschild (France) est détenue à 88,65% par Edmond de Rothschild S.A., holding française du groupe Edmond de Rothschild. La Caisse de dépôt et placement du Québec est également actionnaire de Edmond de Rothschild (France) à hauteur de 10,42%, le solde étant principalement détenu par les équipes de la Banque.

Total des encours gérés

En milliards d'euros



Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)



Implantations en France

France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2013	2014	2015
Total de bilan	2.264	2.223	2.553
Capitaux propres (part du groupe) *	319	343	344
Crédits distribués	473	510	550
Dépôts clientèle	1.273	1.063	1.195

La solidité de la situation financière du Groupe de la Banque se reflète par ses ratios de solvabilité Tier One** (18,20% à fin 2015), et de Core Tier One** (17,75% à fin 2015) pour une exigence réglementaire de 8%.

Le ratio de liquidité aux normes européennes (Liquidity Coverage Ratio LCR) s'établit à 182,2% pour une exigence réglementaire de 60%.

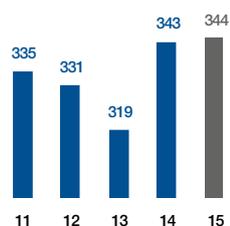
Chiffres du Compte de résultat	2013	2014	2015
Produit net bancaire	315	327	315
Résultat brut d'exploitation	32	27	33
Résultat net	25	26	33
<i>dont part du groupe</i>	20	22	31
Effectif moyen (nombre)	910	895	890

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés d'Edmond de Rothschild S.A., maison mère de la Banque.

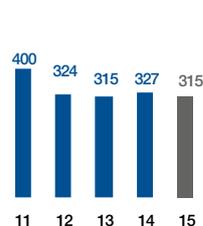
Capitaux propres (part du Groupe)*

En millions d'euros



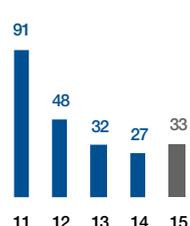
Produit net Bancaire

En millions d'euros



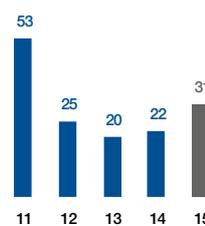
Résultat brut d'exploitation

En millions d'euros

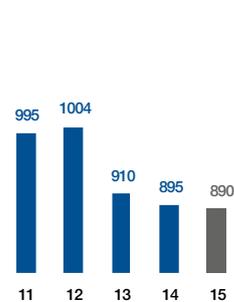


Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros



Effectif moyen (nombre)



* Hors résultat de l'exercice

Rapport de gestion

Gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du groupe de la Banque : les fonctions de direction exécutive sont ainsi clairement scindées des missions de supervision.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild

Vice-Président

René de La Serre

Membres

Ariane de Rothschild

Véronique Morali

Louis-Roch Burgard

Jean Dumoulin

Jean Laurent-Bellue

Daniel Trèves

Christian Varin

Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 22.05.2015),
représentée par Christophe de Backer (jusqu'au 31.01.2015)

Censeur

François Boudreault

Secrétaire

Patricia Salomon

DIRECTOIRE

Président

Vincent Taupin

Membres

Jean-Hervé Lorenzi

Philippe Cieutat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Didier Kling & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaires suppléants

Dominique Mahias

Boris Etienne

L'ACTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE APPUYÉE PAR DES COMITÉS PERMANENTS

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président. Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Composé de Jean Laurent-Bellue (Président), Véronique Morali, Jean Dumoulin et Louis-Roch Burgard, le Comité d'audit a principalement pour missions de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, vérifier la pertinence des règles comptables appliquées ;
- examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions ;
- contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, apprécier les informations reçues de la direction, des comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes ;
- examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection générale avant son approbation par le Conseil ;
- s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques.

Le Comité d'audit s'est réuni avant la tenue de chaque Conseil de surveillance. Il a établi un programme de travail, les sessions de mars et septembre étant plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes et à l'audition des Commissaires aux Comptes, les deux autres sessions concernant respectivement l'examen des risques et des travaux de l'audit et du contrôle interne. Le Comité d'audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de surveillance.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations est composé de membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président, ou du secrétaire du Conseil à la demande du président du Conseil. Composé de Benjamin de Rothschild (Président), Ariane de Rothschild, Véronique Morali et Christian Varin, le Comité des rémunérations a principalement pour missions de :

- faire au Conseil toutes propositions concernant la rémunération, dans toutes ses composantes, de tout membre du Conseil et du Directoire de la Société ;
- faire au Conseil des commentaires sur la politique de rémunération de la Société et toutes recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel.

Le Comité des rémunérations a notamment procédé à l'examen de la politique de rémunération de la Banque, ensuite soumise au Conseil de surveillance, et aux mesures adoptées dans ce cadre, conformément à la réglementation en la matière.

Mandats

Il est proposé à l'Assemblée des Actionnaires de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean Dumoulin, et celui de Censeur de M. François Boudreault, qui viennent à expiration.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2015 par chacun des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de la Banque est reprise ci-dessous.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Benjamin de Rothschild

- Président de :
 - Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
 - Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. (*Suisse*)
 - Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A.
 - Edmond de Rothschild (*Europe*) (*Luxembourg*) (jusqu'au 28 avril 2015)
 - Edmond de Rothschild Asset Management (*Suisse*) S.A. (jusqu'au 27.05.2015)
 - The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd (*Israël*)
- Président du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild S.A.
- Président du Conseil de surveillance de :
 - Edmond de Rothschild (*France*)
 - Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)
- Administrateur de :
 - La Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.
 - La Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild S.A.
 - Rothschild Continuation Holdings A.G. (*Suisse*)
 - La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)
 - EBR Ventures
- Membre du Conseil de surveillance des Domaines Barons de Rothschild (*Lafite*)

René de La Serre

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (*France*)
- Administrateur de :
 - Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
 - iDealwine S.A.
- Représentant de Belgafond, Administrateur, au Conseil d'Aluthéa S.A.S.

Ariane de Rothschild

- Présidente de :
 - Edmond de Rothschild Communications S.A. (*Suisse*)
 - Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)
 - Edmond de Rothschild (*Europe*) (*Luxembourg*) (depuis le 28.04.2015, préalablement Vice-Présidente)
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de :
 - Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*) (jusqu'au 01.02.2015)
 - Edmond de Rothschild S.A.
 - Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny S.A. (*Suisse*)
 - Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A.
 - OPEJ
- Vice-Présidente du Conseil de surveillance de la Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)
- Vice-Présidente Honoraire de RIT Capital Partners (*Royaume-Uni*)
- Administrateur de :
 - Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)
 - Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (*Luxembourg*)
- Membre du Conseil de surveillance de :
 - Edmond de Rothschild (*France*)
 - SIACI Saint-Honoré (jusqu'au 06.05.2015)
 - Milestone

Louis-Roch Burgard

- Membre du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild (*France*)
- Administrateur de :
 - Macquarie Autoroutes de France (depuis le 19.02.2015)
 - Eiffarie (depuis le 20.02.2015)
 - APRR (depuis le 20.02.2015)
 - AREA (depuis le 20.02.2015)
 - ADELAC (depuis le 16.04.2015)

Jean Dumoulin

- Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)
- Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management
- Membre du Comité d'Examen Indépendant (C.E.I.) des Fonds de Placement de la Corporation de Services du Barreau du Québec (*Canada*)

Jean Laurent-Bellue

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de :
 - Milestone (jusqu'au 06.05.2015)
- Membre du Conseil de surveillance de :
 - Edmond de Rothschild (France)
 - KPMG S.A.
 - KPMG Associés
- Administrateur de :
 - Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse) (depuis le 18.06.2015)
 - Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
 - Holding Benjamin et Edmond de Rothschild – Pregny S.A.(Suisse)
 - Edmond de Rothschild S.A.
 - Rotomobil
- Membre du Comité de Surveillance de :
 - Sisaho International (depuis le 06.05.2015)
 - Siaci Saint-Honoré (depuis le 20.07.2015)
- Non-excutive Director de RIT Capital Partners plc (*Royaume-Uni*)

Véronique Morali

- Présidente du Directoire de Webedia
- Présidente de :
 - Fimalac Développement (*Luxembourg*)
- Administrateur et Vice-chairman de Fitch Group, Inc. (*Etats-Unis*)
- Administrateur de :
 - Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
 - Edmond de Rothschild S.A.
 - Coca-Cola Enterprises Inc. (*Etats-Unis*)
 - Fitch, Inc. (*Etats-Unis*) (fin en 2015)
 - SNCF Mobilités (depuis le 16.07.2015)
- Membre du Conseil de surveillance de :
 - Publicis Groupe

— Edmond de Rothschild (France)

- Gérante de :
 - Fimalac Tech Info (jusqu'au 11.09.2015)
 - Fimalac Services Financiers (jusqu'au 11.05.2015)
- Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :
 - Présidente fondatrice de l'Association Force Femmes (fin en 2015)
 - Présidente fondatrice de l'Association Terrafemina
 - Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (fin en 2015)

Daniel Trèves

- Président du Conseil de EDRRIT Limited (Royaume-Uni) (depuis le 11.05.2015)
- Administrateur de :
 - Huniel Conseil (*Suisse*)
 - Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) (jusqu'au 28.04.2015)
 - Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (*Suisse*)
 - Associated Investors (*British Virgin Islands*)
 - Rolex Holding (*Suisse*)
 - Rolex S.A. (*Suisse*)
 - Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg)
- Membre du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Christian Varin

- Administrateur de :
 - Aminter (*Belgique*)
 - Groupe Josi (*Belgique*)
 - Helse
 - AEA (*Singapour*)
 - Yareal (*Pays-Bas*)
 - Gingko (*Luxembourg*)
 - Edmond de Rothschild S.A.
 - Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*)
- Membre du Conseil de Surveillance de :
 - Edmond de Rothschild (France)
 - Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Edmond de Rothschild S.A.

- Administrateur de :
 - Cogifrance
 - Financière Eurafrique
- Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 22 mai 2015)

Christophe de Backer

- Directeur Général de Edmond de Rothschild Holding SA (Suisse) (jusqu'au 13.01.2015)
- Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) (jusqu'au 31.01.2015)
- Président du Conseil d'administration de :
 - Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) (jusqu'au 05.02.2015)
 - Edmond de Rothschild (UK) Limited (jusqu'au 26.01.2015)
 - EDRRIT Limited (Royaume-Uni) (jusqu'au 31.01.2015)
- Administrateur de Edmond de Rothschild Private Equity S.A. (Luxembourg) (jusqu'au 26.01.2015)
- Membre du Conseil de surveillance de :
 - Siaci Saint-Honoré (jusqu'au 30.01.2015)
 - Milestone (jusqu'au 30.01.2015)
- Représentant permanent de Edmond de Rothschild Holding S.A. au Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 31.01.2015)
- Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 31.01.2015)

DIRECTOIRE

Vincent Taupin

- Président du Directoire d'Edmond de Rothschild (France)
- Directeur Général d'Edmond de Rothschild S.A.
- Président du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA
- Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Administrateur de :
 - Financière Boréale (préalablement Président du Conseil d'Administration jusqu'au 26.05.2015)
 - Edmond de Rothschild (Israël) Limited
 - China Investment Partners (Hong Kong) Limited
 - Groupement Immobilière et Financière
 - Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël
- Membre du Comité de Surveillance de Sisaho International (depuis le 06.05.2015)
- Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de surveillance de :
 - Edmond de Rothschild Asset Management (France)
 - Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
 - Edmond de Rothschild Private Equity (France)
- Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil de d'administration de Cogifrance
- Censeur de Edmond de Rothschild Investment Partners (depuis le 05.01.2015, préalablement membre du Conseil de Surveillance)

Jean-Hervé Lorenzi

- Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild (France)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de :
 - Edmond de Rothschild Asset Management (France)
 - Edmond de Rothschild Investment Partners (depuis le 05.01.2015, préalablement Président du Conseil de Surveillance)
 - Edmond de Rothschild Private Equity (France)
- Administrateur de :
 - BNP Paribas Cardif
- Membre du Conseil de Surveillance de Euler Hermès
- Représentant de Edmond de Rothschild (France) au Conseil d'Administration du Fonds Stratégiques de Participations
- Gérant de Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.a.r.l.
- Censeur de :
 - Milestone (jusqu'au 06.05.2015)
 - Siaci Saint-Honoré (jusqu'au 06.05.2015)

Philippe Cieutat

- Président du Conseil d'Administration de Financière Boréale (depuis le 26.05.2015)
- Membre du Directoire de Edmond de Rothschild (France)
- Directeur Général Délégué de Edmond de Rothschild S.A.
- Gérant de CFSS Luxembourg Sarl (depuis le 05.02.2015)
- Administrateur de Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA (depuis le 27.04.2015)

Rapport d'activité

Dans un contexte économique et financier marqué par un niveau de volatilité élevée, avec un premier semestre de hausse forte des marchés alors que le second semestre a été impacté par la crise asiatique puis la baisse des marchés actions, le résultat net part du Groupe publiable de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2015, en progression de +39,7% par rapport à 2014.

Les actifs sous gestion fin de période sont en progression de +3,2% à 40,2¹ milliards d'euros (38,9 milliards d'euros à périmètre retraité fin 2014).

Après un exercice 2014 marqué par une décollecte de 1,3 milliard d'euros, la décollecte totale se limite à 0,3 milliard d'euros avec une forte collecte de la banque privée (+1,2 milliard d'euros) et une décollecte en gestion d'actifs (-1,3 milliard d'euros) et des remboursements de fonds en Private Equity (0,1 milliard d'euros).

De plus, la progression des marchés financiers par rapport au début de l'année, malgré la baisse du dernier trimestre 2015, a notamment bénéficié aux encours de la gestion d'actifs et plus marginalement à ceux de la banque privée.

Les résultats présentés ci-dessous sont impactés par le changement de méthode de consolidation de la société Edmond de Rothschild Investment Partners mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2015 alors qu'elle était intégrée globalement jusqu'en 2014.

Par ailleurs, l'exercice 2014 avait été affecté par des éléments exceptionnels (principalement cession de la société de private equity Edmond de Rothschild Capital Partners à Bridgepoint, évolution de l'organisation de la banque privée, plus-values et provisions pour dépréciation du portefeuille liées à l'activité de private equity). Les différentes analyses, portant notamment sur la rentabilité des différents secteurs d'activité, sont commentées compte tenu de ces éléments non récurrents et de l'évolution de la méthode de consolidation d'Edmond de Rothschild Investment Partners.

¹ Y compris les encours de la société Edmond de Rothschild Investment Partners mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2015.

En milliers d'euros	2015	2014	Évolution (%)
Produit net bancaire	315.441	326.858	-3,5%
Frais de gestion	-282.627	-299.530	-5,6%
- Frais de personnel	-157.059	-170.634	
- Autres charges d'exploitation	-106.774	-111.527	
- Dotations aux amortissements	-18.794	-17.369	
Résultat brut d'exploitation	32.814	27.328	20,1%
Coût du risque	-1.256	243	
Résultat d'exploitation	31.558	27.571	14,5%
Sociétés mises en équivalence	9.824	5.431	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.309	-4.649	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-1.671	-2.283	
Résultat courant avant impôt	46.020	26.070	76,5%
Impôt sur les bénéfices	-13.332	-232	
Résultat net	32.688	25.838	26,5%
Intérêts minoritaires	2.120	3.964	
Résultat net - Part du Groupe	30.568	21.874	39,7%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	30.568	21.874	39,7%
Coefficient d'exploitation*	83,6%	86,3%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

PRODUIT NET BANCAIRE

A 315,4 millions d'euros pour l'exercice 2015, le produit net bancaire (PNB) est en baisse par rapport à 2014 de 3,5%. Retraité de la cession d'Edmond de Rothschild Capital Partners et du changement de méthode de consolidation d'Edmond de Rothschild Investment Partners, il progresse de 4,4%.

Cette progression résulte d'évolutions divergentes :

- des commissions sur encours en hausse de +5,5 % liées au dynamisme de la banque privée et au dénouement positif du risque Chinagora dans la gestion d'actifs (voir infra) ;
- des commissions de surperformance en progression par rapport à 2014 (12,8 millions d'euros en 2015 contre 12,3 millions d'euros en 2014, soit +4,3 %) ;
- des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) en retrait de -4,8 % ;
- une progression significative de l'activité de bilan par rapport à 2014 en raison du dynamisme de l'activité de change, de la bonne tenue des activités de crédit et de la réalisation de plus-values sur le portefeuille de private equity. Par ailleurs, l'exercice antérieur avait été marqué par des provisions pour dépréciations de certaines lignes du portefeuille du private equity ;
- une progression de la contribution de l'activité de conseil aux entreprises par rapport à 2014.

Le taux de marge brute à 76 bps est en baisse de 6 points par rapport à 2014 (il est stable hors effet d'Edmond de Rothschild Investment Partners et Edmond de Rothschild Capital Partners).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion s'élèvent à 282,6 millions d'euros pour l'exercice 2015, en baisse de -5,6 % par rapport à 2014 (stable à +0,4% hors effet Edmond de Rothschild Capital Partners et Edmond de Rothschild Investment Partners).

Les charges de personnel s'élèvent à 157,1 millions d'euros, en baisse de -8,0% par rapport à 2014 (-2,2 % hors effet Edmond de Rothschild Capital Partners et Edmond de Rothschild Investment Partners).

Les autres charges d'exploitation à 125,6 millions d'euros sont en hausse de 3,9 % par rapport à 2014 en raison des investissements consentis pour le développement de la banque privée en Israël, de la gestion d'actifs et de la plateforme de private equity.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un résultat brut d'exploitation de 32,8 millions d'euros, à comparer à 27,3 millions d'euros en 2014. Après retraitement des contributions d'Edmond de Rothschild Capital Partners et Edmond de Rothschild Investment Partners, le RBE progresse de 59,5%. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation de 84% baisse de 2 point comparé à 2014 (3 points hors Edmond de Rothschild Investment Partners et Edmond de Rothschild Capital Partners).

Après un solde net du coût du risque de -1,3 million d'euros (+0,2 million d'euros en 2014), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 32,7 millions d'euros, contre 25,8 millions d'euros en 2014.

RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence augmente de +4,4 millions d'euros, pour s'établir à 9,8 millions d'euros. Cette évolution est principalement due au dynamisme de Edmond de Rothschild (Monaco) et plus marginalement de Zhonghai FMC. Les gains et pertes sur actifs comprennent la plus-value associée au changement de méthode de consolidation d'Edmond de Rothschild Investment Partners (+6,5 millions d'euros).

À 2,1 millions d'euros, les intérêts minoritaires sont en baisse suite au rachat des minoritaires de la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) en juin 2015 et de la mise en équivalence d'Edmond de Rothschild Investment Partners. La charge d'impôts se monte à 13,3 millions d'euros contre 0,2 million d'euros en 2014, cet exercice ayant enregistré un produit d'impôt non récurrent de 11,3 millions d'euros relatif à la cession d'Edmond de Rothschild Capital Partners.

Le résultat net part du Groupe ressort à 30,6 millions d'euros, soit une hausse de 39,7 % par rapport à l'exercice précédent.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES PÔLES D'ACTIVITÉ

La banque privée affiche une nette amélioration de sa rentabilité en 2015. Le pôle gestion d'actifs maintient sa contribution annuelle mais celle-ci doit s'analyser au regard d'une forte dynamique au premier semestre puis de l'impact de la baisse des marchés amorcée au cours de l'été suite à la crise asiatique. La contribution négative du private equity reflète les investissements qui ont été consentis pour constituer une plateforme cohérente. Enfin, les autres activités voient leur rentabilité progresser sous l'effet de la progression des activités de change et de la non récurrence d'événements exceptionnels ayant impacté l'exercice 2014.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR PÔLES D'ACTIVITÉ

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produit net bancaire	98.786	93.335	182.828	179.769	3.746	32.349	30.081	21.405	315.441	326.858
Frais de gestion	-94.152	-90.683	-146.616	-143.526	-5.510	-27.742	-36.349	-37.579	-282.627	-299.530
- <i>Frais de personnel</i>	-56.735	-56.419	-77.175	-75.303	-2.497	-14.525	-20.652	-24.387	-157.059	-170.634
- <i>directs</i>	-42.869	-41.621	-56.321	-54.513	-2.218	-11.770	-14.901	-21.856	-116.309	-129.760
- <i>indirects</i>	-13.866	-14.798	-20.854	-20.790	-279	-2.755	-5.751	-2.531	-40.750	-40.874
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-29.627	-26.773	-60.869	-60.490	-2.941	-12.554	-13.337	-11.710	-106.774	-111.527
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.790	-7.491	-8.572	-7.733	-72	-663	-2.360	-1.482	-18.794	-17.369
Résultat brut d'exploitation	4.634	2.652	36.212	36.243	-1.764	4.607	-6.268	-16.174	32.814	27.328
Coût du risque	17	243	-	-	-	-	-1.273	-	-1.256	243
Résultat d'exploitation	4.651	2.895	36.212	36.243	-1.764	4.607	-7.541	-16.174	31.558	27.571
Sociétés mises en équivalence	6.206	5.181	1.086	250	2.530	-	2	-	9.824	5.431
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	6.309	-4.649	6.309	-4.649
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-1.671	-1.783	-	-500	-1.671	-2.283
Résultat courant avant impôt	10.857	8.076	37.298	36.493	-905	2.824	-1.230	-21.323	46.020	26.070
Coefficient d'exploitation*	87,4%	89,1%	75,5%	76,0%	145,2%	84,0%	ns**	ns**	83,6%	86,3%

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

**ns : non significatif

Banque privée

Faits marquants de 2015

- Plus de 15,5 milliards d'euros sous gestion en banque privée
- Une collecte nette robuste et équilibrée, de plus de 1,1 milliard d'euros, attestant du dynamisme de l'ensemble des équipes
- Le développement de l'offre est au cœur d'une stratégie active de différenciation

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, Edmond de Rothschild ambitionne de servir les attentes des familles qui vendent leur actif professionnel, qui ont fait fortune ou qui ont hérité.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert : planification financière, analyse juridique et fiscale, conseil en assurance-vie, prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux, conseil en philanthropie. Tous ces savoir-faire sont orchestrés par le banquier privé, pivot de la relation client.

UNE DYNAMIQUE DE COLLECTE ET D'INVESTISSEMENT

Malgré un environnement de taux bas et une forte volatilité des marchés, la banque privée a enregistré en 2015 une collecte nette exceptionnelle de plus de 1,2 milliard d'euros, attestant du dynamisme de l'ensemble des équipes et d'une activité commerciale soutenue sur tous ses marchés.

Dans ce contexte, pour préparer les prochains bouleversements de son environnement, les investissements opérationnels se sont poursuivis afin de faciliter le travail des banquiers et, in fine de toujours mieux répondre aux besoins des clients. Edmond de Rothschild (France) a ainsi continué de développer ses services et process digitaux (banque en ligne, reporting consolidé, CRM...). Un nouveau département de Client Solutions a également été créé au sein de la banque privée. Au carrefour de toutes les expertises, cette équipe, dorénavant dédiée à l'accompagnement des banquiers, a pour vocation d'optimiser l'offre de solutions bancaires ou d'investissement et son accessibilité.

LA PROPOSITION DE VALEUR AU CENTRE DU DISPOSITIF

Cette année encore, la banque privée a poursuivi la diversification et la spécialisation de ses services. Elle a notamment déployé son offre de conseil en immobilier, grâce à l'équipe d'experts intégrés au sein d'Edmond de Rothschild Corporate Finance en 2014. Pour la clientèle privée, cette équipe intervient sur des cessions ou acquisitions de parcs immobiliers au-delà d'une trentaine de millions d'euros.

En termes de crédit, les travaux au sein du Groupe ont permis d'optimiser la politique d'engagements et ainsi de renforcer les capacités des banquiers pour répondre aux besoins de financements de leurs clients. Cet aspect est souvent déterminant face à la concurrence, au même titre que la gestion des actifs ou les conseils d'ingénierie patrimoniale.

L'année 2015 a aussi vu l'arrivée de Muriel Tailhades, nommée Directeur des Investissements et la poursuite du développement de l'offre d'Active Advisory (Conseil en investissement) pour la clientèle désireuse de participer activement aux décisions d'investissement en dehors du mandat de gestion.

Enfin, la Banque aura proposé cette année deux nouveaux véhicules de placements non cotés : ERES 3, fonds historique de co-investissement, offrant aux familles une stratégie de diversification internationale opportuniste et Quadrant, fonds de fonds de private equity, pour ouvrir cette classe d'actif à une clientèle dont le patrimoine financier se situe entre 2 et 4 millions d'euros. Le fonds de fonds investi dans six fonds gérés par le Groupe, couvre plusieurs segments du private equity : capital-risque, capital-développement, LBO, co-investissement et offre une couverture géographique étendue (France, Europe, Chine, US).

2015 a également marqué la concrétisation d'une approche spécifique aux femmes. Edmond de Rothschild (France) propose ainsi, à travers un accompagnement personnalisé, de donner aux femmes les clés leur permettant d'optimiser la gestion de leurs actifs, de prendre leurs décisions en connaissance de cause et d'organiser leurs affaires familiales.

Enfin, Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France), a continué ses efforts pour donner accès à de nouveaux investissements, en alternative aux fonds en euros, et garantir au sein des contrats d'assurance-vie des niveaux de performances qui restent attractifs dans un contexte de taux bas. Cette activité de courtier en assurance-vie individuelle a généré une collecte brute de près de 212 millions d'euros en 2015.

Ce travail permanent sur l'offre client est récompensé cette année encore par le magazine Décideurs qui classe Edmond de Rothschild en France première banque privée dans la catégorie « incontournable ».

ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS

La collecte en banque privée confirme cette année encore la pertinence de l'offre auprès des entrepreneurs, fondée sur une palette d'expertises à destination des PME et de leurs dirigeants (conseil, fusions et acquisitions, ingénierie financière et patrimoniale, private equity). Pour les clients entrepreneurs, les synergies poursuivies avec l'équipe de Conseil aux entreprises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Cet engagement auprès des entrepreneurs se traduit à travers plusieurs partenariats. Pour la huitième année, la Banque soutient le Prix de l'Entrepreneur de l'Année avec EY et L'Express. Cet événement constitue à la fois un temps fort au contact des entrepreneurs partout en France et un vecteur de visibilité. De plus, la promotion des femmes créatrices d'entreprises fait l'objet d'un partenariat avec Croissance Plus depuis 2010 qui s'est prolongé cette année encore par un programme de rencontres ad hoc.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ACTIVITÉ BANQUE PRIVÉE

En milliers d'euros	2015	2014	Évolution
Produit net bancaire	98.786	93.335	5,8%
Frais de gestion	-94.152	-90.683	3,8%
- <i>Frais de personnel</i>	-56.735	-56.419	
<i>. directs</i>	-42.869	-41.621	
<i>. indirects</i>	-13.866	-14.798	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-29.627	-26.773	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-7.790	-7.491	
Résultat brut d'exploitation	4.634	2.652	74,7%
Coût du risque	17	243	
Résultat d'exploitation	4.651	2.895	60,7%
Sociétés mises en équivalence	6.206	5.181	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	10.857	8.076	34,4%
Coefficient d'exploitation*	87,4%	89,1%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

PRODUIT NET BANCAIRE

Le modèle de la banque privée fondé sur la proximité et l'accompagnement des entrepreneurs a permis d'enregistrer une collecte brute de près de 3,5 milliards d'euros et une collecte nette de 1,1 milliard d'euros principalement en France (808 millions d'euros) et en Israël (320 millions d'euros).

Les actifs sous gestion moyens progressent également (+6,8%) sous l'effet de ce dynamisme commercial ainsi que d'un contexte de marché favorable au premier semestre.

Les revenus de la banque privée ressortent à 98,8 millions d'euros sur 2015, soit une augmentation de +5,8 % par rapport à 2014. Le taux de marge brute reste constant à 65 bps.

La croissance du produit net bancaire s'explique par :

- une progression des commissions sur encours de +6,6% par rapport à 2014, à mettre en regard d'une hausse de +6,8% des encours moyens par rapport à 2014 et d'une allocation toujours plus favorable aux contrats d'assurance-vie ;
- les commissions sur flux progressent de +2,5% par rapport à 2014 en lien avec la collecte dynamique en France ;
- l'activité de bilan est en hausse de +7,1%, ce qui s'explique notamment par le développement de l'activité de crédits.

Au total, le produit net bancaire de la banque privée contribue pour 31,3% au produit net bancaire consolidé 2015, contre 28,6% pour l'année 2014.

FRAIS DE GESTION

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée se monte à 94,2 millions d'euros en 2015, en progression de +3,8% (+3,5 millions d'euros), par rapport à 2014 (90,7 millions d'euros).

A 56,7 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en légère progression de +0,6% (+0,3 million d'euros) par rapport à 2014, ce qui est principalement lié à l'effet année pleine de l'intégration des nouvelles équipes de banquiers privés en Israël et en Italie en 2014.

Les autres charges progressent de 10,7% par rapport à 2014, liées notamment à l'effet année pleine de l'intégration des nouvelles équipes en Israël en 2014 et à l'amortissement des projets informatiques.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

L'amélioration du PNB permet d'absorber l'augmentation des frais généraux tout en dégagant un résultat brut d'exploitation courant, qui, à 4,6 millions, est en progression de +74,7% par rapport à 2014. En conséquence, le coefficient d'exploitation de 87% s'améliore de 2 points par rapport à 2014.

A l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Après intégration de la contribution d'Edmond de Rothschild (Monaco), le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 10,9 millions d'euros en 2015, en progression de 34,4% par rapport à l'exercice précédent.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2015

- Plus de 23 milliards d'euros sous gestion
 - Lancement du premier fonds thématique sur le Big Data, Edmond de Rothschild Fund Global Data
 - Des succès commerciaux significatifs auprès de la clientèle institutionnelle
-

Edmond de Rothschild Asset Management est un gérant de convictions au sein d'un groupe de Wealth Management. Les trois-quarts des encours proviennent d'une clientèle externe. Acteur multispecialiste, son approche est fondée sur une gestion active associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme, sur un horizon de temps compatible avec celui de ses clients.

La gamme de solutions d'investissements d'Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

En ligne avec ses ambitions de développement, Edmond de Rothschild Asset Management a bouclé avec succès un chantier ambitieux de CRM visant à suivre de façon globale et automatisée le placement de ses produits, les caractéristiques de ses clients sur l'ensemble de la gamme et sur l'ensemble des géographies sur lesquelles les équipes sont déployées.

NOUVEAUX LANCEMENTS DE PRODUITS

L'activité de gestion d'actifs a innové avec la création, en 2015, du fonds thématique Edmond de Rothschild Fund Global Data¹. L'objectif du fonds est de bénéficier de la tendance structurelle que représente le Big Data pour investir sur les actions internationales à travers une analyse fondamentale de chaque valeur et la construction d'un portefeuille de conviction. Le fonds compte ainsi tirer profit de cette évolution technologique et sociétale majeure encore sous-exploitée par les investisseurs et pourtant fortement créatrice de valeur.

2015 coïncide aussi avec le lancement du fonds Edmond de Rothschild Equity Europe Solve, une solution adaptée aux contraintes prudentielles des assureurs et qui s'appuie sur le savoir-faire de Edmond de Rothschild Asset Management en gestion du risque actions via une couverture de dérivés.

Enfin, le fonds obligataire ISR (Investissement Socialement Responsable) Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit a été lancé cette année. De fait, 2015 a confirmé un engagement mature sur le marché de l'ISR avec la signature du Montreal Carbon Pledge, par lequel Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagé à mesurer et à rendre publique annuellement l'empreinte carbone de ses investissements. En outre, le fonds ISR anciennement Edmond de Rothschild Euro SRI a changé de nom en septembre 2015 pour devenir Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth, afin de mieux refléter son positionnement : au-delà de l'intégration des critères ESG, le fonds investit dans les entreprises dont le potentiel de croissance est durable.

DES FONDS QUI SE DISTINGUENT

Fondé sur un modèle de gestion opportuniste qui vise notamment à capter la valeur liée aux nouvelles opportunités créées par l'évolution réglementaire (Bâle III et Solvabilité II), le fonds Edmond de Rothschild Signatures Financial Bonds a dépassé le seuil du milliard d'euros d'encours sous gestion. Ce fonds spécialisé sur le marché des obligations des secteurs de la banque et de l'assurance affiche par ailleurs une performance annualisée de près de 5% depuis sa création². Sa collecte de plus de 500 millions d'euros en 2015 témoigne de la reconnaissance du marché sur ce segment spécifique que représentent les dettes subordonnées financières. Au 31 décembre 2015, quatre fonds de notre gamme affichent des encours supérieurs à 1 milliard d'euros.

¹ Edmond de Rothschild Fund Global Data est un compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild Fund (EdRF) de droit luxembourgeois agréée par la CSSF

² Part C, données entre le 04/04/2011 et le 31/12/2015

Le fonds d'obligations émergentes, Edmond de Rothschild Fund Emerging Bonds, affiche des performances exceptionnelles sur l'année : +19,6% contre 0,75% pour son indice de référence¹. C'est également le cas des fonds d'actions européennes, dont le fonds Edmond de Rothschild Fund Europe Value & Yield est en hausse en 2015 de +12,55%, à comparer à 8,22% pour son indice de référence².

Par ailleurs, en tant que société de gestion, Edmond de Rothschild Asset Management a été primée lors des Investors Awards 2015 en atteignant pour la deuxième année consécutive la 3^{ème} marche du podium du Grand Prix des sociétés de gestion françaises et internationales les plus plébiscitées. Ce classement récompense l'ensemble de sa prestation (performance long terme, innovation, communication, management, ISR).

DES SUCCÈS SIGNIFICATIFS AUPRÈS DES INSTITUTIONNELS ET DES DISTRIBUTEURS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

La forte résonance de l'offre à destination des institutionnels s'est confirmée avec l'obtention par Edmond de Rothschild Asset Management de nouveaux mandats auprès de clients italiens et allemands et la mise en place de nouveaux partenariats de distribution, principalement en France mais aussi en Belgique. S'agissant du secteur spécifique de l'assurance, Edmond de Rothschild Asset Management a conclu plusieurs accords de

distribution avec des acteurs significatifs, dans le but de faire croître la proportion d'unités de compte dans leur collecte en assurance-vie, un objectif qui se trouve au cœur des stratégies de développement induites par l'évolution réglementaire Solvabilité II.

RENFORCEMENT DES EXPERTISES ET DES ÉQUIPES AU ROYAUME-UNI ET SUR PLUSIEURS MARCHÉS CLÉS

Edmond de Rothschild Asset Management, implantée depuis 2012 à Londres, se distingue en proposant depuis cette plateforme des expertises de gestion différenciantes, comme le currency overlay, la gestion quantitative, la dette d'infrastructure, ou encore la multigestion alternative. Forte de ses premiers succès, la société de gestion poursuit son expansion avec le renforcement de ses expertises obligataires. C'est dans ce sens que l'équipe Allocation d'actifs & Dettes souveraines, jusqu'alors essentiellement basée à Paris, a commencé en 2015 à s'étoffer outre-Manche, à l'instar de l'équipe de gestion d'Obligations Convertibles qui compte début 2016 trois gérants basés à Londres. Les équipes commerciales locales ont également été renforcées.

Démontrant sa volonté de poursuivre son expansion dans différents marchés clés, Edmond de Rothschild Asset Management a par ailleurs ouvert un bureau à Zurich ainsi qu'une nouvelle implantation à Pékin.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ACTIVITÉ ASSET MANAGEMENT

En milliers d'euros	2015	2014	Évolution
Produit net bancaire	182.828	179.769	1,7%
Frais de gestion	-146.616	-143.526	2,2%
- Frais de personnel	-77.175	-75.303	
. directs	-56.321	-54.513	
. indirects	-20.854	-20.790	
- Autres charges d'exploitation	-60.869	-60.490	
- Dotations aux amortissements	-8.572	-7.733	
Résultat brut d'exploitation	36.212	36.243	-0,1%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	36.212	36.243	-0,1%
Sociétés mises en équivalence	1.086	250	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	37.298	36.493	2,2%
Coefficient d'exploitation*	75,5%	76,0%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

¹ Performance de la part A EUR du compartiment EdRF Emerging Bonds (ex Edmond de Rothschild Emerging Bond) de la SICAV luxembourgeoise Edmond de Rothschild Fund contre l'indice JP Morgan EMBI Global Hedged entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015

² Performance de la part A EUR du compartiment EdRF Europe Value & Yield (ex Edmond de Rothschild Europe Value & Yield) de la SICAV luxembourgeoise Edmond de Rothschild Fund contre l'indice MSCI Europe (NR) du 31/12/2014 au 31/12/2015

PRODUIT NET BANCAIRE

Avec 23,3 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective restent stables par rapport à 2014. Cette stabilité comporte en réalité un effet performance positif (+1,3 milliard d'euros) et une décollecte équivalente. Cette décollecte porte principalement sur des classes d'actifs actions et allocations d'actifs et ne doit pas masquer les succès commerciaux obtenus, notamment, sur la gamme obligataire (+855 millions d'euros) et « solutions » auprès d'investisseurs institutionnels (dont le fonds stratégique de participations : + 350 millions d'euros).

Le produit net bancaire est en hausse de +1,7% par rapport à 2014 sous les effets suivants :

- une progression des commissions de gestion de +3,8% principalement due à la résolution positive du risque lié au fond Chinagora. Hors cet effet, les commissions de gestion baissent légèrement, impactées par le contexte de marché du quatrième trimestre ;
- une progression des commissions de surperformance de +0,5 million d'euros ;
- un recul des commissions sur flux de -6,9 % par rapport à 2014.

En conséquence, le taux de marge brute ressort à 75 bps, soit en retrait de -1 point par rapport à 2014.

FRAIS DE GESTION

Les frais généraux augmentent de +2,2 % pour atteindre 146,6 millions d'euros.

Les frais de personnel des collaborateurs de ce pôle s'élèvent à 77,2 millions d'euros, à comparer à 75,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette hausse de 2,5 % s'explique par l'effet année pleine des recrutements effectués en 2014. Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (69,4 millions d'euros) progressent de 1,8 % entre 2015 et 2014, reflétant notamment les investissements liés au développement du métier de la gestion d'actifs.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

La progression de son produit net bancaire et la hausse limitée de ses frais de gestion conduisent à un résultat brut d'exploitation stable à 36,2 millions d'euros en 2015.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort ainsi à 76%, stable par rapport à l'année 2014.

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Après contribution des entreprises mises en équivalence — essentiellement la société Edmond de Rothschild Limited à Londres et Zhonghai FMC —, le résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs se monte à 37,3 millions d'euros.

Private Equity

Faits marquants de 2015

- Une forte dynamique d'investissements
 - Une année riche pour les biotechnologies
 - Lancement du fonds ERES III
-

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée. Ce pôle déploie une stratégie centrée sur l'accompagnement de l'entrepreneur et le développement des PME. Il se positionne dans une vision de long terme en phase avec la culture et les valeurs de la famille Rothschild.

En France, avec plus de 25 ans d'expérience et près de 1,45 milliard d'euros sous gestion, le private equity est constitué d'expertises pointues : le capital-développement (Mid et Small Caps), les Sciences de la Vie, le co-investissement minoritaire, ainsi que les PME de croissance en Chine.

UNE ANNÉE RICHE POUR LES BIOTECHNOLOGIES

La franchise BioDiscovery a réalisé une très belle année 2015, avec une cession industrielle (la société GlycoVaxyn vendue à GSK pour un montant de 210 millions de dollars, conduisant à un multiple de 4,2 et un TRI d'environ 28%) et deux introductions en bourse sur Euronext Paris (Poxel pour 25 millions d'euros et Cellnovo pour 32 millions d'euros). Par ailleurs, plusieurs sociétés cotées du portefeuille ont procédé à des levées de fonds complémentaires pour un montant total combiné de 122 millions d'euros. Cette forte activité s'est traduite par de nouvelles distributions pour les investisseurs de BioDiscovery 3, ce qui a permis d'atteindre l'étape importante de retours excédant la taille du fonds. Ce sont ainsi 161 millions d'euros, soit 114 % des montants appelés, qui ont été retournés. En parallèle, le déploiement de BioDiscovery 4 s'est activement poursuivi avec quatre nouveaux investissements réalisés en Europe et aux Etats-Unis dans des sociétés innovantes (GamamAbs, société française active dans le traitement des cancers gynécologiques ; Sanifit, société espagnole active dans la lutte contre les calcifications des troubles cardiovasculaires ; Reviral, société britannique active dans la lutte contre les infections au RSV, et Autonomic Technologies, société Américano-allemande qui développe un dispositif d'électrostimulation pour le traitement des céphalées sévères) portant le portefeuille de BioDiscovery 4 à onze sociétés soit environ 70% du portefeuille cible du fonds.

Désormais, le total des fonds spécialisés en Sciences de la Vie levés par Edmond de Rothschild Investment Partners, qui s'impose comme une référence en Europe, s'élève à 453 millions d'euros.

UN FLUX DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENTS ET DE SORTIES POUR LE CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

Après une levée de fonds record, en septembre 2014, de 300 millions d'euros pour Winch 3, l'équipe a connu une année 2015 très active sur deux fronts. D'une part, le fonds Winch 3 poursuit une dynamique d'investissement forte avec quatre participations en 2015 totalisant 67 millions d'euros : Eurogiciel, Altavia, Exclusive Networks et Rougnon. Ces investissements ont porté à 37% le déploiement du fonds Winch 3. D'autre part, le fonds Winch 2 est entré dans une phase de recherche active de liquidités avec deux sorties à forte plus-value : Cyclef et Avantage (holding de Voyageurs du Monde). Le flux de sortie devrait s'intensifier en 2016 avec plusieurs opérations en cours de conclusion pour le fonds Winch 2. Winch 3, quant à lui, a déjà signé une première cession emblématique, celle de TVN à l'américain Harmonic.

Le fonds Cabestan Capital dédié aux PME françaises a été appelé à hauteur de 76%. Avec quatre investissements en 2015, son portefeuille en compte quinze aujourd'hui. 2015 a donc été marquée par une dynamique soutenue de déploiement du fonds ainsi que par un retour de fonds pour un montant de 3,7 millions d'euros. Enfin, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée en avril de David Robin en qualité de Directeur Associé.

Les FCPI/FIP Partenariat ont réalisé de belles cessions qui ont permis de renvoyer 76 millions d'euros aux souscripteurs de ces fonds, sur les 120 millions collectés sur l'ensemble des véhicules. Ces fonds se positionnent parmi les meilleurs de leur millésime respectif.

FONDS DE CO-INVESTISSEMENT : PERFORMANCES ET CESSIONS EXCEPTIONNELLES

Le portefeuille d'ERES II s'est apprécié de 15% en 2015 et se classe parmi les meilleurs fonds de son millésime (performance dans les meilleurs 25% du millésime 2011, source Preqin). Le fonds a réalisé ses trois derniers investissements (Exclusive Networks, Worley et Athena) pour un total d'engagement de 25 millions d'euros pour atteindre 92% de déploiement. Les distributions ont atteint un niveau exceptionnel puisque plus de 62% des fonds ont été retournés aux investisseurs à fin 2015, avec une fin d'année exceptionnelle qui a vu la signature de trois nouvelles cessions (Royal Automobile Club, Duff & Phelps et APR Energy) pour 58 millions d'euros, portant

les distributions à 91% des engagements au tout début de l'année 2016. Cette performance démontre la pertinence d'une stratégie de private equity flexible et internationale et l'avantage concurrentiel que constitue l'écosystème du groupe Edmond de Rothschild pour ce métier. Enfin, l'équipe d'ERES s'est étoffée en juin 2015 avec l'arrivée de Jean-François Félix en qualité de Directeur Associé et homme clé. Tous ces indicateurs sont de bon augure pour la levée du fonds ERES III, amorcée en novembre 2015 avec un objectif de 250 millions d'euros.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ACTIVITÉ PRIVATE EQUITY

En milliers d'euros	2015	2014	Évolution
Produit net bancaire	3.746	32.349	-88,4%
Frais de gestion	-5.510	-27.742	-80,1%
- Frais de personnel	-2.497	-14.525	
. directs	-2.218	-11.770	
. indirects	-279	-2.755	
- Autres charges d'exploitation	-2.941	-12.554	
- Dotations aux amortissements	-72	-663	
Résultat brut d'exploitation	-1.764	4.607	-138,3%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-1.764	4.607	-138,3%
Sociétés mises en équivalence	2.530	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-1.671	-1.783	
Résultat courant avant impôt	-905	2.824	-132,0%
Coefficient d'exploitation*	145,2%	84,0%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

PRODUIT NET BANCAIRE

Les encours sous gestion du private equity se montent à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2015 en baisse de 9% par rapport au 31 décembre 2014 sous l'effet de remboursements liés au cycle de vie des fonds Edmond de Rothschild Investment Partners et ERES. Le produit net bancaire est en baisse de -25.5% (retraité de l'effet périmètre Edmond de Rothschild Investment Partners et Edmond de Rothschild Capital Partners) par rapport à 2014 en raison de la fin de la phase d'investissement des fonds ERES qui a pour effet mécanique de réduire l'assiette de calcul des commissions de gestion.

FRAIS DE GESTION

Les frais généraux progressent pour se monter à 5,5 millions d'euros en raison des investissements liés à la constitution de la plateforme de private equity et de la société de gestion Edmond de Rothschild Private Equity (France) qui a obtenu l'agrément de l'AMF en octobre 2015.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -1,8 million d'euros en 2015 conséquence des évolutions décrites plus haut.

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Après contribution des entreprises mises en équivalence — essentiellement la société Edmond de Rothschild Investment Partners —, le résultat courant avant impôt du private equity se monte à 0,8 million d'euros.

Autres activités et gestion propre

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Faits marquants de 2015

- 23 opérations conseillées par le corporate finance
- Premières opérations dans l'immobilier
- Un portefeuille exceptionnel de mandats de cession d'entreprises indépendantes

Le conseil aux entreprises et à leurs actionnaires est une activité historique du Groupe et un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs. Edmond de Rothschild conseille les entrepreneurs et les familles, ainsi que les investisseurs financiers et les groupes industriels, sur les opérations en capital sur leurs actifs industriels et immobiliers. Cela permet également de proposer à des investisseurs de type Family office des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises small et mid caps (30 à 500 millions d'euros de valeur d'entreprise). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés familiales pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant de caractéristiques différenciantes.

UNE OFFRE INTERNATIONALE ADAPTÉE À LA CLIENTÈLE DE BANQUE PRIVÉE

L'activité de corporate finance recouvre une pluralité de services de conseil répondant à toutes les problématiques des entrepreneurs et des entreprises, quels que soient les secteurs. Ouverture de capital (LBO, MBO, levée de fonds), cession, scission, acquisition, sortie de bourse : la conjugaison des expertises de conseil en corporate finance et de banque privée permet d'intégrer les dimensions stratégiques, industrielles, patrimoniales, actionnariales, juridiques et fiscales dans toutes les configurations.

Pour répondre à une clientèle internationale et aux problématiques intégrées, l'équipe de corporate finance est structurée comme une plateforme à la couverture multi-locale. Basée en France (Paris et Lyon) et au Royaume-Uni, l'équipe est capable de travailler sur des transactions transfrontalières en mettant à la disposition des clients des experts du corporate finance. Ce dispositif permet en particulier d'accompagner la banque privée du Groupe où elle se trouve dans la conquête de nouveaux clients. L'équipe d'exécution a été renforcée cette année avec l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs à Paris et le nombre de transactions conclues a connu une progression de plus de 15% sur l'année.

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE...

Si le marché mondial des fusions-acquisitions a connu une année record dans le monde en 2015, ce ne fut pas le cas du marché français qui affiche en 2015 un recul de près de 29% (163,5 milliards de dollars). Dans ce contexte, les équipes de corporate finance ont signé une belle performance avec 23 opérations réalisées. Cette réussite démontre la pertinence de la démarche unique d'une équipe pour laquelle discrétion et écoute sont clé.

Parmi les opérations emblématiques, on notera le spin off d'Almerys et la cession de Vuarnet. Les équipes ont également accompagné le groupe Julhiet dans son MBO et son rapprochement simultané avec la société Sterwen, la cession de l'Adit, de Sicame et du deuxième groupe belge de salles de cinémas

... MARQUÉE PAR DES PREMIÈRES OPÉRATIONS DANS L'IMMOBILIER

L'expertise immobilière dont s'est dotée l'équipe de corporate finance en 2014 a réalisé deux opérations en 2015. Le conseil, d'une part, d'un family office dans le cadre de l'acquisition d'un actif immobilier tertiaire et, d'autre part, le conseil d'un fonds d'investissement dans le cadre d'un projet immobilier en région parisienne, devant permettre la construction d'immeubles tertiaires représentant une surface de plusieurs milliers de mètres carrés.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES AUTRES ACTIVITÉS ET GESTION PROPRE

En milliers d'euros	2015	2014	Évolution
Produit net bancaire	30.081	21.405	40,5%
Frais de gestion	-36.349	-37.579	-3,3%
- Frais de personnel	-20.652	-24.387	
. directs	-14.901	-21.856	
. indirects	-5.751	-2.531	
- Autres charges d'exploitation	-13.337	-11.710	
- Dotations aux amortissements	-2.360	-1.482	
Résultat brut d'exploitation	-6.268	-16.174	ns
Coût du risque	-1.273	-	
Résultat d'exploitation	-7.541	-16.174	ns
Sociétés mises en équivalence	2	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.309	-4.649	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-500	
Résultat courant avant impôt	-1.230	-21.323	ns
Coefficient d'exploitation*	ns	ns**	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au produit net bancaire (PNB).

PRODUIT NET BANCAIRE

Conseil aux entreprises

Selon une saisonnalité habituelle, le nombre de transactions conclues au second semestre a fortement augmenté conduisant à des revenus de 11,5 millions d'euros, soit une progression de +2,4 millions d'euros par rapport à 2014.

Gestion propre

La hausse de +6,2 millions d'euros des revenus par rapport à 2014 des revenus de la gestion propre s'explique principalement par la non récurrence d'évènements exceptionnels ayant impactés 2014 : des provisions liées à la dépréciation de certaines lignes du portefeuille du private equity en 2014, et l'impact de la cession de Edmond de Rothschild Capital Partners .

FRAIS DE GESTION

Conseil aux entreprises

Malgré l'effet année pleine de l'intégration de l'équipe Axcior, les charges restent maîtrisées (-0,1%). Le résultat brut d'exploitation de -2,1 millions d'euros progresse néanmoins de +2,5 millions d'euros par rapport à 2014.

Gestion propre

Les charges d'exploitation restent stables à 22,7 millions d'euros (-5,1%).

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'améliore de façon significative à -1,2 million d'euros contre -21,3 millions d'euros en 2014.

PERSPECTIVES 2016

Dans un environnement macro-économique qui reste complexe et très volatil, Edmond de Rothschild (France) confirme ses ambitions fortes tant en banque privée qu'en gestion d'actifs.

La banque privée en 2016 va continuer d'asseoir son positionnement de banque privée haut de gamme sur le créneau des établissements spécialisés.

En gestion d'actifs, la longue tradition d'innovation produits se poursuivra afin de proposer aux investisseurs une offre adaptée aux conditions de marchés actuelles, et toujours plus performante.

La capacité de distribution cross-border des fonds sera renforcée pour accélérer le développement international. Et au sein de la gamme, les fonds flagship à plus forte visibilité contribueront également à accroître le potentiel de distribution.

En private equity, fort du succès des millésimes précédents, plusieurs fonds devraient être levés en 2016. Ainsi le fonds ERES III sera lancé au cours du premier semestre 2016.

L'une des priorités de l'année 2016 sera constituée par la mise en œuvre des mesures d'adaptation à la réglementation MIFID2 afin de préserver la rentabilité du groupe en France.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'année, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations significatives suivantes :

- Fusion / Absorption
 - En novembre 2015, Edmond de Rothschild (France), actionnaire unique des sociétés EMINVEST et VALSE INVEST, a procédé à leur dissolution et à la transmission à titre universel de patrimoine social de ces deux sociétés. Les transferts des patrimoines d'EMINVEST et de VALSE INVEST, au bénéfice d'Edmond de Rothschild (France), ont été effectués sur la base des valeurs comptables des actifs et passifs.
- Acquisitions
 - En juin 2015, Edmond de Rothschild (France), a acquis des parts de la société Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., société de droit luxembourgeois. La Banque détient ainsi 28,01% de son capital au 31 décembre 2015.
 - En juin 2015, Edmond de Rothschild (France) a racheté la totalité des titres détenus par l'unique actionnaire minoritaire dans la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France). Edmond de Rothschild (France) détient ainsi 100% de son capital au 31 décembre 2015.
 - Au cours de l'année 2015, Edmond de Rothschild (France) a procédé à l'acquisition d'actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Sa participation reste sensiblement la même, passant à 98,78% au 31 décembre 2015 contre 98,28% au 31 décembre 2014.
 - Le 31 décembre 2015, Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd, en accord avec son actionnaire unique Edmond de Rothschild (France), a réalisé une augmentation de capital par émission de nouvelles actions afin de convertir en capital une partie de sa dette qu'elle avait auprès de la Banque.

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2015, le total du bilan consolidé s'élève à 2.553,3 millions d'euros, en augmentation de +14,8 % par rapport au 31 décembre 2014 (2.223,5 millions d'euros).

La progression du total bilan s'accompagne d'une évolution de sa structure marquée par la progression significative des avoirs Banque Centrale, contrepartie d'une amélioration de la situation de liquidité globale de la Banque et d'une gestion de trésorerie conservatrice dans un contexte de taux présentant peu d'opportunités. Par ailleurs, la progression des prêts et créances sur la clientèle traduit le dynamisme commercial du Groupe.

ACTIF

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, Banques centrales, CCP	914.318	782.646
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	45.101	63.085
Actifs financiers disponibles à la vente	257.268	238.597
Prêts et créances sur les établissements de crédit	349.068	177.503
Prêts et créances sur la clientèle	550.256	510.141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôt et autres actifs	218.533	245.753
Valeurs immobilisées	218.805	205.771
Total de l'actif	2.553.349	2.223.496

PASSIF

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	651.479	443.659
Dettes envers les établissements de crédit	17.884	23.705
Dettes envers la clientèle	1.195.286	1.062.988
Passifs d'impôts et autres passifs	285.904	295.977
Provisions	25.151	25.654
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	374.683	365.076
Intérêts minoritaires	2.962	6.437
Total du passif	2.553.349	2.223.496

ENGAGEMENTS DU GROUPE DE LA BANQUE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	160.848	176.239
Engagements de garantie	165.362	197.816
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	40.332	40.332

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE L'ACTIF CONSOLIDÉ

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France. Comme indiqué précédemment, la hausse sensible de ce poste est la conséquence de l'amélioration globale de la situation de liquidité de la Banque et d'une gestion conservatrice de la trésorerie dans un contexte de taux très bas voire négatifs.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** s'avère en baisse, à 45,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 63,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Cette rubrique intègre essentiellement des emprunts d'Etats de l'Union économique et monétaire acquis dans le cadre de la gestion d'OPCVM de produits structurés (12,7 millions d'euros), des instruments dérivés à terme ferme, évalués à la juste valeur (4,3 millions d'euros), couvrant les risques de marché induits par les produits structurés (26,6 millions d'euros).

Les **actifs financiers disponibles à la vente** — nets de dépréciations durables —, qui sont évalués en juste valeur, s'établissent à 257,3 millions d'euros à fin 2015, en augmentation de +7,8 % par rapport au 31 décembre 2014 (238,6 millions d'euros). Ce poste correspond essentiellement à des lignes d'OPCVM du Groupe détenues par la Banque au titre de l'amorçage ou du « sponsoring » de fonds et par les filiales.

Le poste comprend également des emprunts d'Etat allemands (56,5 millions d'euros) et français (15,7 millions d'euros) qui font l'objet d'une couverture sur le risque de taux.

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit**, qui sont répartis en créances à vue (comptes ordinaires et opérations de pension livrée) et en opérations de pension livrée à terme, s'affichent en hausse à 349,1 millions d'euros à fin 2015 contre 177,5 millions d'euros l'exercice précédent, soit +96,65%. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des opérations de pension pour 149,9 millions d'euros, ainsi que par une hausse des comptes ordinaires débiteurs de 21,7 millions d'euros.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +7,9 % à 550,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, à comparer à 510,1 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 65,2 millions d'euros et plus marginalement à celle des crédits qui augmentent de 3,4 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 69,3 millions d'euros à 40,8 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le poste **actifs d'impôt et autres actifs** est en baisse de -11,1% sous l'effet du recouvrement d'une créance liée à une opération de distribution de private equity, partiellement compensée par une augmentation des refacturations de commissions par Edmond de Rothschild Asset Management (France) à Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg).

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 218,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 205,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce poste évolue essentiellement sous l'effet des participations dans les entreprises mises en équivalence.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PASSIF CONSOLIDÉ

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 651,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de +46,84 % par rapport au 31 décembre 2014 (443,7 millions d'euros). Cette évolution est principalement due à une augmentation des émissions de Titres de Créances Négociables chez Edmond de Rothschild (France) pour 209,7 millions d'euros.

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours diminue (13,8 millions d'euros à fin 2015, contre 17,2 millions d'euros à fin 2014).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent, d'une part, les comptes ordinaires créditeurs, comptes à terme et comptes d'épargne et, d'autre part, les opérations de pension livrée effectuées avec les OPCVM du Groupe dans le cadre de la gestion de leur trésorerie. Elles augmentent globalement de 132,3 millions d'euros de date à date, soit +12,5% pour s'établir à 1.195,3 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution résulte principalement, d'une part, de la hausse des dépôts à vue de 88,4 millions d'euros (tant de la clientèle privée que des sociétés non financières et des OPCVM) et, d'autre part, de la réduction des opérations de pension livrée avec les OPCVM du Groupe qui ressortent à 46,5 millions d'euros à fin 2015 contre 60,2 millions d'euros un an plus tôt.

Les **provisions** accusent une baisse, passant de 25,7 millions d'euros à fin 2014 à 25,2 millions au 31 décembre 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par des reprises de provisions nettes liées à des litiges avec le personnel, ainsi qu'à la reprise liée à la provision Chinagora.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2015 (30,6 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +2,63%, à 374,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 6,4 millions d'euros à fin 2014).

ENGAGEMENTS DU GROUPE DE LA BANQUE

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de private equity du Groupe, ressortent à 160,8 millions d'euros, contre 176,2 millions d'euros à fin 2014. Cette diminution est due tant à la progression des autorisations de découvert pour 16,4 millions d'euros compensée par une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 31,8 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe diminuent de -16,4 % pour s'établir à 165,4 millions d'euros (contre 197,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle et les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit n'ont pas progressé par rapport à 2014, ils s'élevaient à 40,3 millions d'euros.

COMPTES SOCIAUX

BILAN DE LA BANQUE

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Banque s'élève à 2,524 milliards d'euros, en augmentation de + 17,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 2,152 milliards d'euros.

Les principales composantes du bilan, en milliers d'euros, sont les suivantes :

Actif	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	1.234.475	933.371
Concours à la clientèle	674.139	654.215
Autres comptes financiers	217.402	222.191
Titres et immobilisations	398.032	342.184
Total	2.524.048	2.151.961

Passif	31.12.2015	31.12.2014
Opérations interbancaires	226.449	232.349
Dépôts de la clientèle	1.296.693	1.231.104
Dettes représentées par un titre	480.247	201.447
Autres comptes financiers	220.393	200.005
Dettes subordonnées	21.730	21.732
Capitaux propres	278.536	265.324
Total	2.524.048	2.151.961

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 49% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 1,234 milliard d'euros contre 933 millions d'euros en 2014, soit +301 millions d'euros (+32%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 913 millions à fin 2015, soit 36% du total du bilan de la Banque (contre 782 millions et 36% à fin 2014), en raison d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux bas. Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en hausse, passant de 51 millions à fin 2014 à 70 millions à fin 2015.

Les placements à terme auprès des établissements de crédit, comprenant, au 31 décembre 2015, des titres reçus en pension livrée, atteignent 250 millions d'euros, contre 100 millions à fin 2014.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 674 millions d'euros à fin 2015, contre 654 millions d'euros à fin 2014, soit une hausse de 3 %. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 217 millions d'euros, à comparer à 222 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de -2%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 398 millions d'euros au 31 décembre 2015, à comparer à 342 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 16% en raison, principalement, des appels de fonds sur les OPCVM de Private Equity et d'autre part à nos prises de participation dans des filiales du groupe.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 226 millions à fin 2015 (232 millions au 31 décembre 2014). Cette baisse provient des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en hausse de +5%, à 1.296 millions d'euros à fin 2015 contre 1.231 millions à fin 2014. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle légèrement compensée par la baisse des dépôts à vue des OPCVM du groupe. Par ailleurs, les opérations de pension livrée avec les OPCVM du Groupe qui passent de 60 millions d'euros en 2014 à 47 millions d'euros à fin 2015, consécutivement à la poursuite de la baisse des taux. Les dépôts à terme de la clientèle diminuent également de 32 millions d'euros.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 480 millions d'euros contre 201 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des certificats de dépôts.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 220 millions d'euros contre 200 millions d'euros à fin 2014, soit une hausse de + 20 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à la hausse des dépôts de garantie reçus.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 22 millions d'euros au 31 décembre 2015 (montant identique au 31 décembre 2014), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi, en milliers d'euros :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2015	(1) 31.12.2014
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	34.225	40.608
Total	247.823	254.206

⁽¹⁾ Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **bénéfice de l'exercice** s'affiche à 30,7 millions d'euros, à comparer à 11,1 millions d'euros pour l'exercice 2014, soit une hausse de 177 %.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BANQUE

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2015	2014
Produit net bancaire	181.596	178.449
Frais de personnel	-90.444	-101.618
Autres charges d'exploitation	-56.256	-56.441
Amortissements	-12.399	-12.031
Résultat brut d'exploitation	22.497	8.359
Coût du risque	17	242
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4.216	-11.785
Résultat exceptionnel	-1.016	2
Impôt sur les bénéfices	13.431	14.300
Résultat net	30.713	11.118

Produit net bancaire

À 181,6 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2015 est en progression de 1,8% par rapport à celui de 2014 (178,4 millions d'euros).

Cette hausse de + 3,2 millions d'euros s'explique principalement par l'évolution du poste « commissions sur gestion d'actifs » qui est en progression sensible (+ 8,9% à 79 millions d'euros contre 72,6 millions d'euros en 2014). Cette hausse est due aux commissions sur les portefeuilles gérés, ainsi qu'à la constatation d'un produit exceptionnel de 3,3 millions d'euros lié au débouclage d'une opération de marché liée aux activités de gestion d'actifs.

Les opérations de marchés continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas. Néanmoins, l'évolution du marché des devises a contribué à l'augmentation du Produit net bancaire à hauteur de +1,9 million d'euros entre 2014 et 2015.

Le produit net bancaire a été également impacté par la baisse des résultats sur portefeuille titres et revenus divers. Ce poste est en diminution de 4,9 millions par rapport à 2014. Cette évolution est principalement imputable à la baisse des refacturations de prestations support aux sociétés du groupe.

Frais généraux et amortissements

À 159,1 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en diminution de 6,5% par rapport à 2014 (170,1 millions d'euros).

Cette baisse de 11 millions d'euros est à décomposer en :

- une diminution du poste **frais de personnel** de 11% (90,4 millions d'euros en 2015 contre 101,6 millions en 2015) ;
- une stabilité des **autres charges d'exploitation** (56,3 millions d'euros en 2015 contre 56,4 millions en 2014) ;
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 12,4 millions d'euros en 2015 contre 12 millions en 2014.

Après frais généraux et amortissements, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 22,5 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2014.

Éléments hors exploitation

Le solde net du **coût du risque** est positif comme en 2014, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à -4,2 millions d'euros contre -11,8 millions d'euros en 2014, en raison, principalement d'une dotation aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières de 7,7 millions d'euros concernant notre filiale CFSH Luxembourg. Cette dotation aux provisions est compensée par une reprise de provision de 2,5 millions d'euros concernant notre filiale Edmond de Rothschild (Israël) Ltd pour laquelle en 2014, une dotation aux provisions de 10,5 millions d'euros avait été constituée.

Le solde net du **Résultat exceptionnel** est négatif de -1 million d'euros, en raison de la constatation d'un mali de liquidation concernant deux filiales Eminvest et Valse Invest.

L'**impôt sur les bénéfices**, qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration fiscale de Groupe, présente un solde positif de 13,4 millions d'euros contre 14,3 millions d'euros en 2014.

Le **résultat net** s'affiche à 30,7 millions d'euros, à comparer à 11,1 millions d'euros pour l'exercice 2014, soit une hausse de 19,6 millions d'euros.

CAPITAL SOCIAL

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2015, est la suivante :

Edmond de Rothschild S.A.	4.909.543	actions soit	88,64%
Caisse de Dépôt et Placement du Québec	577.064	actions soit	10,42%
EDRRIT Limited	24.172	actions soit	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	25.074	actions soit	0,45%
Autres actionnaires minoritaires	2.535	actions soit	0,05%
Total	5.538.388	actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31.12.2015.

INFORMATIONS RÉSULTANT DES ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQIES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 466.751 euros au titre de dépenses visées à l'article 39-04 du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires).

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce)

A la clôture de l'exercice 2015, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Echéancier de trésorerie en euros	Montant brut	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 45 jours au plus	A 60 jours au plus
2014	854.323	425.551	426.532	679	1.562
2015	3.202.819	97.668	3.017.353	83.236	4.562

INFORMATION SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport de gestion.

Au 31 décembre 2015, aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de notre Société.

INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE VISÉES PAR L'ARTICLE L 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2015.

Informations sociales et environnementales

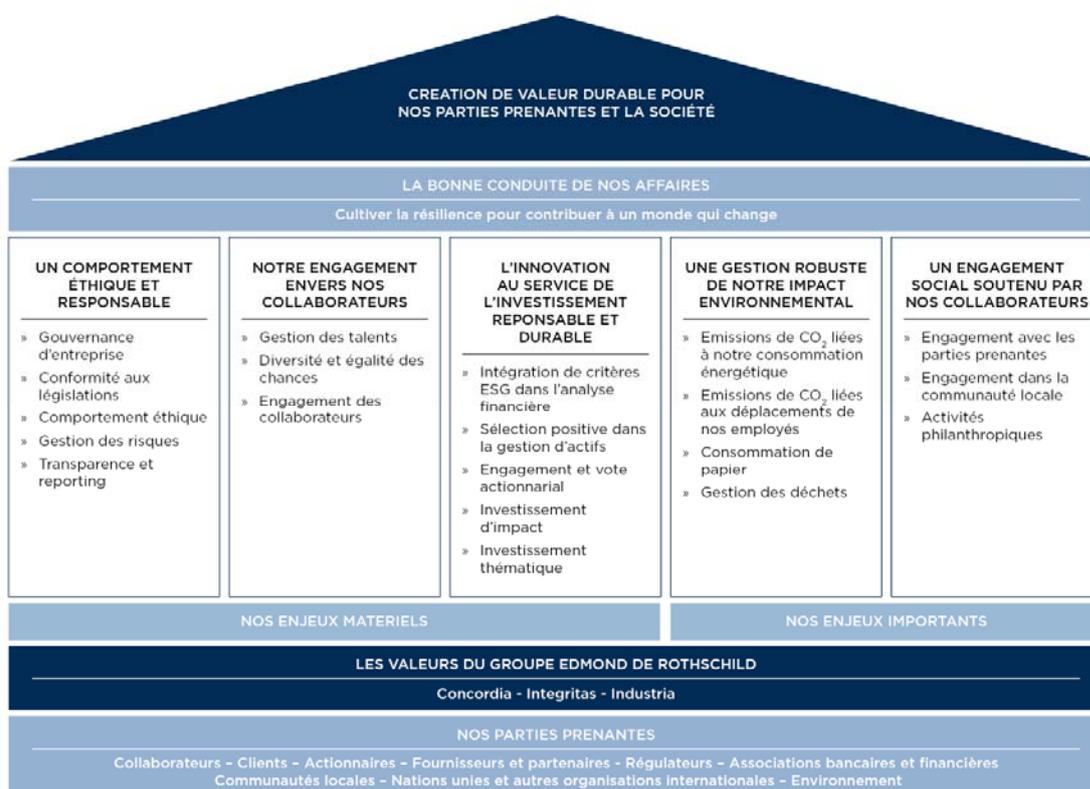
En 2014 le groupe Edmond de Rothschild a mené un exercice de réflexion stratégique sur le sujet du développement durable, notamment pour identifier les enjeux « matériels » qui ont un impact soit sur la performance de l'entreprise, soit sur ses parties prenantes et le développement durable au sens plus large. Cet exercice de « matérialité » a donné lieu à une articulation des axes stratégiques de développement durable sur lesquels le Groupe a l'intention de se focaliser dans les cinq prochaines années (voir schéma en-dessous). Les trois premiers piliers de gauche à droite représentent nos enjeux matériels, puisqu'ils ont un impact direct sur notre performance, tandis que les deux derniers piliers reflètent notre engagement plus large dans le domaine du développement durable lié à notre identité et nos valeurs.

Les démarches de développement durable d'Edmond de Rothschild (France) présentées dans ce chapitre s'intègrent dans cette stratégie globale du Groupe et servent à illustrer notre engagement.

Le premier rapport de développement durable du Groupe pour l'année 2014 fournit plus d'informations.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations Unies et est également membre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière. Ces initiatives internationales défendent une interaction positive entre le développement économique et social et la protection de l'environnement, afin que soient équilibrés les intérêts des générations actuelles et futures.

Dans le contexte de notre responsabilité sociale, nous soutenons aussi les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, et les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Investment Partners sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable soutenus par les Nations Unies, privilégiant une vision de long terme dans la conduite de leurs activités de gestion privée et de gestion d'actifs. Depuis septembre 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est également signataire du Montreal Carbon Pledge, prenant ainsi des engagements quant à la mesure de l'empreinte carbone de ses investissements.



PÉRIMÈTRE DE REPORTING¹

Grâce à la mise en place d'un nouvel outil SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines), davantage de données sociales couvrent la totalité de Edmond de Rothschild (France) pour l'année 2015. Le périmètre sera donc indiqué dans les tableaux d'indicateurs.

Le périmètre « Edmond de Rothschild (France) » couvre la Banque en France et toutes les filiales et succursales à l'étranger : Chili, Chine, Espagne, Hong-Kong, Israël, Italie.

Lorsque le périmètre indique « France », cela signifie que les indicateurs ne concernent que la Banque en France sans les filiales et succursales à l'étranger.

Durant l'année, l'outil ayant été mis progressivement en place au sein des filiales et succursales à l'étranger, les indicateurs suivants ne sont disponibles que pour la « France » sur l'année 2015 : recrutements, départs, turnover, mobilité interne et promotion.

Pour ce qui est des données environnementales et celles relatives aux formations éthique et conformité (paragraphe Loyauté des Pratiques), elle couvre tout le périmètre de Edmond de Rothschild (France).

INFORMATIONS SOCIALES

En 2015, les équipes de Ressources Humaines (RH) en France ont travaillé très étroitement avec l'ensemble des managers pour les accompagner au mieux dans la gestion de la performance de leurs équipes.

L'année 2015 a également été marquée par la nomination d'une nouvelle Directrice des Ressources Humaines pour le Groupe. L'expertise et l'expérience d'Emanuela Bonadiman seront particulièrement précieuses pour gérer les défis en matière de gestion des talents que le Groupe connaît actuellement durant sa phase de développement.

Enfin, un nouvel outil informatique de gestion des ressources humaines a été déployé durant l'année. Cet outil intégrera progressivement les différents processus RH ce qui facilitera leur gestion harmonisée au niveau du Groupe.

La stratégie Ressources Humaines reste focalisée sur l'attraction des meilleurs talents, le développement et la rétention des collaborateurs. Cette stratégie favorise une culture de la performance et des résultats qui soit en harmonie avec les valeurs du Groupe et qui requiert un comportement exemplaire de la part de tous les collaborateurs, ceci dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

EMPLOI

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2015, la Banque et ses filiales emploient 950 collaborateurs dans le monde, avec 25 nationalités représentées (20 au niveau France).

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif en France	858	826	747	761	793
Effectif hors de France	156	148	143	149	157
Effectif total	1.014	974	890	910	950

L'effectif en France est marqué par une proportion très élevée de 84,7% de cadres. Cet effectif est réparti de façon équilibrée entre hommes et femmes, avec une proportion de femmes représentant 45% de l'effectif.

En 2015, nous observons une légère hausse pour l'ancienneté moyenne (9,9 ans) et l'âge moyen (42,6 ans) pour la France.

Au 31 décembre 2015, près de 98% des collaborateurs (sur les deux périmètres) bénéficiaient d'un CDI. 48,5% de ces postes étaient occupés par des femmes en France (47,5% au niveau de tout Edmond de Rothschild (France)).

	Périmètre	2013	2014	2015
Part des cadres dans les effectifs	France	82%	84%	84,7%
- dont % de femme	France	44%	48%	45,4%
Ancienneté moyenne	France	9,5	9,3	9,9
Ancienneté moyenne	EdR (France)	-	-	9
Age moyen	France	42,2	42	42,6
Age moyen	EdR (France)	-	-	42,3
Part des CDI	France	-	97%	97,5%
- dont % de femme	France	-	49%	48,5%
Part des CDI	EdR (France)	-	-	97,9%
- dont % de femme	EdR (France)	-	-	47,4%

MOUVEMENTS

Les données suivantes concernent la Banque en France uniquement (voir paragraphe « périmètre de reporting » en haut de page).

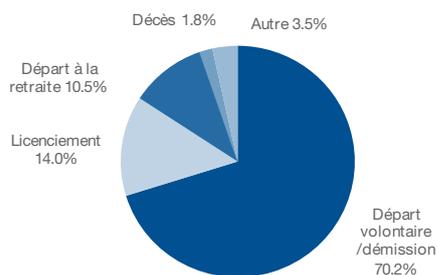
Parmi les 135 recrutements réalisés en 2015, nous comptons 59 postes en CDD (y compris 37 auxiliaires de vacances), et 43% ont concerné des femmes.

Les départs des personnes en CDI, au nombre de 57, ont concerné pour 44% des femmes et pour 40% des collaborateurs de plus de 45 ans.

Le turnover (calculé comme étant le rapport entre le nombre de départs en CDI sur l'effectif moyen mensuel) est ainsi en baisse, à 8% en 2015 contre 11% en 2014.

¹ Un changement du statut de l'entité Edmond de Rothschild Investment Partners aurait impliqué son exclusion du périmètre de reporting social et environnemental pour l'année 2015. Néanmoins cette exclusion nécessitera de changer nos processus de reporting et sera effective que pour l'année 2016.

Motifs de départ



	2012	2013	2014	2015
Nombre de recrutements	101	72	153	135
- dont nombre de CDD	58	52	66	59
- dont % de femmes	55%	58%	48%	43%
Nombre de départ parmi les CDI	141	150	78	57
- dont % de femmes	58%	51%	47%	44%
- dont % de plus de 45 ans	6%	22%	59%	40%
Turnover	9%	13%	11%	8%

Pour l'année 2015 on remarque donc une stabilisation des effectifs avec une diminution du nombre de recrutements (-12%) et de départs (-27%). En revanche, 2015 a été une année positive en termes de mobilité interne avec 58 collaborateurs qui ont changé de rôle, dont 8 collaborateurs qui ont bénéficié d'un transfert à l'international et 2 qui sont arrivés en France d'une autre entité du Groupe (les mouvements à l'international sont comptabilisés dans les recrutements et départs du fait des statuts juridiques distincts des différentes entités du Groupe).

Encourager la mobilité interne est une volonté du Groupe. En 2015, des entretiens professionnels et un Comité de mobilité ont été mis en place, ainsi qu'un site intranet dédié, permettant ainsi de faciliter l'accès à la mobilité interne et de pourvoir les postes ouverts de manière plus efficace.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

4% des effectifs, principalement des femmes, ont choisi d'organiser leur travail à temps partiel, l'ensemble des demandes de passage à temps partiel ayant été approuvé en 2015.

Suite à l'accord passé en 2014 pour les salariés en charge d'assurer la sécurité de l'exploitation informatique, l'ensemble des collaborateurs bénéficient désormais de jours de repos (JRRT).

ÉVALUATION ANNUELLE DE LA PERFORMANCE

Dans la stratégie développement durable du groupe Edmond de Rothschild, l'évaluation annuelle de la performance des collaborateurs a été identifiée comme un indicateur clé de performance.

En 2015, 84% des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) ont participé à toutes les étapes du processus d'évaluation (contre 71% en 2014). Ce processus harmonisé au niveau de tout le Groupe a été revu en 2015. Il permet désormais aux collaborateurs de procéder à leur auto-évaluation au préalable de leur entretien avec leur manager. Les collaborateurs sont ensuite évalués sur leur performance ainsi que sur une série de comportements qui

traduisent les valeurs et les ambitions du Groupe. Une importance particulière a également été portée à la définition d'objectifs à la fois SMART et alignés avec les priorités du Groupe.

Les Ressources Humaines ont déployé un large programme de formation et de communication pour s'assurer qu'évaluateurs et évalués comprennent les enjeux de cet exercice. Il s'agit non seulement de s'assurer de la bonne contribution de chacun à la performance du Groupe mais aussi de :

- identifier les talents,
- reconnaître la performance des collaborateurs,
- mettre en avant les besoins de développement/formation,
- échanger sur les opportunités de mobilité interne.

Ce sont ainsi plus de 582 personnes qui ont suivi les sessions de formations constituées de différents ateliers permettant de découvrir le nouvel outil, les évolutions du processus, et les ressources mises à disposition sur le site intranet (guide pratique, e-learning, vidéos « inspirationnelles »).

	Périmètre	2013	2014	2015
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	France	-	13	58 ^a
- dont % de femmes	France	-	69%	40%
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion	France	13	81	62
- dont % de femmes	France	54%	54%	44%

^a Certaines mobilités internes sont aussi considérées comme des promotions et sont dans ce cas reprises en compte dans le nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion durant l'année.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le groupe Edmond de Rothschild estime que renforcer le lien entre la performance (individuelle et collective) et la rétribution, quelles que soient ses composantes (rémunération, promotion, mobilité), contribue à renforcer la transparence et l'équité afin d'accroître la motivation et l'engagement des collaborateurs, conditions essentielles pour la réalisation de nos objectifs collectifs.

La politique de rémunération en France a été définie au mois de mars 2010, en application de l'arrêté du 3 novembre 2009 et des normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française du 5 novembre 2009, imposant aux établissements financiers de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque. Elle a été adaptée aux nouvelles règles édictées par l'arrêté du 13 décembre 2011, ainsi qu'aux dispositions communes publiées par l'AFG, l'AFIC et l'ASPIM sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

Les rémunérations variables des mandataires, des opérateurs de marchés et négociateurs ainsi que des professionnels des fonctions de contrôle interne et de contrôle des risques, sont, en vertu de ce dispositif, versées pour partie en différé et de manière échelonnée.

Des règles précises d'application de ce principe sont fixées chaque année, après analyse de la Direction Financière, de la Direction des Ressources Humaines et des Directions de la Conformité et du Contrôle des Risques, et font l'objet d'une validation du Comité de rémunération de Edmond de Rothschild (France).

Notre politique de rémunération a évolué pour se mettre en conformité avec les réglementations CRD IV et AIFMD, applicables

respectivement en 2014 et 2015 pour les rémunérations attribuées en mars 2015 et mars 2016 respectivement.

Les évolutions ont concerné l'élargissement de la population régulée aux activités de gestion d'actifs, la révision de la structure de rémunération des collaborateurs concernés et le renforcement des règles de contrôle et de publication des informations liées aux rémunérations. Dans le cadre d'AIFMD, un nouvel outil sera mis en place en mars 2016 pour le paiement de la partie différée (le cas échéant) de la rémunération variable des preneurs de risques dans l'Asset Management. Cet outil permet d'indexer la rémunération différée de ces collaborateurs sur la performance moyenne pondérée d'un panier de fonds Edmond de Rothschild Asset Management représentatif de leurs expertises.

En 2016 (pour les rémunérations variables attribuées en mars 2017 au plus tôt), la réglementation UCITS V entrera en vigueur pour les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) et couvrira également les aspects de rémunération. Elle comportera des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD. Le Groupe a anticipé cette directive en appliquant, depuis plusieurs années, un principe de rémunération différée, y compris aux gérants d'OPCVM.

Ces deux réglementations visent une meilleure qualité de la gestion des risques et une meilleure maîtrise des prises de risques par les personnes et sociétés concernées, ainsi qu'un alignement de leurs intérêts avec ceux de leurs clients.

L'actualisation des modalités de la politique de rémunération évoquées ci-dessus sera validée par le Conseil de Surveillance de mars 2016, sur proposition du Comité de Rémunération.

	2011	2012	2013	2014	2015
Masse salariale annuelle (en milliers d'euros) DADS	86.385	99.428	83.045	91.352	83.735
Pourcentage d'augmentation du salaire fixe	2,6%	2,6%	1,3%	4,5%	3,5%
Part des bonus en pourcentage de la MS fixe au (31/12/(N-1))	39%	36,8%	39%	46%	43,9%

La masse salariale s'établit à près de 84 millions d'euros contre 91 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 8%. La hausse de la partie fixe de la masse salariale résulte des augmentations collectives négociées pour certaines populations lors des Négociations Annuelles Obligatoires et des augmentations de salaire individuelles.

Aux termes des articles L. 511-71 et L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, l'assemblée générale ordinaire doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective de la société et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Un avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées ci-dessus va donc être demandé aux actionnaires. De plus, l'article L. 511-78 du Code Monétaire et Financier plafonne désormais la composante variable à 100% de la composante fixe de la rémunération totale de la population régulée du Groupe, sauf approbation motivée par l'assemblée générale d'un ratio supérieur qui ne peut excéder 200%. Afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, nous avons proposé au vote des actionnaires une résolution visant à approuver un ratio maximal de 200 % entre les composantes variable et fixes de la rémunération totale de chaque collaborateur appartenant à la population régulée du Groupe, pour les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2016. Cette résolution a été acceptée pour l'exercice 2015 lors de l'Assemblée Générale de mai et sera resoumise au vote des actionnaires pour l'exercice 2016.

FORMATION

Le développement des compétences individuelles et techniques/métier constitue un élément clé de la stratégie des Ressources Humaines afin d'accompagner et de préparer au mieux nos collaborateurs et notre Groupe aux défis de demain.

La priorité est donnée à une approche qualitative, notamment par le biais de formations "sur mesure". Dans ce cadre, le programme « Impact & Performance », axé sur des modules technique/métier ainsi que sur le développement comportemental, a été suivi par 80 managers de la Banque Privée, en 2015.

Par ailleurs, une formation pilote sur la communication et l'efficacité du travail d'équipe, a aussi été déployé auprès de collaborateurs de l'Asset Management et de la Banque Privée. Les retours ayant été positifs, ce cours sera dispensé plus largement en France, courant 2016.

L'optimisation des dépenses de formation en 2015 reflète les efforts mis en œuvre pour contribuer à la baisse des frais opérationnels au niveau du Groupe. Grâce à l'obtention de crédit d'impôt ou encore à la généralisation des cours collectifs, le nombre d'inscriptions affiche toutefois une nette hausse (789 contre 660 en 2014), démontrant la volonté de maintenir une offre de formation de qualité aux collaborateurs.

En 2016, un module « formation » (Learning Management System) sera intégré au nouvel outil SIRH, déployé en 2015. Il sera synchronisé avec le module d'évaluation annuelle de la performance, afin d'optimiser l'identification des besoins en formation et de faciliter le pilotage des plans de formation.

Classification des formations par catégorie	2015
Technique/métier	36%
Développement comportemental et managérial	40%
Apprentissage et perfectionnement de langue étrangère	15%
Informatique et bureautique	7%
Santé et sécurité	2%

	2011	2012	2013	2014	2015
Part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	53%	54%	63%	58%	58%
Part des femmes parmi les stagiaires formation	48%	46%	47%	53%	53%
Nombre total d'heures de formation	8.138	8.949	7.195	11.417	10 371 ^a
Budget annuel de formation (en milliers d'€)	1.614	1.919	1.608	2.076	1.412
- dont versement à des fonds d'assurances formation	39%	39%	40%	35%	60% ^b

^a En France, sont considérées comme formation les sessions durant au moins 3 heures. Les données publiées dans le rapport développement durable du Groupe Edmond de Rothschild diffèrent car elles incluent les formations en deçà de ce nombre d'heure.

^b Le pourcentage du budget de formation versé à des fonds d'assurance de formation a augmenté en 2015 du fait, à la fois, de l'optimisation des dépenses de formation, et d'un changement réglementaire augmentant notre contribution fiscale en matière de formation

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le groupe Edmond de Rothschild attache beaucoup d'importance à la diversité au sein de l'entreprise et est intimement convaincu qu'elle est nécessaire pour répondre au mieux aux besoins du marché, amener de nouvelles perspectives et être plus innovant.

La promotion du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et femmes constitue ainsi un élément majeur de la philosophie des Ressources Humaines. D'autres axes de travail sont également engagés en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées.

La Banque en France applique les mesures de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 20 décembre 2012 et son avenant du 22 février 2013. Cet accord fixe des objectifs en matière de :

- recrutement : % de femmes recrutées équivalent au % de femmes ayant postulé (avec une marge de 5% en plus ou en moins)
- formation : % de femmes ayant eu accès à une formation équivalent au % de femmes dans l'entreprise (avec une marge de 5% en plus ou en moins)
- promotion professionnelle : 45% de femmes cadres à fin 2015
- rémunération: une Commission Egalité Professionnelle, composée de représentants de la Direction et de Représentants du Personnel, se réunit tous les ans pour faire un état de lieux des écarts éventuels de rémunération entre hommes et femmes et formuler des recommandations.

Les données disponibles dans le tableau ci-après démontrent que nous sommes en ligne avec ces objectifs et même au-delà. Le suivi mené par les Ressources Humaines a également démontré qu'il n'y a pas de problème d'iniquité salariale entre hommes et femmes, à poste et expérience équivalents. Les Ressources Humaines sensibilisent également les managers à ce sujet, notamment lors des revues salariales et plus particulièrement concernant les retours de congé maternité.

Nous pouvons également remarquer la hausse constante du pourcentage de femmes parmi la population hors-cadre (senior management). L'année 2015 a notamment vu la nomination de 4 femmes à des postes de direction, portant la représentativité des femmes au niveau du Comité de Direction de la Banque en France à 22%.

	Périmètre	2012	2013	2014	2015
Part de femmes dans les effectifs	EdR (France)	-	-	-	47,4%
Part de femmes dans les effectifs	France	-	-	48%	48,5%
Part des femmes recrutées dans l'année	France	55%	58%	59%	43%
Part des femmes candidates	France	-	-	-	41%
Part des femmes parmi les stagiaires en formation	France	46%	47%	53%	53%
Part des femmes cadres en France dans la population de cadres	France	43,2%	43,8%	44,6%	45,4%
Part des femmes cadres hors classe^c en France dans la population des cadres hors classes	France	23,5%	23,6%	25,4%	27,2%

^c Chez Edmond de Rothschild (France), la catégorie « hors-classe » correspond aux personnes du senior management.

Un accord relatif au dispositif du contrat de génération a été signé avec les partenaires sociaux le 16 décembre 2013, dont l'objectif est de favoriser l'intégration des jeunes dans l'entreprise mais également d'améliorer l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés. Cet accord s'appliquera pour une première période de trois années durant lesquelles une attention particulière sera portée à ces populations afin de s'assurer notamment par le biais d'entretiens ou d'actions de formation qu'ils bénéficient d'un traitement équitable. En 2015, la part de salariés âgés de plus de 50 ans augmente légèrement à 24,2% contre 21% en 2014.

Suite à l'application de la nouvelle loi relative aux formations professionnelles, les entretiens d'expérience, mis en place dans le cadre de l'accord sur le contrat de génération, ont été remplacés par les entretiens professionnels. Sur l'année 2015, ces entretiens ont donc été menés en priorité avec les personnes senior. Les Ressources Humaines profitent de l'opportunité de ces entretiens pour proposer à ces collaborateurs de devenir mentor d'une jeune recrue et prévoient de valoriser davantage cette possibilité sur l'année 2016.

En 2015, toute l'équipe des Ressources Humaines a également été formée à la gestion de la fin de carrière. Durant l'année, 5 personnes approchant de l'âge de la retraite ont ainsi été accompagnées afin de leur permettre d'avancer sereinement vers la retraite (conseils, temps partiel, etc.).

Le groupe Edmond de Rothschild est activement impliqué dans l'intégration des jeunes en entreprise. Dans ce contexte, la Banque en France est engagée à contribuer à la formation des jeunes en entreprise avec 90 stagiaires et 26 jeunes en contrat de formation en alternance en 2015, soit environ 42 effectifs base temps plein. La Banque se situe donc au-delà de ses engagements (accord contrat de génération) et a, en outre, permis à 4 jeunes (2 alternants et 2 stagiaires) d'être recrutés en CDI, ainsi qu'à 6 autres (1 alternant et 5 stagiaires) d'être recrutés en CDD.

Comme chaque année, la Banque développe des partenariats avec certaines écoles et formations dans le but de se constituer un vivier de jeunes talents et de participer activement à la formation professionnelle des étudiants. La présence de la Banque et de ses filiales en France dans les forums de recrutement des grandes écoles s'est renforcée en 2015 avec la participation à 8 manifestations au sein des établissements suivants: EDHEC, ESCP Europe, Neoma Business school Reims, Université Paris-Dauphine, Celsa, EM Lyon, ESCP Europe et SciencesPo Paris.

En juin 2015, un accord sur le handicap a été signé pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale (UES¹), pour une période de 3 ans. L'un des engagements de cet accord consiste à porter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 1,3% d'ici fin 2017. L'engagement est également pris d'embaucher deux travailleurs handicapés par an.

Une mission handicap a été créée pour faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les ressources humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres), sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple).

Fin 2015, quatre collaborateurs en situation de handicap travaillent au sein de l'UES, dont deux ont vu leurs conditions de travail spécifiquement aménagées.

RELATIONS SOCIALES

Les élections des représentants du personnel au sein de l'UES¹ ont eu lieu en novembre 2015. L'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel, c'est-à-dire le Comité d'entreprise (CE), les Délégués du personnel et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT²), a ainsi été renouvelé en 2015 avec l'élection de nouveaux interlocuteurs. Pour la première fois,

l'élection a eu lieu par vote électronique, ce qui a permis d'augmenter le taux de participation de 15% par rapport aux dernières élections.

En 2015, 7 accords ont été signés au sein de l'UES portant, entre autres, sur le handicap, les salaires, l'intéressement et le temps de travail.

Par ailleurs, le CE et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont régulièrement informés et consultés à propos des principaux projets qui concernent la marche générale des entités de l'UES et les conditions de travail des collaborateurs. En outre, le CE prend en charge la gestion des activités sociales et culturelles.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Un indicateur lié au bien-être au travail est le niveau d'absentéisme⁵; ce dernier, de 4,5%, a légèrement augmenté entre 2014 et 2015.

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'absentéisme	-	5,4%	4,6%	4,4%	4,5%

En ce qui concerne les accidents de travail, en 2015 notre taux de fréquence³ est de 5 (contre 2,5 en 2014), et notre taux de gravité⁴ est de 0,04 (contre 0,1 en 2014), ce qui représente 50 jours perdus sur 1 211 678 d'heures travaillées (soit une baisse de 78% par rapport à 2014).

Un accord relatif au temps de travail de l'équipe qui assure la sécurité de l'exploitation informatique existe depuis 2014 dans le but d'offrir un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle aux salariés concernés.

Dans le cadre de la prévention du stress qui peut être inhérent à l'activité professionnelle et aux évolutions de l'environnement de travail, les responsables d'équipe sont sensibilisés à la prévention des risques psycho-sociaux lors de formation au management.

En 2015, ce sont plus de 165 managers qui ont suivi des formations de développement comportemental, soit au travers d'accompagnements individuels sur des problématiques ciblées, soit au sein de programme de formation plus complet.

En 2016 un nouveau programme de formation sera déployé auprès des managers et permettra de renforcer leurs connaissances et sensibilisation sur ce thème.

¹ Les Institutions Représentatives du Personnel couvrent le périmètre des sociétés suivantes: Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Asset Management (France), Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Investment Partners, Edmond de Rothschild Private Equity (France), Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

² Les mandats de membre du CHSCT qui venaient à échéance en 2014 ont été prolongés d'un an pour permettre d'aligner tous les mandats sur le même point de départ et ainsi garantir une meilleure représentation des salariés dans toutes les instances.

³ Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

⁴ Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

⁵ Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie dans l'année / l'effectif CDI et CDD (hors alternants).

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Edmond de Rothschild (France)¹ est formellement engagée dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. L'exercice de matérialité qui a été mené pour identifier les enjeux significatifs du Groupe, dans le contexte de ses activités, a permis de définir trois priorités environnementales :

1. les émissions de gaz à effet de serre, principalement au travers des :
 - a. consommations directes d'énergie ;
 - b. déplacements professionnels
2. la consommation de papier ;
3. la gestion des déchets.

Afin de suivre la performance environnementale de tout le Groupe et d'identifier les bonnes pratiques et actions à mettre en place, un nouvel outil de reporting a été déployé en 2014. Ce dernier permet d'obtenir une image précise des contributions environnementales de toutes les entités rattachées à Edmond de Rothschild (France).

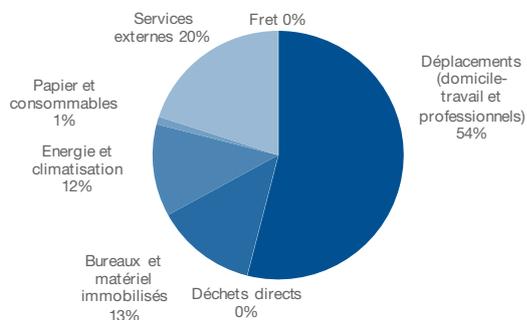
Ces évolutions permettent de fournir un reporting environnemental encore plus précis dans le cadre des obligations liées au Bilan Carbone® et à l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ».

Les résultats 2015 montrent une stabilité de notre empreinte environnementale en valeur absolue et une légère baisse de notre empreinte par employé dans un contexte de hausse des effectifs de 6%.

Toutefois, le bilan carbone de Edmond de Rothschild (France) affiche une hausse de 3% sur les émissions totales, que nous devons en grande partie à l'amélioration des données reportées. Les postes concernés sont notamment les déplacements domicile-travail (calculé dorénavant en grande partie à partir de données réelles) et les inventaires d'équipements informatiques. Les émissions de CO2 par collaborateur sont en baisse de 4%.

BILAN CARBONE

Émissions de gaz à effet de serre en 2015 8.368 t. éq.CO2



¹ Chaque référence à Edmond de Rothschild (France) inclut la Banque en France et toutes les filiales et succursales à l'étranger (Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Hong-Kong, Israël, Italie). Le périmètre des indicateurs environnementaux couvre l'ensemble de Edmond de Rothschild (France).

	2011	2012	2013	2014	2015
Emissions de CO₂ pour EdR France (tonnes d'équivalent CO₂)	10.752	9.249	8.667	8.141	8'422
Emissions de CO₂ par employé (t. éq. CO₂)	8,0	8,2	8,2	7,7	7,5

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

En 2014, la Direction des Systèmes d'Information avait finalisé la migration des salles informatiques de la Banque vers des data centers offrant une infrastructure de très haute qualité. Ces centres construits et opérés pour répondre à nos besoins critiques apportent un environnement technique sécurisé et optimisé. En termes de gestion environnementale, ils offrent notamment des solutions à forte valeur ajoutée dans la gestion de la puissance électrique et les besoins en climatisation des installations, contribuant ainsi à notre démarche Green IT.

La part de la France dans la consommation énergétique de Edmond de Rothschild (France) est de 90%. Sur ce poste, la baisse est surtout visible pour la consommation par employé (-7,4%). Les consommations totales ont peu diminué, voire ont un peu augmenté pour l'électricité (+3,3%), toutefois la hausse des effectifs en 2015 (+6%) conduit à une baisse relative des consommations. Nous pouvons relever quelques investissements importants réalisés en 2015 par les Moyens Généraux en France avec le changement de deux chaudières pour des modèles plus performants, ainsi que le changement de 21 fenêtres pour du double vitrage. En France, des spots LED sont également installés progressivement sur les bâtiments dont la Banque est propriétaire.

Par ailleurs, la part d'énergie renouvelable au niveau de Edmond de Rothschild France s'élève à 13,6%.

	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation d'énergie pour EDR (France) (en MWh)	7.333	7.769	8.822	6704^a	6'583
dont électricité		4.288	4.392	3963^a	4'093
Consommation d'énergie par employé (en MWh)	5	7	8	6,3^a	5,8

^a Les données énergétiques dans le rapport 2014 étaient:

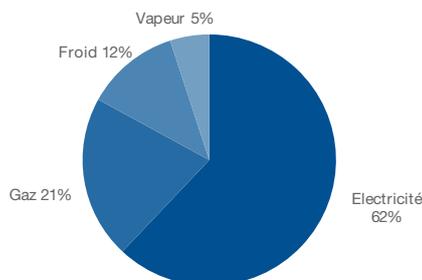
- Consommation d'énergie pour EDR France: 6.683MWh

- dont électricité: 3.986 MWh

- Consommation d'énergie par employé: 6 MWh.

Ces données comportaient des erreurs de reporting qui ont été corrigées.

Consommation d'énergie en 2015 6'583 MWh



DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS ET DOMICILE-TRAVAIL

La part des transports dans le bilan carbone de Edmond de Rothschild (France) reste prédominante, représentant plus de 50% des émissions. Toutefois en 2015, le nombre de kilomètres parcourus au titre de déplacements professionnels est relativement stable. Nous remarquons une baisse des kilomètres parcourus en avion (- 4%) ainsi qu'une hausse notable du nombre de kilomètres parcourus en train (+ 17%). Toutefois les émissions dues aux transports sont en hausse de 6% du fait de la part toujours importante de l'avion dans les déplacements professionnels (près de 55%) (31% pour l'ensemble des déplacements).

Nous ne pouvons commenter les variations sur les déplacements domicile-travail car notre méthodologie de calcul a changé en 2015 en vue d'améliorer la fiabilité de nos données. Les calculs sont à présents réalisés à partir des données réelles pour la France (où se trouvent 86% des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France)). Il convient également de préciser que nous avons fait le choix d'inclure ce poste dans notre calcul du bilan carbone afin d'avoir une vue exhaustive de nos impacts ; toutefois, il s'agit d'un poste sur lequel les leviers d'action pour réduire nos émissions sont très faibles. Les autres postes pris en compte dans le calcul de notre empreinte carbone sont : inventaire de nos équipements informatiques, achats de biens et services externes, et traitement des déchets.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Après plusieurs années de baisse de la consommation de papier (entre 9 et 16% par an), nous observons pour la première fois une légère hausse de 1%. Toutefois nous pouvons noter que la consommation par collaborateur continue de diminuer, passant de 60 à 57kg par collaborateurs (soit -4%). Des mesures d'optimisation des impressions sont en cours de lancement pour la France et devraient conduire à de nouvelles baisses de consommation de papier.

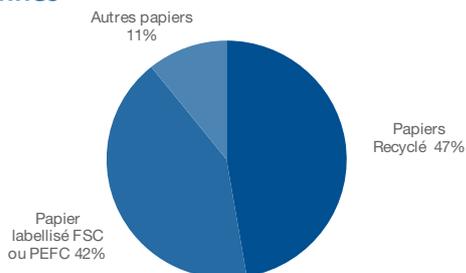
Pour la France (qui représente environ 90% de la consommation de papier), la part du papier recyclé et labellisé FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Pan European Forest Certification) représente la quasi-totalité du papier utilisé (99%). Dans les filiales et succursales à l'étranger, nous sommes à 14%.

Notre consommation d'eau globale indique une baisse de 17% que nous pouvons toutefois imputer à l'amélioration de notre reporting puisque nous sommes passés de 38% à 79% de données réelles.

La construction de la démarche lancée en 2014 sur la prise en compte les enjeux sociaux et environnementaux vis-à-vis des pratiques de nos fournisseurs et sous-traitants est toujours en cours.

Consommation de papier en 2015

64,3 tonnes



	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation de papier pour EDR (France) (en tonnes)	96,8	81,6	74,4	63,4	64,3
Consommation de papier par employé (en kg)	72	72	70	60	57

	2014	2015
Consommation d'eau pour EDR France (en m³)	13.396	11.172
Consommation d'eau par employé (en m³)	13	10

GESTION DES DÉCHETS

Pour tous nos équipements informatiques en fin de vie, la banque en France fait appel à ATF Gaia. Cette entreprise spécialisée récupère notre matériel obsolète, certifie l'effacement de nos données puis effectue un tri entre ce qui peut être revendu, valorisé ou recyclé.

En parallèle, 90 dons à des écoles et associations ont été réalisés (46 en 2014) afin de les aider dans l'amélioration de leur équipement informatique.

Des poubelles de tri sont en place sur l'ensemble des sites de la Banque à Paris afin que les collaborateurs procèdent à un tri responsable. En 2015, 97 kilos d'aluminium, 6,4 tonnes de plastique et 566 cartouches de toner ont été triés sur place. En ce qui concerne le recyclage du papier, tout document à jeter est récupéré dans les corbeilles individuelles des collaborateurs puis transféré dans des bacs sécurisés. Ceux-ci sont pris en charge par une société spécialisée, Shred-It. En 2015, 92,7 tonnes de papier ont été traitées, soit 1.483 arbres sauvegardés.

	2013	2014	2015
Déchets papier recyclés (tonnes)	83,5	113,2	96,3
Déchets plastique recyclés (tonnes)	9	6,6	6,6
Déchets aluminium recyclés (kg)	540	700	97 ^a
Cartouches recyclées (unités)	594	579	566

^a La baisse importante du poids de nos déchets aluminium recyclés est due à un changement de méthodologie de notre fournisseur pour réaliser ses estimations. Nous prêterons une attention particulière au suivi de cet indicateur l'année prochaine pour évaluer sa fiabilité.

BIODIVERSITÉ

Depuis 2012, Edmond de Rothschild (France) s'est engagé dans des actions de sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité avec l'installation de trois ruches aux abords immédiats d'un de nos bâtiments parisiens. Ce sont ainsi quelques 90.000 abeilles qui bénéficient de la diversité florale et végétale parisienne. Une 4^{ème} ruche sera installée courant 2016 qui comptera également 30.000 abeilles.

En 2015, la succursale d'Israël s'est également associée à cet engagement en collaborant avec un apiculteur local qui récolte du miel pour le Groupe.

Sur l'année, 480 kg de miel ont été récoltés et près de 2000 pots ont été offerts aux clients à travers le monde. Le Groupe souhaite ainsi partager sa sensibilité sur ce sujet.

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

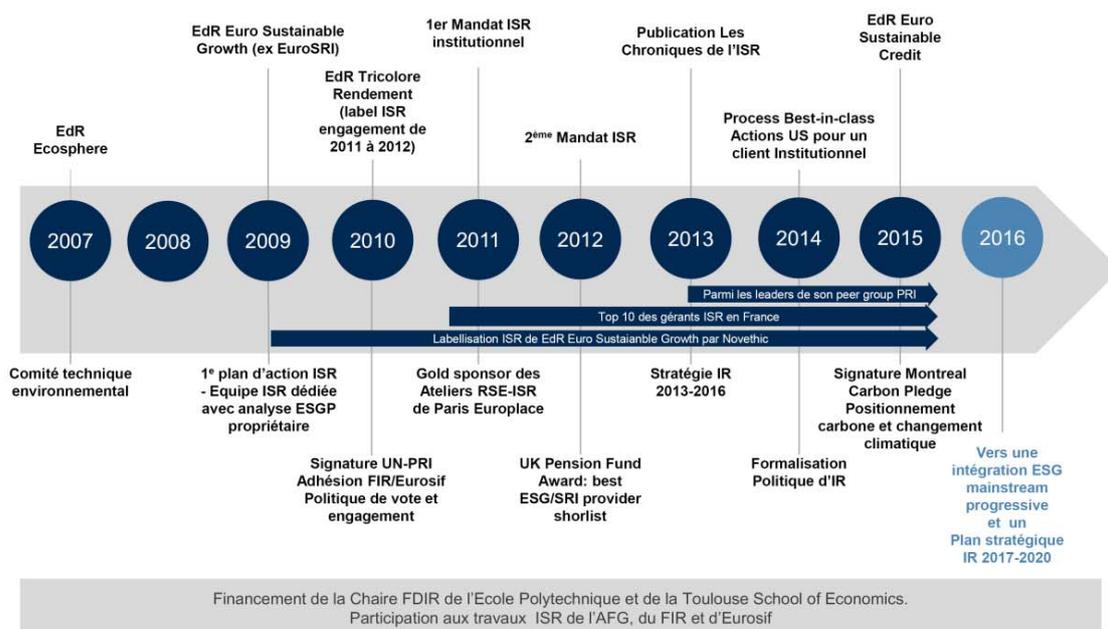
2015 a été sans conteste l'année de l'Investissement Responsable. En France, l'adoption de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, le lancement de deux labels portés par le gouvernement français, l'un sur l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'autre de transition énergétique et écologique pour le Climat, ou encore la croissance toujours significative des encours ISR et de l'intégration de l'ESG au sein des gestions « mainstream », installent résolument l'investissement responsable dans la sphère financière. Une année singulière également sur le plan international : le focus particulier sur l'environnement avec la tenue à

Paris de la COP 21 a drainé tout au long de l'année des engagements sans précédent de la part des Etats, des entreprises et des investisseurs à travers le monde. Partie prenante de ce mouvement qui s'inscrit en parfaite adéquation avec sa stratégie de développement durable, Edmond de Rothschild et ses filiales ont marqué leur engagement pour protéger les ressources naturelles et lutter contre le réchauffement climatique. Point d'orgue de cette mise en mouvement : le discours d'Ariane de Rothschild devant l'une des tribunes de la COP 21 le 5 décembre 2015, réaffirmant son objectif : « assurer les conditions d'un développement durable pour promouvoir le progrès de nos sociétés et le succès des générations futures ».

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

Chronologie de l'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) en matière d'IR

DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DEPUIS PRÈS DE 10 ANS



Signature du Montréal Carbon Pledge : une dynamique engagée pour la lutte contre le réchauffement climatique

Dans la continuité des engagements de sa maison-mère lors de la COP 21, et en cohérence avec sa Politique d'Investissement Responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a voulu signifier son implication dans la lutte contre le réchauffement climatique en signant le Montréal Carbon Pledge en 2015.

Cette initiative, soutenue par les UN-PRI dont elle est également signataire depuis 2010¹, a été rejointe par plus de 120 investisseurs à travers le monde à fin 2015², représentant plus de 10.000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. En tant que signataire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagée à mesurer progressivement et à rendre publique annuellement l'empreinte carbone de ses investissements.

¹ Pour retrouver l'ensemble des réponses de Edmond de Rothschild Asset Management (France) à la dernière session de reporting annuel des UN-PRI, cliquez sur le lien suivant : <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-EN-Public-Transparency-Report.pdf>

² <http://montrealpledge.org/>

Un premier engagement qu'elle a honoré le 1^{er} décembre 2015 sur une partie de ses investissements en actions, à savoir les portefeuilles actions France/Zone Euro/Europe (fonds Midcaps excepté), soit environ 60% de l'encours des gestions actions¹. Les indicateurs, mesurés par l'équipe ISR interne à partir des données qu'elle collecte, témoignent de la qualité de notre analyse propriétaire extra-financière.

Cette mesure n'a pas pour conséquence immédiate une réduction systématique de l'empreinte CO₂ des portefeuilles concernés mais représente la première étape d'intégration du risque carbone dans la gestion des portefeuilles. Elle permet également :

- de sensibiliser toutes les parties prenantes à la problématique carbone,
- de souligner la volonté de transparence d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Aussi, outre la publication d'une première mesure carbone de ses portefeuilles, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité créer les conditions optimales de concrétisation de cet engagement, via notamment :

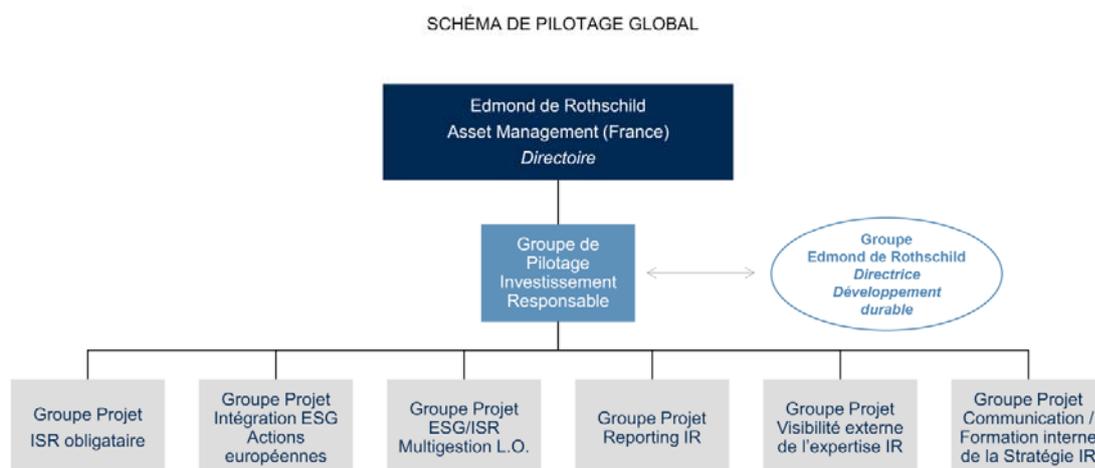
- la formation de son équipe de gestion actions européennes qui, lors de la première réunion de son Comité Intégration ESG Actions a mis à l'ordre du jour le risque carbone ;
- sa participation au groupe de travail de l'AFG sur la COP 21, qui a abouti à la présentation des résultats d'une enquête sur les « solutions climat² » mises en place par les sociétés de gestion adhérentes et la mesure de l'empreinte carbone de leurs fonds.

Par ailleurs, plus de 10 articles sur l'investissement responsable et/ou sur l'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont été publiés sur le site intranet du Groupe durant l'année, sensibilisant ainsi l'ensemble des collaborateurs à ce sujet.

La poursuite de la mise en œuvre de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2013-2016

STRATÉGIE IR 2013 -2016 D'EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FRANCE)

Dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre



Impulsée par le Groupe de Pilotage Investissement Responsable qui se réunit une à deux fois par an et rend compte directement à son Directoire, la Stratégie Investissement Responsable (IR) 2013-2016 de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est mise en œuvre via l'activation de 6 groupes projet depuis son lancement.

Forte de cette dynamique projets et arrivant en dernière phase de déploiement de sa Stratégie IR 2013-2016, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a entamé une réflexion pour le renouvellement de cette stratégie pour la période 2017-2020 et étudie d'ores et déjà avec le Groupe Edmond de Rothschild une extension du périmètre d'application à l'ensemble de ses hubs de gestion.

¹ <http://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/asset-management/isr/EDRAM-FR-EN-empreinte-carbone-carbon-footprint.pdf>

² Les résultats de l'enquête AFG « Solutions d'épargne pour lutter contre le réchauffement climatique » ont été présentés lors de la COP 21 les 4 et 9 décembre 2015 au Pavillon Finance Assurance Solutions Climat du Grand Palais. Pour en savoir plus : http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4842&Itemid=82.

En 2015, la Stratégie IR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est traduite par :

- La concrétisation de projets lancés en 2014, en particulier le projet ISR obligataire qui a abouti au 1^{er} septembre 2015 au lancement du premier fonds ouvert ISR crédit d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) : *EdR Euro Sustainable Credit*. Ce fonds crédit de la zone euro applique une stratégie ISR en best-in-universe sur des titres majoritairement Investment Grade, mais avec une poche de diversification en titres High Yield. Son approche vise ainsi à favoriser les entreprises les plus « vertueuses » sur le plan de l'ESG et ayant la meilleure qualité de reporting en la matière afin d'offrir une perspective d'appréciation supplémentaire au gérant, affiner ainsi l'évaluation des émetteurs et in fine, son niveau de confiance face à leurs niveaux d'exposition à un risque de défaut. Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également concrétisé une première approche d'analyse ESG sur les émetteurs souverains de la zone euro : après une première période de test auprès des équipes Allocation d'actifs et Dettes souveraines, cette approche a vocation à être encore davantage formalisée en 2016.
- Deux nouveaux Groupes Projet dédiés à l'intégration ESG ont été constitués en 2015 : l'un pour les Actions européennes, l'autre pour la Multigestion Long Only et Intégration ESG/ISR. Ces deux groupes ont pour but de formaliser les modalités d'intégration de l'ESG dans les processus d'analyse et/ou d'investissement de ces deux expertises de gestion, selon les meilleures recommandations de marché en la matière.

L'évolution de *EdR Euro SRI* en *EdR Euro Sustainable Growth* et l'obtention de sa 7^{ème} labellisation ISR. Après son lancement en 2009, le fonds *EdR Euro SRI* a opéré une évolution de son processus d'analyse ESG et de gestion afin que les deux dimensions apportent davantage de synergies. Aussi, le fonds dénommé *EdR Euro Sustainable Growth* depuis le 1er septembre 2015 a pour objet de sélectionner des valeurs de croissance qui bénéficient de la relance de l'investissement en Europe et d'une politique de développement durable à long terme. Dans ce cadre, le fonds privilégiera les valeurs exerçant leurs activités dans les domaines de la transition énergétique, la santé, la recherche et l'éducation, la numérisation et la mobilité, permettant ainsi de meilleures synergies entre convictions mixtes financières-extra-financières. Les analystes-gérants du fonds suivent également de façon régulière 5 indicateurs ESGP¹ qui permettent de mieux appréhender l'impact extra-financier du portefeuille. EdR Euro Sustainable Growth a obtenu le 25 septembre 2015 pour la 7^{ème} année consécutive le label ISR attribué par Novethic² aux fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) dont la gestion prend systématiquement en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Il atteste de l'impact que l'analyse ESG a sur la composition du portefeuille.

L'expertise en matière d'Investissement Responsable en bref

Les fonds ISR ouverts d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Gamme de fonds ouverts ISR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) (en millions d'euros)			
Fonds	Stratégie ISR	Encours au 31/12/2015	Performance (source : Morningstar - 31/12/2015)
Edmond de Rothschild Tricolore Rendement	Engagement ESGP	1 564 €	★★★★
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Growth	Sélection positive ESGP / Best-in-universe	36 €	★★★
Edmond de Rothschild Euro Sustainable Credit *	Sélection positive ESGP/ Best-in-universe	46 €	★★

* Fonds ISR lancé en septembre 2015
Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France)

¹ ESGP : Environnement-Social-Sociétal-Gouvernance- Parties prenantes

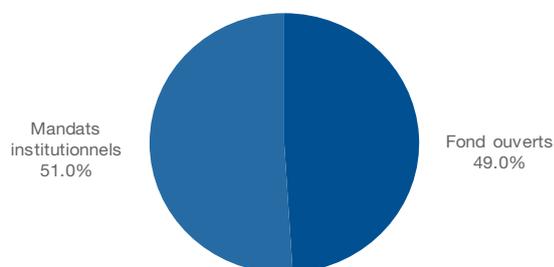
² Pour en savoir plus sur le label ISR de Novethic (<http://www.novethic.fr/isr-et-rse/le-label-isr.html>)

La gestion des fonds ouverts ISR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est réalisée en interne à partir d'une analyse ESGP propriétaire réalisée tout au long de l'année. En 2015, l'équipe ISR a ainsi analysé les performances ESGP de 138 entreprises et en a rencontré 39 sur des thématiques extra-financières.

Une évolution positive des encours ISR et une position parmi les 10 premiers acteurs de l'ISR en France

Les encours ISR (Investissement Socialement Responsable) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) représentent 3.374,5 millions d'euros au 31/12/2015 contre 2.853 millions d'euros en 2014, répartis entre ses trois fonds ouverts ISR et des mandats institutionnels.

Fonds et mandats ISR actions d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) - Encours gérés selon des stratégies ESG* en 2015 **3.374,5 M€**



Soit 15 % des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Soit une hausse de 18% des encours par rapport à l'année 2014

Source : Edmond de Rothschild Asset Management (France), chiffres arrêtés au 31/12/2015

*Fonds ouverts et mandats de gestion. L'investissement socialement responsable par sélection positive s'appuie sur l'identification des entreprises les plus performantes en matière d'ESG ; l'engagement repose sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

Avec une croissance de 18% de nos encours ISR, 2015 a été une année fortement positive grâce à la combinaison de plusieurs facteurs : un effet marché important se cumulant avec les souscriptions dans les fonds, mais également grâce à l'adoption par un fonds crédit d'une stratégie ISR « best in universe » qui a permis à Edmond de Rothschild Asset Management (France) de proposer à ses clients son expertise ISR propriétaire sur plusieurs classes d'actifs. La part des encours des fonds ISR au sein d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) représente 15% de ses encours globaux à fin 2015 contre 12,7% à fin 2014, démontrant l'importance croissante de l'offre ISR.

Par ailleurs à fin 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) maintient sa position concurrentielle sur le marché de l'Investissement Socialement Responsable en France, en étant 8ème au classement des sociétés de gestion distribuant des fonds labellisés en France (toutes classes d'actifs confondus), selon le classement établi par Novethic.

Le soutien et la promotion de la recherche extra-financière

Edmond de Rothschild Asset Management (France) continue de soutenir les recherches de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'Ecole Polytechnique, et de la Toulouse School of Economics et, de relayer le résultat de leurs travaux dans ses publications internes. En effet, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a maintenu de façon régulière la publication initiée en 2013 des « Chroniques de l'ISR », qui met à l'honneur les thématiques propres à l'investissement responsable et met en avant au sein de chaque numéro « le point de vue académique », avec la contribution d'un chercheur sur les thématiques d'actualité. Parmi elles, on peut citer le traitement des enjeux ESG par les responsables des relations avec les investisseurs au sein des sociétés cotées françaises, la représentation des salariés dans les organes de gouvernance des entreprises françaises ou encore le résultat d'une étude de la Toulouse School of Economics sur les choix et comportements de clients de réseaux bancaires ou de banques-assurances vis-à-vis de l'ISR.

Dans la même idée de promouvoir l'ISR auprès d'une audience plus large, la gestion de *EdR Euro Sustainable Growth* a été mise en avant lors des Ateliers d'experts, un événement ayant réuni plus de 200 investisseurs le 8 septembre 2015, sur le thème : « Les entreprises face aux défis du développement durable adopté par la génération Y ».

Politique d'engagement actionnarial

Une Politique de votes toujours active

L'activité des votes en 2015 a été une nouvelle fois dense avec la participation à 755 Assemblées générales d'actionnaires contre 679 en 2014. Avec un taux de votes « contre » atteignant avec 22% son plus haut niveau depuis 5 ans, Edmond de Rothschild Asset Management (France) démontre des positions et partis pris affirmés sur des thèmes tels que les retraites chapeaux, les augmentations de capital par apport en nature, le *Say on Pay* ou encore les modalités de donations caritatives.

Statistiques de votes d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'Assemblées Générales auxquelles EdRAM France a participé	661	754	759	679	755
Taux de vote de l'univers investi en actions	80%	92%	85%	75%	81%
Nombre de résolutions votées	7.338	7.873	9.071	8.559	10.838
Taux de vote "contre"	15%	18%	21%	20%	22%

Une mobilisation face à la « Loi Florange » pour promouvoir le principe « une action - une voix » ...

Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est mobilisé contre les nouvelles dispositions prévues en France par la Loi de reconquête de l'économie réelle du 29 mars 2014 dite « loi Florange », qui modifient les droits des actionnaires minoritaires par l'application systématique du droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans (Article L.225-123 du Code de commerce). En tant que société de gestion indépendante, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a toujours été favorable à l'égalité actionnariale matérialisée par l'obtention d'un droit de vote par action détenue. La politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) désapprouve explicitement les droits de vote double, en ligne avec les préconisations de l'AFG. Ainsi, une lettre type a été envoyée le 13 janvier 2015 aux Présidents d'une vingtaine d'entreprises dont les actions sont détenues par certains fonds gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France), afin de les encourager à mettre à l'ordre du jour de leur Assemblée Générale de 2015 une proposition de modification des statuts revenant au principe « une action - une voix ».

Dans le cas plus spécifique de Vivendi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est associé à PhiTrust afin de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 avril 2015 d'un projet de résolution consistant à revenir au principe « une action – une voix ». 2.100.000 actions détenues par le fonds *Edmond de Rothschild Tricolore Rendement* ont ainsi été apportées à ce projet de résolution, pour lequel neuf actionnaires (dont trois non français) ont présenté 26,54 millions d'actions (soit 1,96% du capital). La résolution a donc pu être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 17 avril 2015, mais n'a malheureusement pas recueilli les deux tiers des voix nécessaires pour être adoptée.

...et pour la lutte contre le réchauffement climatique

Dans la continuité de son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a rejoint en 2015 une coalition d'une soixantaine d'investisseurs mondiaux représentant près de 2 000 milliards d'US

dollars d'actifs sous gestion. Par l'envoi d'une lettre à destination des compagnies pétrolières et gazières, cette coalition demandait à ces dernières qu'elles fournissent des informations sur leurs dépenses en capital dans un contexte de hausse des coûts, sur les projets d'exploration intensifs en émissions carbone, ainsi que sur l'impact d'une possible réduction de la demande de produits pétroliers dès 2020.

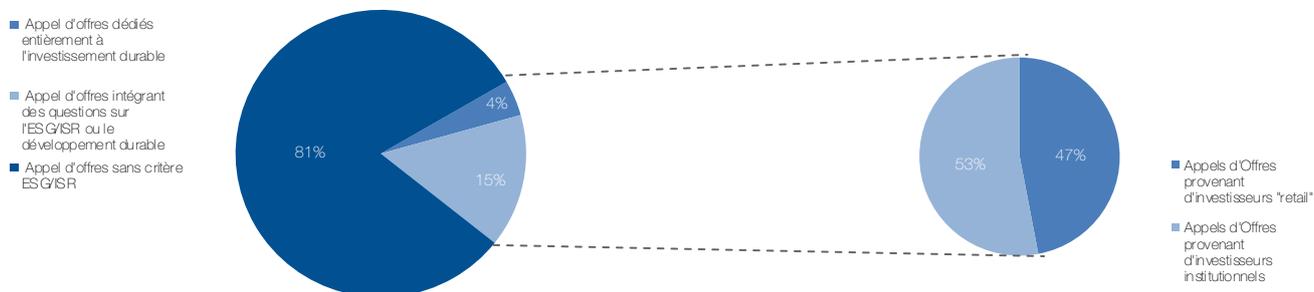
Des appels d'offres qui démontrent l'intérêt des investisseurs pour l'investissement responsable

Un indicateur clé pour comprendre l'évolution du marché de l'investissement responsable, et pertinent pour nos activités d'Asset Management est le nombre d'appels d'offres provenant d'investisseurs institutionnels ou « retail » qui intègre des critères ESG/ISR. Ces acteurs sont les précurseurs sur ce marché et leur rôle est crucial pour son évolution.

Le graphique ci-dessous indique que 19% des appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2015 incluaient des critères relatifs à l'investissement durable et/ou au développement durable en général. Cette proportion est plus importante en France relativement au reste des implantations du Groupe. Les analyses faites par les équipes en charge des réponses à ces appels d'offres indiquent notamment que la classe d'actifs la plus concernée par des demandes ISR/ESG reste les actions (40%). Une tendance à la prise en compte de critères « bas carbone » se dégage également. Fin 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a d'ailleurs été retenu dans le cadre d'un appel d'offres concernant la gestion virtuelle d'un portefeuille d'actions globales alliant réduction de l'empreinte carbone et performance financière.

Enfin, pour donner une vue complète sur ces résultats, il convient de préciser que les acteurs français les plus importants dans le domaine de l'ESG/ISR renouvelleront leurs appels d'offres pour la part la plus importante de leurs actifs, en 2016.

Appels d'offres auxquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) a répondu en 2015



EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS

Au cours de l'année 2015, Edmond de Rothschild Investment Partners (« EdRIP »), qui fait partie de la plateforme de Edmond de Rothschild Private Equity, a poursuivi la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable établie en 2012 et formalisée autour de sa Charte d'Investissement Responsable. Edmond de Rothschild Investment Partners vise l'adoption des meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG).

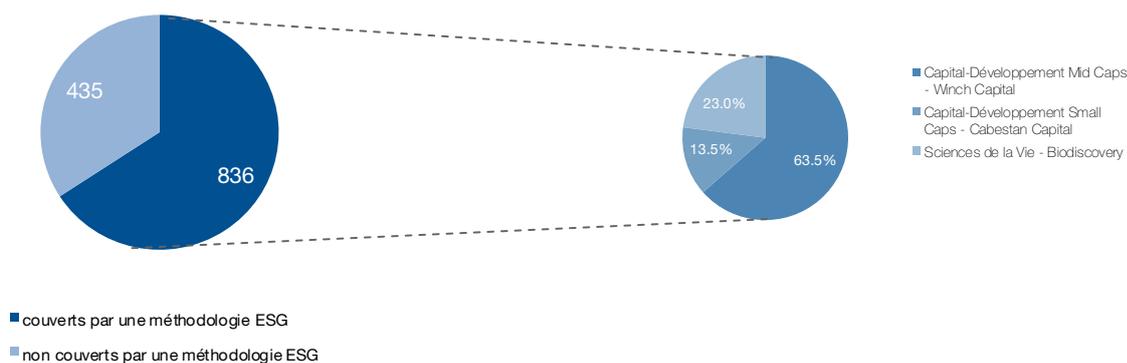
Cette politique se traduit tout au long du cycle d'investissement de la sélection des projets (au travers d'un référentiel d'évaluation) jusqu'à l'investissement où Edmond de Rothschild Investment Partners s'engage activement à prendre en compte les paramètres ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaire. Les reportings annuels des

véhicules levés depuis 2010, envoyés aux investisseurs, comportent une rubrique ESG détaillant l'évolution d'indicateurs-clés pour chaque participation pendant l'exercice. Y sont également inclus les progrès effectués sur plusieurs chantiers ESG définis avec le dirigeant au moment de l'investissement.

L'année 2015 a été marquée par la levée de fonds de EDR PE China 2. La même démarche ESG sera appliquée à l'ensemble des actifs du fonds.

Edmond de Rothschild Investment Partners, en tant que signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI), a participé au Reporting Framework au titre de l'année 2015.

Encours Edmond de Rothschild Investment Partners à fin 2015 (en M€)



MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES ET MISSIONS PRO BONO : UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES FONDATIONS EDMOND DE ROTHSCHILD

AGIR POUR LA DIVERSITÉ AVEC PASSERELLES

Pour la cinquième année consécutive, Edmond de Rothschild (France) a soutenu le programme d'insertion professionnelle PasserElles du cabinet de recrutement à but non-lucratif Mozaïk RH. Ce programme, initialement soutenu par les Fondations Edmond de Rothschild et destiné à des femmes diplômées issues de la diversité en recherche d'emploi, mêle des ateliers collectifs, du coaching individuel par des professionnels du recrutement, et un suivi personnalisé par un parrain ou une marraine issu(e) de l'entreprise. Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) a proposé à ses collaborateurs d'accompagner l'une de ces candidates. L'ensemble des collaborateurs du Groupe ont également eu la possibilité en 2015 d'apporter une aide ponctuelle avec le nouveau volet « Coup de Pouce » du programme.

Pour la session démarrée en octobre 2015, ce sont donc 27 participants (26 en France et 1 en Suisse) qui se sont portés volontaires pour être mentor (en 2014, nous comptons 31 mentors). Le programme reste ouvert tout au long de l'année pour accueillir de nouveaux mentors.

Comment mettre en valeur ses points forts, savoir gérer son réseau, préparer un entretien ou sa prise de poste, sont autant de sujets très concrets sur lesquels mentors et filleules travaillent lors de leurs rencontres. La plupart des parrains et marraines mettent à disposition leur propre réseau pour faciliter la recherche de poste.

Les mentors sont eux aussi accompagnés dans leur rôle : un guide pratique rappelle le cadre du parrainage et 2 rencontres ont lieu avec les équipes de Mozaïk RH (au lancement et en milieu d'année).

AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS SOCIAUX AVEC SCALE UP

Edmond de Rothschild (France) poursuit également son engagement auprès du programme Scale Up, créé par les Fondations Edmond de Rothschild et l'ESSEC Business School pour accompagner le changement d'échelle des entreprises à impact social et/ou environnemental. Les entreprises sélectionnées bénéficient pendant un an d'un mécénat de compétences apporté par certains collaborateurs d'Edmond de Rothschild (France) sur les questions de stratégie, de finance, de levée de fonds et de communication. Cette expertise professionnelle complète le contenu pédagogique du programme et un pro-bono juridique, qui vise à fournir aux équipes dirigeantes les outils nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et au financement de leur développement.

Dans sa 5^e édition, le programme, au carrefour entre impact économique et impact social, connaît une notoriété unique en France. Pour renforcer davantage ce positionnement, depuis 2015 le programme est ouvert seulement aux entreprises (SA, SAS, SARL) ayant besoin d'un financement supérieur à 200.000 €. Les six entreprises lauréates de ce programme en 2015 – AfB, The Green Link, Phenix, Simplon.co, Gourmet Spiruline et Ti'Hameau – sont accompagnées par des experts du Groupe issus des métiers du conseil aux entreprises, du private equity et de la gestion de fortune. Le programme se terminera avec un événement de « pitch » organisé lors de l'Impact Day, la journée dédiée à l'entrepreneuriat à l'ESSEC.

Ce sera l'occasion pour les entreprises lauréates de présenter leur Business Plan à des potentiels investisseurs tout en permettant au grand public de découvrir leurs différents projets. Ces entreprises sont toutes leader de leur domaine. Des levées de fonds sont déjà en cours pour plusieurs d'entre elles.

En plus de favoriser le changement d'échelle, l'un des objectifs du programme est de construire un espace où les entreprises socialement innovantes côtoient le monde de la finance classique. C'est une démarche « gagnant-gagnant » puisqu'elle ouvre de nouvelles possibilités de financements pour les unes, et peut donner un sens nouveau à l'expertise des autres.

Un manuel pratique, « Changer d'Échelle : manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales », a été publié par les Fondations Edmond de Rothschild et l'ESSEC Business School. Il est en téléchargement gratuit sur www.programmescaleup.org.

OPEJ : DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

La Fondation OPEJ-Baron Edmond de Rothschild (Œuvre de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse) a été créée en 1944 pour accueillir des enfants orphelins de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, l'OPEJ travaille avec les pouvoirs publics pour aider des enfants et des jeunes âgés de 3 à 21 ans, victimes de maltraitance, d'abandon, d'abus et de carences, à se reconstruire, à assumer pleinement leur identité et à s'intégrer dans la société. Elle place la restauration et le maintien du lien familial au cœur de ses actions, en soutenant aussi les familles qui ne peuvent plus subvenir aux besoins de leurs enfants.

À l'occasion des 70 ans de l'OPEJ, Edmond de Rothschild (France) a renforcé ses liens avec la Fondation en proposant aux collaborateurs de s'associer à son action. En 2015, les collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) ont été invités à parrainer un jeune de l'OPEJ pour une durée d'un an.

Ce parrainage est un moyen de compléter l'action des éducateurs en proposant au jeune parrainé un référent extérieur qui se préoccupe de son avenir avec bienveillance, en dehors de l'univers éducatif de l'OPEJ. Afin de préserver la relation et l'action terrain, le parrain est toujours accompagné et soutenu par l'éducateur référent du jeune et par des responsables de l'OPEJ.

Cette première édition a rencontré un franc succès puisque le nombre de collaborateurs inscrits a excédé le nombre de jeunes à accompagner. Ce sont donc 20 parrains/marraines qui ont finalement pu s'engager, 21 autres collaborateurs ont aussi eu la possibilité de participer à la journée de solidarité « Opération cartables » organisée à la Maison d'Enfants de Rueil Malmaison en juillet 2015. Au programme de cette journée : la préparation de 70 cartables avec les enfants présents, le désencombrement d'une remise et un spectacle de danse fait par les enfants.

7 membres du Département Communication du Groupe ont également aidé l'association sur plusieurs actions dont la refonte de leur site internet et l'organisation du Gala des 70 ans de l'association.

POLITIQUE ACTIVE DE COLLABORATION AVEC DES ENTREPRISES SOCIALES

Au travers du programme Scale Up, Edmond de Rothschild (France) s'est tourné de façon plus volontariste vers certaines de ces entreprises afin de soutenir des modèles entrepreneuriaux qui allient impact social et pérennité financière.

La collaboration avec Puerto Cacao, Scale Up 2011, a pris fin en septembre 2015, le groupe Edmond de Rothschild souhaitant renouveler la gamme de chocolats offerts à ses clients en fin d'année. Une nouvelle collaboration a été lancée avec Original Beans, une entreprise hors du programme Scale Up qui intègre le développement durable dans chaque aspect de son business.

Des relations continuent en 2015 avec les Soieries du Mékong, Scale Up 2013, jeune entreprise développée par des créatifs hors-pair, qui associe la créativité du stylisme français au savoir-faire du tissage à la main cambodgien pour la création d'écharpes et accessoires en soie tissées. Au Cambodge, les Soieries du Mékong répondent à une problématique sociale — l'autonomisation des femmes — à travers la formation et l'accompagnement humain et financier de ses artisans dans la durée. La confection de cadeaux de fin d'année du Groupe pour sa clientèle a été confiée aux Soieries du Mékong.

Enfin, Edmond de Rothschild (France) utilise les services de Farinez-Vous, lauréat Scale Up 2012, boulangerie solidaire et bio qui emploie les personnes en réinsertion ; et a, entre 2014 et 2015, organisé des collectes de vêtements pour Tissons la Solidarité, lauréat Scale Up 2013 qui œuvre pour la réinsertion des femmes via la mode et le métier de couturière. Durant 8 mois, environ 80 collaborateurs ont donné 2 tonnes de vêtements.

Comme les années précédentes, Edmond de Rothschild (France) a continué de solliciter des entreprises adaptées pour la réalisation de certaines activités. À titre d'exemple en 2015, nous avons collaboré avec Handiprint pour des travaux d'impression, et nous avons maintenu notre collaboration avec ATF Gaia, Scale Up 2012, dont la mission porte sur le recyclage de matériel électrique et électronique en respectant l'environnement et qui emploie durablement 80% de travailleurs handicapés dans ses effectifs de production.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

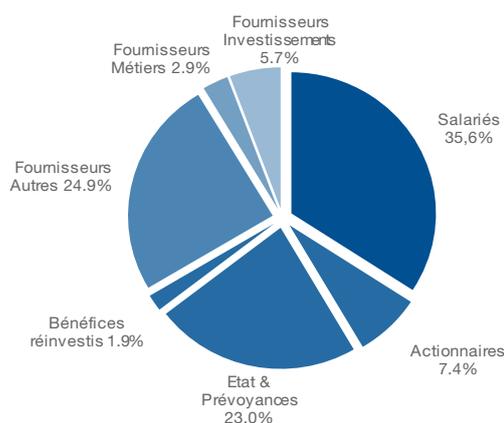
Tout au long de l'année, les employés d'Edmond de Rothschild (France) sont sensibilisés sur des thèmes environnementaux, sociétaux ou liés à l'investissement responsable, notamment à travers des actualités publiées sur le site intranet du Groupe. En 2015, ce sont plus de 25 articles qui ont été publiés sur des sujets aussi variés que l'impact investing, la diversité, nos actions en faveur de divers programmes sociétaux, l'adoption des objectifs de développement durable par l'ONU ou encore la COP 21.

D'autre part, la Directrice Développement Durable du Groupe a organisé plusieurs réunions d'informations et de sensibilisation sur l'investissement responsable et durable ainsi que sur le risque carbone. Les audiences étaient notamment les équipes commerciales de l'Asset Management, les équipes dirigeantes de l'Asset Management ainsi que les banquiers privés.

ENGAGEMENT AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Au-delà de cette collaboration avec les entreprises sociales, l'engagement de Edmond de Rothschild (France) avec ses parties prenantes s'accomplit à travers les échanges quotidiens qui ont lieu avec les clients, les employés et leurs représentants, les fournisseurs et les sous-traitants, les autorités nationales et celles spécifiques au secteur financier, et avec les divers autres acteurs économiques.

Répartition des revenus bancaires par postes de dépenses ou affectations 329 M€



En 2015, le groupe Edmond de Rothschild a publié son premier rapport de développement durable, consolidé pour la première fois au niveau de toutes ses entités. En se conformant aux meilleurs standards de reporting (alignement avec les lignes directrices du GRI4 et vérification des données quantitatives par une tierce partie), le Groupe a souhaité démontrer sa volonté de transparence auprès de ses parties prenantes. Le rapport a par ailleurs été largement communiqué dans sa version en ligne et est mis à disposition des clients et partenaires dans les salons de la banque.

Le sujet du développement durable et de son impact sur les entreprises et la performance financière a également été présenté à plus de 200 investisseurs lors des Ateliers d'Experts organisé par l'Asset Management en septembre 2015.

Enfin, à l'occasion de la COP 21 à Paris, Ariane de Rothschild est intervenue le 5 décembre 2015 à la session d'ouverture du Global Landscape Forum, expliquant le rôle du secteur financier dans l'avènement d'une économie durable et bas carbone, ainsi que les engagements du Groupe pour y contribuer. Le focus était notamment sur sa stratégie d'Agroforesterie dans le Private Equity en Amérique du Sud et en Afrique, qui implique la coopération formelle de différentes parties prenantes des secteurs publics et privés.

A cette occasion, le 4 décembre 2015, 49 personnes ont participé à un événement aux bureaux d'Edmond de Rothschild (France) pour réunir les parties prenantes impliquées ou intéressées par cette stratégie d'Agroforesterie. Parmi les invités présents il y avait le Ministre Paul Oquist Kelley du Nicaragua et Eric Ponçon, fondateur de Nicafrance, la première entreprise d'Agroforesterie au Nicaragua à bénéficier d'un investissement du fonds en question.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En 2015, le Groupe Edmond de Rothschild s'est doté d'un Code Éthique qui sera déployé début 2016. Le Code de Déontologie de Edmond de Rothschild (France) est en parfait alignement avec ce nouveau Code Éthique et est déjà remis à chaque employé lors de son embauche. Il est également disponible sur le site intranet de la Banque. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans le Code de Déontologie, est une obligation que la Direction de la conformité et du contrôle permanent a pour mission de faire appliquer. Le contenu de ce Code rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires et les usages et meilleures pratiques déontologiques habituellement observés en France.

Tout collaborateur se doit à tout moment d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de l'intégrité du marché. Ce code, qui s'appuie sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client, rappelle les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication.

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France) sont tenus de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme. Depuis 2015, Edmond de Rothschild Asset Management (France) utilise un outil de formation e-learning de place développé par l'AFG (Association Française de la Gestion financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs. La campagne lancée en décembre 2015 est restée ouverte jusqu'à fin janvier 2016 et 100% des collaborateurs ciblés ont suivi cette formation.

D'autre part en 2015, 20 sessions de formation présentielle ont été dispensées pour les collaborateurs de la Banque Privée et de l'intermédiation en assurance sur ce même sujet.

Ainsi sur l'année, 1.089 heures de formation sur la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et contre le Financement du Terrorisme ont été dispensées à 527 salariés de Edmond de Rothschild (France), correspondant à 98% de la population éligible.

En 2015, 74 collaborateurs de l'Asset Management ont également reçu des formations sur des rappels réglementaires relatifs à la gestion des fonds et à la documentation commerciale (101 heures de formation, 66% de la population éligible).

Côté Banque Privée, la Direction de la conformité et du contrôle permanent a dispensé 14 sessions de formation relatives aux abus de marchés auprès de 217 banquiers privés (96% de la population éligible, 326 heures de formation).

52 collaborateurs de la Banque Privée ont également suivi le e-learning sur la mise en œuvre de la loi américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui avait été déployé plus largement durant l'année 2014 (auprès de 162 collaborateurs). Cette loi fédérale américaine requiert de tous les contribuables fiscaux américains, y compris ceux vivant à l'étranger, de déclarer leurs comptes domiciliés à l'étranger auprès des autorités fiscales américaines. De plus, elle requiert des institutions financières étrangères (Foreign Financial Institutions) d'identifier les comptes détenus auprès d'elles par des contribuables américains pour annoncer certains de ces comptes sur une base agrégée, aux autorités fiscales américaines.

En 2016, un plan de formation sera déployé avec un prestataire extérieur pour la mise en œuvre de l'accord sur l'Échange Automatique d'Informations. Cet accord multilatéral concerne la communication systématique de renseignements relatifs à diverses catégories de revenu d'investissement (dividendes, intérêts etc.) aux administrations fiscales. L'échange automatique d'informations vise à lutter contre la fraude fiscale.

D'autre part, le règlement général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) impose aux prestataires de services d'investissement de vérifier que les personnes exerçant certaines fonctions sous leur autorité ou pour leur compte disposent d'un niveau de connaissances minimales sur 12 domaines relatifs à l'environnement réglementaire et déontologique et aux techniques financières. Cette vérification peut s'effectuer via des examens organisés en interne par les prestataires ou via des examens externes « certifiés » par l'AMF. Edmond de Rothschild (France) a choisi de passer par un prestataire externe: Bärchen.

Certains collaborateurs peuvent bénéficier de la clause dite de « Grand-père » et sont dispensés de passer l'examen de certification. En effet, toutes les personnes qui, au 1er juillet 2010, exerçaient les fonctions exigeant cette vérification, détiennent un niveau de connaissances minimales réputé répondre aux exigences de la réglementation, tant qu'elles ne changent pas d'employeur.

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

1. Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance de la démarche de Développement Durable engagée depuis 2011, la Banque a identifié les indicateurs les plus pertinents au regard de ses activités et de ses leviers d'action, en référence au décret d'application de l'article 225 de la Loi Grenelle 2, aux principes du Pacte Mondial des Nations unies et à différents référentiels RSE reconnus.

Certains indicateurs clés ont été mis en avant pour leur capacité à faciliter la compréhension par tous de nos enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et le pilotage de nos actions:

- Volet environnemental : le Bilan Carbone® de l'ensemble de ses activités, comme mesure globale des émissions de gaz à effet de serre; les consommations directes d'énergie; la consommation de papier.
- Volet social: les effectifs et mouvements, l'évolution de la masse salariale; la part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance, les formations pour les employés; la part des femmes dans l'encadrement.
- Volet sociétal: les encours ISR, les formations éthique et conformité.
- Certains indicateurs demandés dans le décret sont exclus du rapport dans la mesure où les activités de service de la Banque ne sont pas concernées par ces thématiques : ceux-ci sont notés dans la table de concordance en-dessous.

2. Périmètre du reporting

En 2015, la mise en place d'un nouvel outil SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) a permis d'étendre le périmètre de reporting à l'ensemble des filiales et succursales rattachées à Edmond de Rothschild (France) pour les indicateurs suivants : ancienneté moyenne, âge moyen, part des CDI, pourcentage de femmes en CDI, part des collaborateurs à temps partiel, part de femmes dans les effectifs. A ces indicateurs s'ajoutent ceux que nous avons déjà sur ce périmètre les années précédentes : effectifs globaux, masse salariale et évaluation annuelle de la performance. Les autres indicateurs sociaux sont relatifs aux effectifs de la Banque en France (sans les filiales et succursales à l'étranger).

Le tableau des effectifs inclut les employés en CDI, CDD et contrats d'apprentissage. Tous les autres indicateurs sociaux sont ensuite calculés sur la base des effectifs en CDI et CDD seulement, soit 765 employés pour la Banque en France et 922 employés pour Edmond de Rothschild (France) (incluant les filiales et succursales à l'étranger).

Les indicateurs environnementaux couvrent l'ensemble des sites de la Banque, sauf indications contraires. Dans le passé, certaines données manquantes pour le calcul du Bilan Carbone®, principalement pour des sites hors de France, étaient estimées par extrapolation ou équivalence. Grâce au déploiement d'un nouvel outil de reporting, la part de ces données estimées a pu à nouveau être

réduite cette année. Plus de 95% des données environnementales 2015 ont été renseignées par les contributeurs ayant accès aux informations, soit au niveau d'Edmond de Rothschild (France), soit au niveau des entités à l'étranger directement. Les effectifs pris en compte pour les calculs des ratios environnementaux incluent les apprentis, stagiaires et intérimaires au 31 décembre 2015, en équivalent temps plein, ainsi que, pour la France, les prestataires de service travaillant dans les locaux, soit au total 1.117 personnes.

3. Organisation, ressources et contrôle

La Direction du Développement Durable, hiérarchiquement rattachée à la Directrice des Ressources Humaines, membre du Comex du groupe Edmond de Rothschild, est en charge de coordonner les ressources dédiées à la gestion des indicateurs RSE, en liaison avec les correspondants désignés dans les filiales et départements concernés.

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- La gestion des indicateurs environnementaux s'appuie sur l'outil en ligne FigBytes dont les fonctionnalités couvrent la collecte, la consolidation et la conservation des données.
- Le bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre de la Banque est réalisé selon la méthodologie de l'Association Bilan Carbone, en tenant compte des émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3), hors émissions liées aux investissements réalisés.
- La collecte des indicateurs sociaux s'appuie sur l'outil en ligne SIRH dont les fonctionnalités permettront, au terme de leur déploiement, le renseignement de toutes les informations nécessaires à la gestion des ressources humaines. Ces indicateurs sont ensuite consolidés par la Direction des Ressources Humaines qui prennent soin de tenir compte des spécificités propres à la réglementation du travail dans chaque pays.
- Les données relatives aux engagements sociétaux de la Banque sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées selon trois catégories : mécénat, investissements responsables et stratégies d'achat responsable.

Le contrôle et la validation des indicateurs RSE sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par la Direction du Développement Durable et in fine par les Directions directement concernées par les différents sujets. Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

Présence des informations environnementales, sociales et sociétales publiées au regard de la loi Grenelle 2

<p>Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes (Décret d'application de la loi Grenelle 2, n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale) :</p>	<p>Ce tableau renvoie à la page dans laquelle figurent les informations ou explicite la raison pour laquelle les informations ne sont pas présentes.</p>
---	--

INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi	
- L'effectif total et la répartition des salariés par sexes, par âges et par zones géographiques	p.40
- Les embauches et les licenciements	p.40-41
- Les rémunérations et leur évolution	p.41-42
b) Organisation du travail	
- L'organisation du temps de travail	p.41
- L'absentéisme	p.44
c) Relations sociales	
- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p.44
- Le bilan des accords collectifs	p. 44
d) Santé et Sécurité	
- Les conditions de santé et de sécurité au travail	p.44
- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p. 44
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 44

e) Formation	
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p.42
- Le nombre total d'heures de formation	p.43-43
f) Égalité de traitement	
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p.43
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p. 44
- La politique de lutte contre les discriminations	p.43-44
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :	
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p.39 et p.44
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
- A l'abolition effective du travail des enfants	

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale	
- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p.43
- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	p.54
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'est pas confronté à des risques environnementaux et de pollution
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'est pas confronté à des risques environnementaux
b) Pollution et gestion des déchets	
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	De par son activité tertiaire, le groupe EdR n'a pas de rejets dans l'air, l'eau et le sol significatifs
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	p.46
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	L'activité du groupe EdR n'est pas de nature à générer des nuisances sonores ou toute forme de pollution spécifique à son activité
c) Utilisation durable des ressources	
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	L'activité du groupe EdR se concentre sur des services financiers et n'impacte pas significativement les consommations d'eau, qui est limitée aux consommations quotidiennes des salariés. p.46
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	p.46
- La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	p.45
- L'utilisation des sols	L'activité du groupe EdR se concentre sur des services financiers et n'impacte pas significativement l'utilisation des sols ; les locaux ne se situent pas dans des zones sensibles
d) Changement climatique	
- Les rejets de gaz à effet de serre	p.45
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique	De par son activité, le groupe EdR n'est pas confronté à des conséquences directes du changement climatique
e) Protection de la biodiversité	
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p.46

INFORMATIONS SOCIÉTALES	
a) Impact territorial économique et social de l'activité de la société	
- en matière d'emploi et de développement régional	p.54
- sur les populations riveraines ou locales	p.53- 54
b) Relations avec les parties prenantes	
- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	p.54
- Les actions de partenariat ou de mécénat	p.53-54
c) Sous-traitance et fournisseurs	
- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	p.46
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p.46
d) Loyauté des pratiques	
- Les actions engagées pour prévenir la corruption	p.55
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p.47-52
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	p.47-54

Information non disponible

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Président du *Directoire* d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément la Procédure de reporting social et à la Procédure de reporting environnemental et sociétal du Groupe Edmond de Rothschild (ci-après les « Référentiels ») utilisées par la société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction du développement durable du Groupe Edmond de Rothschild.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au(x) Référentiel(s) (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre novembre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel² applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000³.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Méthodologie de

² A adapter dans le cas où un membre du réseau est désigné OTI : « normes professionnelles ».

³ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

reporting des informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁴:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁵ en fonction de leur activité, de leur contribution

aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 89 % des effectifs et de 74% à 90% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2016

L'un des Commissaires aux comptes d'Edmond de Rothschild (France)

PricewaterhouseCoopers Audit

Jacques Lévi
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement Durable de
PricewaterhouseCoopers
Advisory

⁴ Les Informations RSE les plus importantes sont identifiées en annexe du présent rapport.

⁵ Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild SGR S.p.a (Milan, Italie)

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales quantitatives

- Effectif global au 31 décembre 2015, répartition par sexe et par géographie, part des effectifs en CDI ;
- Entrées et départs par motifs ;
- Égalité hommes-femmes – part des femmes dans les cadres et cadres hors classe en France, part des femmes recrutées dans l'année ;
- Masse salariale annuelle, pourcentage d'augmentation du salaire fixe, part des bonus en pourcentage de la masse salariale fixe (pour l'année 2014) ;
- Pourcentage de collaborateurs ayant participé à toutes les étapes du processus d'évaluation annuelle de performance ;
- Nombre d'heures de formation, part de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année et part des femmes parmi les stagiaires.
- Nombre d'heures de formations sur les thèmes liés à l'éthique et à la conformité et nombre d'employés formés.

Informations sociales qualitatives

- Organisation du temps de travail ;
- Diversité et égalité de traitement ;
- Relations sociales ;
- Politique de rémunération.

Informations environnementales quantitatives

- Consommation d'énergie par source ;
- Déplacements professionnels en train, en avion et en voiture, déplacements domicile-travail ;
- Émissions de gaz à effet de serre (scopes I, II et III).

Informations sociétales qualitatives

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société ;
- Investissement responsable et encours gérés selon des stratégies ESG ;
- Politique active de collaboration avec des entreprises sociales ;
- Loyauté des pratiques ;
- Mécénat de compétences et actions pro bono.

Rapport du Président du Conseil de surveillance

Sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société ne fait pas référence, en particulier, à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois, sa gouvernance rejoint les principes contenus dans le code de gouvernance des entreprises moyennes cotées, émis par Middle-Next.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 15 mars 2016.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE D'EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle de la gestion de la Société par le Directoire. Le principe de gouvernance est la séparation des pouvoirs de gestion exécutive et des fonctions de supervision.

UNE DIRECTION COLLEGALE ASSUREE PAR LE DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégalement la direction de la Société. Les trois membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance, et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

Les pouvoirs et l'organisation du Directoire ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 18 mars 2014 et le 27 novembre 2014.

En novembre 2015, le Président du Directoire a redéfini l'organisation des comités assurant la direction de la Banque :

- Le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire ;
- Le Comité de coordination commerciale, qui assure la coordination commerciale entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon bimensuelle;
- Le Comité opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon bimensuelle,
- Le Comité de direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau d'Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

UN CONSEIL DE SURVEILLANCE EXERÇANT UNE MISSION DE CONTROLE RIGOREUSEMENT ORGANISEE

Le Conseil de Surveillance a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Composition du Conseil

Membres :

Benjamin de ROTHSCHILD, Président
René BARBIER de LA SERRE, Vice-Président
Ariane de ROTHSCHILD
Véronique MORALI
Louis-Roch BURGARD
Jean DUMOULIN
Jean LAURENT-BELLUE
Daniel TREVES
Christian VARIN

Censeur :

François BOUDREAUULT

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres, dont 22% de femmes, et d'un censeur. Il est présidé par le Baron Benjamin de Rothschild. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est Monsieur René Barbier de La Serre, également Président du Comité d'Audit. Trois des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild.

La nomination des membres du Conseil de Surveillance est autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière version date du 23 mai 2014), formellement remis à ses membres. Ce règlement intérieur précise que le Conseil de Surveillance doit être tenu informé de tous les événements significatifs concernant la Société, qu'il veille à la bonne information des actionnaires, qu'il doit s'assurer que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques et d'un contrôle interne approprié. Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte pour partie de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, septembre et novembre. Des réunions supplémentaires seraient organisées si des événements particuliers l'exigeaient.

En 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 17 mars,
- le 22 mai,
- le 8 septembre,
- le 27 novembre.

Au titre de l'année 2015, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 88 %. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Le règlement intérieur prévoit qu'une fois par an, le Conseil débâte de son fonctionnement. Il précise les obligations à caractère déontologique des membres du Conseil de Surveillance en matière de conflit d'intérêt, de confidentialité.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum quinze jours à l'avance par lettre simple. Ils reçoivent 10 jours à l'avance, par courriel, le contenu complet du dossier de travail dont une copie papier leur est remise avant le Conseil. Le dossier contient systématiquement, pour approbation, le procès-verbal du Conseil précédent. Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres du Comité d'Entreprise, sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend usuellement et systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance ; une présentation de l'activité et des résultats d'Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit à propos des travaux du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport relatif, d'une part, à la mesure et à la surveillance des risques, et au contrôle interne d'autre part, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en septembre comprennent les comptes semestriels audités.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

LE COMITE D'AUDIT ET LE COMITE DES REMUNERATIONS

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des deux comités permanents : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Présidé par Monsieur Jean Laurent-Bellue, le Comité d'Audit se compose de quatre membres. Doté d'une charte spécifique, le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance dans sa fonction de supervision du bon fonctionnement de la Banque. Son champ de compétence s'exerce sur :

- La qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées,
- L'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein de ce même Groupe,
- Le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de conformité.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins quatre fois par an. Il s'est réuni en 2015 :

- le 16 mars,
- le 21 mai,
- le 7 septembre,
- le 26 novembre.

Il invite à ses séances, à titre consultatif, l'Inspecteur Général, le responsable de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques. Le Président du Directoire, et le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. Les comptes-rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner avec eux le périmètre de leur programme de contrôle et les mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés. Le Comité d'Audit examine les comptes semestriels et annuels en présence du président du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe de la Banque telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est présidé par Monsieur Benjamin de Rothschild et statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective des pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunérations sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des Rémunérations et adoptées par le Conseil de Surveillance.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable.

Cette partie variable, conformément à la réglementation en vigueur (CRD IV pour la Banque), est soumise à 40% de différé pour les mandataires sociaux (ainsi que tout autre preneur de risque) dont le variable atteint ou excède 100 000 €, et à 60% de différé pour ceux dont le variable atteint ou excède 300 000 €.

Cette portion différée peut être délivrée sous forme de cash différé et/ou de LTIP (Long Term incentive Plan) du Groupe, qui correspond à des droits à recevoir des bons de participation de la Holding suisse du Groupe EdR.

L'attribution de LTIP est discrétionnaire et non systématique.

Ce plan de LTIP Groupe reste à ce jour soumis à la validation du Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild Holding en Suisse le 22 mars 2016, ainsi qu'à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de cette entité en juin 2016.

Régimes de retraite

Les membres du Directoire bénéficient, au titre de leur contrat de travail, des dispositions applicables aux collaborateurs de la Banque en matière d'affiliation aux caisses de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC (KLESIA).

Ils bénéficient également du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés Cadres de la Banque (régime CGIS Momay souscrit auprès de KLESIA).

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE

Tout comme la gouvernance elle-même, l'organisation du contrôle interne repose sur le principe de la séparation des fonctions opérationnelles entre elles et de contrôle. C'est ainsi que ce dispositif repose, fondamentalement, sur la stricte séparation entre les entités du type « front-office » (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité, unités de contrôle des risques). La Société dispose, d'une part, d'un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs dédiés, organisés en échelons de contrôle. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites

informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne d'Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants:

- Une forte implication des organes sociaux et du Comité d'Audit,
- Un réseau dense de dix-sept contrôleurs internes métiers et filiales, auxquels s'ajoutent six collaborateurs en charge du contrôle de la Conformité. Les contrôleurs internes en France sont rattachés hiérarchiquement au directeur de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et fonctionnellement au responsable métier. Ces collaborateurs sont astreints à un reporting régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- Une Direction Centrale des Risques, qui intègre en 2015 le risque opérationnel, compte sept collaborateurs permanents et douze contrôleurs des risques correspondants,
- Une Inspection Générale composée de quatre collaborateurs,
- Une coordination de qualité entre les différents niveaux de contrôle,
- Une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation,
 - o Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - o Publication des recommandations du comité de Bâle,
 - o Règlement général de l'AMF,
 - o Directive MIF,
- La dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

Le contrôle périodique conduit des audits aux fins d'apprécier, entre autres, la pertinence et la cohérence du contrôle de la conformité et du contrôle permanent.

Le dispositif de contrôle interne comprend quatre niveaux de contrôle successifs.

Le premier niveau de contrôle est mis en œuvre par les opérationnels eux-mêmes, dont les procédures qui s'imposent à eux ou les outils informatiques qu'ils utilisent comprennent une dimension d'autocontrôle.

Le deuxième niveau de contrôle est mis en œuvre par les responsables hiérarchiques, le réseau de Contrôleurs Internes Permanents et les Contrôleurs des Risques. Ces derniers, indépendants des front-offices, sont en charge de la surveillance principalement des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. Ils ont élaboré et tiennent à jour une cartographie des risques. Le rôle des contrôleurs internes dédiés consiste notamment à s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'application effective des procédures encadrant la conduite des activités. Afin de garantir leur indépendance, les contrôleurs internes dédiés sont usuellement rattachés au responsable de l'entité en question et reportent à la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne Permanent.

Le troisième niveau de contrôle est assuré par l'Inspection Générale, dont le champ de compétence recouvre l'ensemble des lignes de métiers de la Société et de ses filiales. L'Inspection Générale, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit élaboré selon un principe d'exhaustivité, conduit des missions de contrôle consistant, notamment, à vérifier la pertinence et le bon fonctionnement des contrôles de premier et de deuxième niveau et à s'assurer de l'absence de risque majeur. Elle réalise, en outre, des revues globales relatives à un métier (ou à une composante de celui-ci) ou à une fonction support donnée, ainsi que des missions transversales dédiées à un thème particulier. Afin de garantir son indépendance, l'Inspection Générale est rattachée au Directoire de la Société et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance ; la conduite de ses missions est encadrée par la Charte de l'Inspection Générale. L'Inspection Générale fait partie de la filière Audit Interne du Groupe Edmond de Rothschild.

Un quatrième niveau de contrôle est représenté par le Conseil de Surveillance et par le Comité d'Audit que le Conseil de Surveillance a constitué en son sein.

LA GESTION DES RISQUES

Politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée et soient proportionnés à la rentabilité attendue ;
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte Risques Groupe, une Politique des Risques qui est soumise au Comité d'Audit.

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Les risques de crédit-contrepartie encourus par Edmond de Rothschild (France) trouvent leur origine dans l'octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée, à des découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe Edmond de Rothschild (France) et à des garanties en capital délivrées à certains OPCVM. Il faut y intégrer également les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue adaptée au risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est généralisée et ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques. Les concours à la clientèle sont octroyés par le comité des engagements.

Les opérations de marché de gré à gré auprès de contreparties bancaires ou commerciales font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un comité spécifique. Des limites en montant et en durée (parfois en rating) sont fixées et leur respect contrôlé en permanence par les différents responsables d'entités et par la Direction Centrale des Risques. Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres et de collatéraux a été systématisée depuis plusieurs années.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité des engagements tenu hebdomadairement. La Direction Centrale des Risques a développé depuis 2011 une méthodologie propre de notation de ses contreparties, méthode qui a fait l'objet d'un audit de PWC en 2012.

En 2013, Edmond de Rothschild (France) a surveillé également avec une attention particulière le risque porté sur son portefeuille de placements de long terme, qui peut résulter soit d'un sponsoring de fonds issus de ses propres filiales de gestion, soit d'autres placements examinés lors de son comité Gestion d' Actif – Passif.

Gestion des risques de marché

Au sein Edmond de Rothschild (France), les risques de marché résultent :

- des activités de compte propre conduites par la Direction des Marchés de Capitaux de la Banque et par la Trésorerie de la Banque,
- de la détention d'OPCVM gérés par les sociétés de gestion Edmond de Rothschild (France) dans le cadre de la politique d'amorçage, d'EMTN dans le cadre de l'activité de structuration de produits ou d'investissement de sponsoring dans les fonds de ses filiales de Private Equity.

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance. Ces limites sont exprimées en montant absolu de portage, en sensibilité, en stop loss et en perte potentielle maximale.

Les opérateurs de la Direction des Marchés de Capitaux, de la Trésorerie et du front office de structuration de produits ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle Financier de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du front-office) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la Direction des Marchés de Capitaux sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

Gestion du risque de liquidité et du financement

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la Direction des Marchés de Capitaux pour la trésorerie courante ;
- au niveau de la Direction Financière – sur décision du Directoire – pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la salle des marchés, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de Gestion actif-passif s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). En outre, depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle Financier établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle Financier a développé un stress scénario en matière de liquidité révisé en mars 2012 (scénario harmonisé au niveau du Groupe) afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles. Les résultats de ce stress test démontrent la capacité de la Banque à conserver un solde de liquidité créditeur.

La Banque apporte une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité.

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux global, auquel Edmond de Rothschild (France) est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR) et «refinancés» en interne (avec la salle des marchés) selon des références de même nature.

Edmond de Rothschild (France) gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable des différentes courbes de taux.

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel de placements au bilan liés au sponsoring de l'activité de Private Equity du groupe EdR (France) (de façon directe ou indirecte).

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Le risque de devise marginal est toutefois souvent porté au bilan, en tant que part intégrante de la stratégie d'investissement.

LE PROCESSUS DE PRODUCTION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique, entre autres, à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la Société est tenue par la Direction de la Comptabilité, qui est strictement indépendante des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par au moins deux collaborateurs.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue

localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) sont examinés par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité du Président du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Comptable et l'Inspecteur Général.

La Direction de la Comptabilité comporte une cellule de contrôle interne, orientée notamment vers l'analyse des comptes et la détection des erreurs.

Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion d'EdR (France)) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

Les Commissaires aux comptes, ainsi que cela a été rappelé ci-dessus, présentent leurs travaux au Comité d'Audit, pour les arrêts des comptes, et sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

Enfin, la Direction de la Comptabilité veille au respect des délais de publication des états financiers.

Benjamin de ROTHSCHILD
Président du Conseil de Surveillance

Observations du Conseil de surveillance

Sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2015 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice 2015 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de surveillance

Comptes consolidés et annexes

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

En milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2014
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	914.318	782.646
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	45.101	63.085
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	257.268	238.597
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4	349.068	177.503
Prêts et créances sur la clientèle	3.5	550.256	510.141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	-	-
Actifs d'impôts courants		17.274	17.407
Actifs d'impôts différés		13.747	16.746
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	187.512	211.600
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	75.531	62.192
Immobilisations corporelles	3.10	43.958	41.403
Immobilisations incorporelles	3.11	23.520	25.667
Ecart d'acquisition	3.12	75.796	76.509
Total de l'actif		2.553.349	2.223.496

En milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2014
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.13	651.479	443.659
Instruments dérivés de couverture	3.14	4.116	6.554
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	13.768	17.151
Dettes envers la clientèle	3.16	1.195.286	1.062.988
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		16.394	12.909
Passifs d'impôts différés		1.100	1.375
Comptes de régularisation et passifs divers	3.7	268.410	281.693
Provisions	3.17	25.151	25.654
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		377.645	371.513
Capitaux propres part du Groupe		374.683	365.076
<i>Capital et réserves liées</i>		201.195	201.195
<i>Réserves consolidées</i>		95.401	105.123
<i>Gains et pertes latents ou différés</i>		47.519	36.884
<i>Résultat de l'exercice</i>		30.568	21.874
Intérêts minoritaires		2.962	6.437
Total du passif		2.553.349	2.223.496

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

En milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2014
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	16.963	17.815
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-14.565	-11.739
+ Commissions (produits)	4.3	397.776	411.038
- Commissions (charges)	4.3	-103.401	-89.839
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	6.521	4.155
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.5	7.363	6.612
+ Produits des autres activités	4.6	15.278	16.308
- Charges des autres activités	4.6	-10.494	-27.492
Produit net bancaire		315.441	326.858
- Charges générales d'exploitation	4.7	-263.833	-282.161
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-18.794	-17.369
Résultat brut d'exploitation		32.814	27.328
+/- Coût du risque	4.8	-1.256	243
Résultat d'exploitation		31.558	27.571
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	9.824	5.431
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	6.309	-4.649
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-1.671	-2.283
Résultat courant avant impôt		46.020	26.070
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-13.332	-232
Résultat net		32.688	25.838
- Intérêts minoritaires		-2.120	-3.964
Résultat net – Part du Groupe		30.568	21.874
Résultat par action en euro		5,36	3,79
Résultat dilué par action en euro		5,36	3,79

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net	32.688	25.838
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	4.498	4.127
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-10	-89
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (*)	10.841	20.997
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	-1.771	-1.049
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13.558	23.986
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	46.246	49.824
<i>dont part du Groupe</i>	<i>44.259</i>	<i>45.801</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>1.987</i>	<i>4.023</i>

(*) Montants nets d'impôt.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE IFRS
En milliers d'euros

	31.12.2015	31.12.2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	32.688	25.838
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente	-5.334	19.117
Plus et moins-values de cession	-6.309	4.649
Dotations nettes aux amortissements et provisions	16.510	-15.714
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-9.824	-5.431
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-6.521	-4.155
Autres produits et charges calculés	460	9
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	13.332	232
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	35.002	24.545
Impôt versé	-6.852	-16.245
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-149.873	-62.656
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	89.317	-246.347
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	223.585	505.065
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	11.495	-23.086
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	202.674	181.276
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-17.596	-17.036
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-18.447	-4.234
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7.826	3.911
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	1.718	408
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-26.499	-16.951
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-20.271	-19.804
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-20.271	-19.804
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	885	275
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	156.789	144.796
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	782.646	395.965
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	101	69.360
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	60.213	232.839
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	842.960	698.164
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	914.318	782.646
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	101	101
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	85.330	60.213
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	999.749	842.960
Variation de la trésorerie nette	156.789	144.796

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
En milliers d'euros

	31.12.2014	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2015
Part du Groupe					
- Capital	83.076	-	-	-	83.076
- Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
- Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
- Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-13.335	-	-	-850	-14.185
- Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
- Autres réserves (*)	118.458	-	4.373	-13.245	109.586
Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	36.884	-	-	10.635	47.519
- Résultat 2014	21.874	-	-21.874	-	-
Sous-Total	365.076	-	-17.501	-3.460	344.115
- Résultat 2015		-	-	30.568	30.568
Total des Capitaux Propres part du Groupe	365.076	-	-17.501	27.108	374.683
Part des minoritaires					
- Réserves	2.473	-	3.964	-5.595	842
- Résultat 2014	3.964	-	-3.964	-	-
- Résultat 2015	-	-	-	2.120	2.120
Total des intérêts minoritaires	6.437	-	-	-3.475	2.962

(*)La colonne « Autres variations » comprend notamment l'impact à hauteur de -15.140 milliers d'euros de l'acquisition de 10% des minoritaires d'Edmond de Rothschild Assurances et Conseils ainsi que des écarts de conversion pour 4.472 milliers d'euros.

Notes annexes

aux comptes consolidés

NOTE 1 – CONTEXTE GENERAL D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes d'Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 7 mars 2016 et examinés par le comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 14 et 15 mars 2016.

1.2. CONFORMITÉ AUX NORMES COMPTABLES

• Normes comptables applicables

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ».

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2015 n'est qu'optionnelle.

• Nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers publiée en juillet 2014 mais non encore approuvée par l'Union européenne n'est pas applicable à ce stade. La norme IFRS 9 remplacera à terme la norme IAS 39 et traite de la classification des instruments financiers, des dépréciations et des opérations de couvertures affectées.

Les impacts financiers de cette nouvelle norme sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés en « Actifs disponibles à la vente » ;
- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels d'Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

• Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif d'Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

• Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

• Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Deux entités répondant à ces critères ont été consolidées, il s'agit du « Groupement Immobilière Financière » et de « Edmond de Rothschild Investors Assistance ».

1.5. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le 5 janvier 2015, Edmond de Rothschild Private Equity (France) a cédé à Montalivet SAS 9% du capital d'Edmond de Rothschild Investment Partners, ramenant ainsi sa participation à 51% du capital de cette dernière. Compte tenu notamment de la transformation de la société en commandite par actions à cette même date, Edmond de Rothschild Private Equity (France) est réputée avoir perdu le contrôle d'Edmond de Rothschild Investment Partners au sens des normes comptables. En conséquence, EdRIP qui était auparavant consolidée par intégration globale est désormais mise en équivalence.

Les sociétés Eres Participations III S.à.r.l., Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co. Ltd, filiale à 100% d'Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) et Bridge Management S.à.r.l. ont été créées durant l'année 2015.

La participation du Groupe dans Edmond de Rothschild Assurances et Conseils est passée de 90% à 100% suite à l'acquisition de la totalité des parts de la société. La moitié des titres ont été acquis lors de la signature du contrat en juin 2015 et le rachat de la seconde partie des titres a eu lieu en janvier 2016. Dans la mesure où ce second rachat constitue un engagement ferme générateur de droits et obligations dès juin 2015, un passif a été comptabilisé au titre de cet engagement de rachat.

En novembre 2015, la société Edmond de Rothschild (France) a absorbé par Transmission Universelle de Patrimoine les sociétés de portefeuille françaises Eminvest et Valse Invest.

1.6. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

• Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2015.

• Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

• Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une

augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

• Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

• Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

En dehors des engagements de rachat consentis aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, le Groupe peut consentir à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie contractuellement lors de l'acquisition des entités.

Pour les engagements de rachat conclus jusqu'au 31 décembre 2009, conformément aux normes IAS 32, IFRS 3 et IAS 27, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente cédées aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour le prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en augmentation des écarts d'acquisition.

Les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées par ajustement du montant de l'écart d'acquisition (méthode du goodwill en cours).

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET NOTES EXPLICATIVES

• Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

- Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils peuvent faire l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.
- Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.
- Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers disponibles à la vente et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et intègrent les primes et décotes, correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres, ainsi que les frais d'acquisition. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes ; il s'agit des actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes latents ou différés ». Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». C'est également dans cette rubrique que sont enregistrés les revenus des titres à revenu variable classés en actifs financiers disponibles à la vente. Les revenus des titres à revenu fixe de cette catégorie sont, quant à eux, classés en « Intérêts sur instruments financiers ».

• Reclassement d'actifs financiers

Le 15 octobre 2008, l'Union européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

Les reclassements d'actifs prévus par la norme sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - . vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - . vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs ayant fait l'objet du reclassement respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - . vers la catégorie « Prêts et créances » dans les mêmes conditions que celles définies précédemment pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
 - . vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pour les actifs présentant une échéance.

• Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque arrêté, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier analysé individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »), dès lors que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat. S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20 %) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée (supérieure à 12 mois) de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dette, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

• Instruments dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger. Le Groupe possède uniquement des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

• Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

• Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes

d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

• Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

• Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros au taux de 10,7%, pour les exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016. Par ailleurs, la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 instaure une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Pour l'exercice 2015, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

• Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode

de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés

à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêt comptable.

• Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

• Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

• Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuinaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- le coût des services passés ;

- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

• Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans le résultat et au bilan de l'entreprise.

Les plans de paiements fondés sur des actions émises par le Groupe sont des plans éligibles à la norme IFRS 2 dont le dénouement est réalisé par l'attribution d'instruments de capitaux propres.

Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002 (date de parution de l'exposé sondage) et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} janvier 2006 pour le groupe de Edmond de Rothschild (France)).

Divers plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été attribués par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales. Les options et attributions gratuites d'actions sont comptabilisées en charge dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits. Cette charge est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution aux bénéficiaires par les organes d'Administration. A titre exceptionnel, la charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. Les options octroyées sont évaluées lors de leur attribution, à leur juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Cette évaluation est réalisée au sein du Groupe.

La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

A chaque date d'arrêt, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission ».

• **Tableau des flux de trésorerie**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

• **Résultat par action**

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte. Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du groupe, ajusté des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par Edmond de Rothschild (France).

NOTE 3 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	1.116	852
Banques centrales	913.192	781.784
CCP	10	10
Sous-total	914.318	782.646
Créances rattachées	-	-
Total	914.318	782.646

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	28	28
Sous-total	28	28
Portefeuille trading créances rattachées	-	-
Sous-total	28	28
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	4.324	6.604
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	-	3.991
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	21.537	19.090
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	5.108	6.193
Sous-total	30.969	35.878
Sous-total portefeuille de transaction	30.997	35.906
Juste valeur créances sur les établissements de crédit	255	9.798
Juste valeur prêts et créances sur la clientèle	1.148	-
Sous-total	1.403	9.798
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	1.403	9.798
Juste valeur effets publics et valeurs assimilées	10.399	12.030
Juste valeur obligations et autres titres à revenu fixe	-	3.001
Sous-total	10.399	15.031
Juste valeur titres créances rattachées	2.302	2.350
Sous-total titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	12.701	17.381
Juste valeur actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total	-	-
Juste valeur actions et autres titres à revenu variable créances rattachées	-	-
Sous-total titres à revenu variable à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	14.104	27.179
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	45.101	63.085

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 5,333 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 5,414 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

3.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Effets publics et valeurs assimilées	72.190	74.502
Cotés	72.190	74.502
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	228	258
Cotés	-	-
Non cotés	187	258
Créances rattachées	41	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	130.922	113.653
Cotés	3.000	6.619
Non cotés	127.922	107.034
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-5.173	-7.332
Actions détenues à long terme	53.928	50.184
Cotées	9.483	8.366
Non cotées	44.445	41.818
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-2.963	-2.958
Autres actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
<i>Dont dépréciations</i>	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	257.268	238.597
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-

Suite à des cessions sur Edmond de Rothschild LBO Side Fund, des reprises de dépréciation durable ont été constatées pour 2,1 millions d'euros.

Par ailleurs, des compléments de dépréciations durables ont été enregistrés au cours de l'année pour un montant de 0,4 million d'euros sur des lignes de titres de private equity.

Les effets publics recouvrent des lignes d'emprunts d'état de l'U.E.M. acquises par la société Financière Boréale, faisant l'objet d'une couverture de juste valeur relative au risque de taux.

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	99.062	77.367
- A terme (*)	250.001	100.123
Sous-total	349.063	177.490
Créances rattachées	5	13
Total Brut	349.068	177.503
Dépréciations	-	-
Total Net	349.068	177.503

(*) La progression des créances sur les établissements de crédit à terme s'explique par la réalisation d'opérations de pension livrée.

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	397.852	361.122
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	152.402	149.019
- Titres reçus en pension livrée	2	-
- Créances commerciales	-	-
Sous-total	550.256	510.141
Créances douteuses	1.308	2.513
Dépréciations créances douteuses	-1.308	-2.513
Total Net	550.256	510.141
Dont créances rattachées	458	458
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	551.250	510.926

3.6. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Le Groupe ne possède pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

3.7. ACTIFS GRÉVÉS

A-Actifs

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
	010	040	060	090
010 Actifs de l'établissement	67.353		2.485.996	
030 Instruments de capitaux			260.409	260.409
040 Titres de créances	50.892	50.892	222.439	222.439
120 Autres actifs	16.461		2.003.148	

B-Garanties reçues

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
	010	040
130 Garanties reçues par l'institution concernée		250.113
150 Instruments de capitaux		
160 Titres de créances		250.113
230 Autres garanties reçues		
240 Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

C -Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
	010	030
010 Valeur comptable des passifs financiers	46.530	28.710

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à deux activités :

- La gestion de fonds communs de placement dont La Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par

Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

- Le placement de trésorerie court terme auprès d'autres établissements bancaires pour récupérer des titres d'Etats éligibles aux critères d'actifs hautement liquides du ratio de liquidité court terme LCR.

La ligne 120 « Autres actifs », colonne 060 reprend à hauteur de 72% les encours Banque de France et les prêts à la Clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 5% de ce montant, les dérivés 1,8%, les autres immobilisations 2,2% et les crédits d'impôt moins de 1%.

3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	1.115	-	111	-
Dépôts de garantie versés (*)	63.761	-	58.629	-
Charges constatées d'avance	8.079	-	5.834	-
Produits à recevoir	93.354	-	76.126	-
Produits constatés d'avance	-	119	-	111
Charges à payer	-	97.222	-	76.599
Autres actifs et passifs divers (**)	21.203	171.069	70.900	204.983
Total	187.512	268.410	211.600	281.693

(*) dont 11.120 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2015 contre 16.308 milliers au 31 décembre 2014 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 22.683 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2015 contre 19.670 milliers au 31 décembre 2014 en autres passifs.

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Edmond de Rothschild (Monaco)	30.141	25.646
Edmond de Rothschild Limited	4.509	6.177
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	32.296	30.369
Edmond de Rothschild Investment Partners	8.845	-
China Investment Partners (Shanghai) Ltd	191	-
China Investment Partners (Hong Kong) Ltd	-451	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	75.531	62.192

Informations financières résumées au 31 décembre 2015

Edmond de Rothschild (Monaco)

En milliers d'euros	31.12.2015
Actifs courants	1.735.081
Actifs non courants	91.592
Passifs courants	1.635.707
Passifs non courants	190.966
Produit net bancaire	50.165
Quote-part du résultat net	6.206

Zhonghai Fund Management Company Ltd

En milliers d'euros	31.12.2015
Actifs courants	67.846
Actifs non courants	37.577
Passifs courants	22.511
Passifs non courants	82.912
Produit net bancaire	61.510
Quote-part du résultat net	2.323

3.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2014	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2015
Valeur brute					
Terrains et constructions	51.926	1.817	-	2.202	55.945
Matériel informatique	23.410	955	-	33	24.398
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	43.367	2.127	-158	-152	45.184
Immobilisations corporelles en cours	4	-	-	-	4
Sous-total	118.707	4.899	-158	2.083	125.531
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.594	-560	-	-26	-21.180
Matériel informatique	-20.810	-1.507	-	-32	-22.349
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-35.900	-2.217	66	7	-38.044
Sous-total	-77.304	-4.284	66	-51	-81.573
Total	41.403	615	-92	2.032	43.958

3.11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31.12.2014	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2015
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.320	-	-	-	12.320
Autres immobilisations incorporelles	104.004	12.698	-	-219	116.483
Immobilisations incorporelles en cours	93	-	-93	-	-
Sous-total	116.417	12.698	-93	-219	128.803
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-90.750	-14.510	-	-23	-105.283
Sous-total	-90.750	-14.510	-	-23	-105.283
Total	25.667	-1.812	-93	-242	23.520

Les portefeuilles de contrats ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel, sans nécessité de les déprécier.

3.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Valeur nette comptable en début de période	76.509	77.707
Acquisitions et autres augmentations	-	962
Cessions et autres diminutions	-	-
Ecart de conversion	958	123
Dépréciations	-1.671	-2.283
Valeur nette comptable en fin de période	75.796	76.509

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur (qui est alors constatée en résultat). Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

Les valorisations retenues sont sensibles, au-delà des résultats nets des structures concernées, aux niveaux des multiples d'actifs sous gestion (base des transactions observées sur les marchés de banque privée et de gestion d'actifs sur les 15 derniers mois) et multiples de résultat net d'un échantillon de banques privées et asset managers cotés.

Les tests réalisés montrent qu'une variation de +/- 0,2% du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme entraîne une variation de la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition d'Edmond de Rothschild (Israël) Ltd comprise entre -4,2% et +4,7%, sans nécessité de le déprécier.

En faisant varier ces mêmes taux de respectivement +/- 1% et +/- 0,5%, la valeur recouvrable d'Edmond de Rothschild Corporate Finance reste supérieure à sa valeur comptable et se situe entre -10,0% et +13,3%.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation		Acquisitions de l'exercice	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891	-	-	-	-
Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.	23.704	22.746	-	-	-	462
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481	-	-500	-	500
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	1.579	3.012	-1.433	-1.702	-	-
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371	-	-	-	-
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management S.à r.l.	-	238	-238	-81	-	-
Autres	17	17	-	-	-	-
Total	75.796	76.509	-1.671	-2.283	-	962

3.13. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	5.332	8.159
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	84	251
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	19.178	17.617
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	24.594	26.027
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	2.507	2.574
Sous-total du portefeuille de transaction	27.101	28.601
Dettes auprès des établissements de crédit	212.566	215.722
Dettes auprès de la clientèle	1.687	189
Sous-total	214.253	215.911
Dettes rattachées	183	34
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	214.436	215.945
Titres de créances négociables	408.800	198.612
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	408.800	198.612
Dettes rattachées	1.142	501
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	409.942	199.113
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	624.378	415.058
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	651.479	443.659

En milliers d'euros	31.12.2015		Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	624.378	624.963	585

31.12.2014

En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	415.058	415.400	342

3.14. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En milliers d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	4.116	-	6.554	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	4.116	-	6.554	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	4.116	-	6.554	-

3.15. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Dettes envers les établissements de crédit		
- A vue	13.732	17.152
- A terme	-	-
Sous-total	13.732	17.152
Dettes rattachées	36	-1
Total des dettes envers les établissements de crédit	13.768	17.151

3.16. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	57.774	57.774	-	39.635	39.635
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	57.774	57.774	-	39.635	39.635
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	980.739	-	980.739	892.373	-	892.373
- Comptes créditeurs à terme	-	35.193	35.193	-	70.596	70.596
- Titres donnés en pension livrée	-	46.530	46.530	-	60.226	60.226
- Autres dettes diverses	-	75.000	75.000	-	-	-
- Dettes rattachées	39	11	50	22	136	158
Sous-total	980.778	156.734	1.137.512	892.395	130.958	1.023.353
Total	980.778	214.508	1.195.286	892.395	170.593	1.062.988
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.195.276			1.062.904

3.17. PROVISIONS

En milliers d'euros	Restructuration	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde au 31.12.2014	-	-	7.927	-	-	17.727	25.654
Dotations	-	-	810	-	-	6.444	7.254
Montants utilisés	-	-	-	-	-	-4.454	-4.454
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-1.010	-	-	-3.729	-4.739
Autres mouvements	-	-	1.556	-	-	-120	1.436
Solde au 31.12.2015	-	-	9.283	-	-	15.868	25.151

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives aux litiges avec le personnel ou avec des tiers.

Une provision de 5,5 millions d'euros avait été constituée en 2014 afin de couvrir le risque que la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France) et/ou le détenteur de quota de Qualified Foreign Institutional Investors (Edmond de Rothschild (France)) doivent prendre à leur charge une partie de l'impôt sur les plus-values réalisées en Chine entre 2009 et 2014 et ne pouvant être supportée par les fonds concernés.

Le Groupe ayant obtenu le bénéfice du traité de non double taxation entre la France et la Chine, la charge finalement supportée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'excèdera pas environ 2,8 millions d'euros (dont 1,7 million ont été payés en janvier 2016) et en conséquence, une reprise de provision de 2,7 millions d'euros a été effectuée en 2015.

S'agissant de l'affaire Madoff, le Groupe estime que dans le cadre de ses activités de gestion pour compte de tiers et/ou dépositaire, le risque de contentieux auquel il pourrait être exposé n'est pas significatif. En effet, l'examen du processus d'investissement mis en œuvre, tant par la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Managers Gestion (laquelle a fusionné avec Edmond de Rothschild Asset Management (France) en date du 30 novembre 2012), que par la Direction de la Clientèle Privée a fait ressortir que la première avait appliqué de manière satisfaisante les procédures internes de « due diligence » régissant la sélection des fonds sous-jacents et que les décisions de gestion prises par la seconde étaient généralement en accord avec le mandat conféré à la Banque, en termes à la fois d'éligibilité des instruments acquis et des limites d'investissement. Il est rappelé qu'au titre de ces activités pour compte de tiers et/ou dépositaire, le montant total des expositions de la clientèle sur des fonds Madoff (sur la base d'une valorisation des fonds arrêtée au 31 décembre 2008) ressort à 42,9 millions d'euros. Les flux relatifs à la retraite « sur complémentaire » sont détaillés dans la note 6.1.A.

3.18. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %

3.19. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	36.060	-5.063	30.997	-	-22.683	8.314
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	1.403	-	1.403	-	-	1.403
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	12.701	-	12.701	-	-	12.701
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	899.324	-	899.324	-	-	899.324
-Dont opérations de pension	250.001	-	250.001	-	-250.001	-
Comptes de régularisation et actifs divers	187.512	-	187.512	-	-	187.512
-Dont dépôts de garantie donnés	63.761	-	63.761	-	-	63.761
Autres actifs non soumis à compensation	1.421.412	-	1.421.412	-	-	1.421.412
TOTAL ACTIF	2.558.412	-5.063	2.553.349	-	-22.683	2.530.666

Au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	32.164	-5.063	27.101	-	-11.120	15.981
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	214.436	-	214.436	-	-	214.436
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	409.942	-	409.942	-	-	409.942
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.209.054	-	1.209.054	-	-	1.209.054
-Dont opérations de pension	46.530	-	46.530	-	-46.530	-
Comptes de régularisation et passifs divers	268.410	-	268.410	-	-	268.410
-Dont dépôts de garantie reçus	20.609	-	20.609	-	-	20.609
Autres dettes non soumises à compensation	46.761	-	46.761	-	-	46.761
TOTAL DETTES	2.180.767	-5.063	2.175.704	-	-11.120	2.164.584

Au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	44.088	-8.182	35.906	-	-19.670	16.236
-Prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	9.798	-	9.798	-	-	9.798
-Titres à revenu fixe à la juste valeur sur option par résultat	17.381	-	17.381	-	-	17.381
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	687.644	-	687.644	-	-	687.644
-Dont opérations de pension	100.123	-	100.123	-	-100.123	-
Comptes de régularisation et actifs divers	211.600	-	211.600	-	-	211.600
-Dont dépôts de garantie donnés	58.629	-	58.629	-	-	58.629
Autres actifs non soumis à compensation	1.261.167	-	1.261.167	-	-	1.261.167
TOTAL ACTIF	2.231.678	-8.182	2.223.496	-	-19.670	2.203.826

Au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	36.784	-8.182	28.601	-	-16.308	12.293
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	215.945	-	215.945	-	-	215.945
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	199.113	-	199.113	-	-	199.113
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.080.139	-	1.080.139	-	-	1.080.139
-Dont opérations de pension	60.226	-	60.226	-	-60.226	-
Comptes de régularisation et passifs divers	281.693	-	281.693	-	-	281.693
-Dont dépôts de garantie reçus	20.609	-	20.609	-	-	20.609
Autres dettes non soumises à compensation	46.492	-	46.492	-	-	46.492
TOTAL DETTES	1.860.166	-8.182	1.851.983	-	-16.308	1.835.675

3.20. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers transférés par le Groupe mais n'ayant été que partiellement décomptabilisés comprennent principalement les parts de FCPR inclus dans le cadre de la cession de la société Edmond de Rothschild Capital Partners le 5 août 2014.

La banque a conservé une implication continue dans ces actifs maintenus au bilan à hauteur de 12,317 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le Groupe possède une créance de 250,001 millions d'euros relative à la réalisation d'opérations de pension et les passifs associés aux titres mis en pension s'élèvent à 46,530 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 60,226 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 4 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	300	653
- Comptes à vue et prêts interbancaires	300	608
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	45
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	6.995	7.295
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	6.878	7.255
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	117	40
Intérêts sur instruments financiers	9.668	9.867
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
- Actifs financiers disponibles à la vente	46	51
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	2.985	3.050
- Intérêts sur dérivés	6.637	6.766
Total des intérêts et produits assimilés	16.963	17.815

4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit	-3.076	-659
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-2.389	-573
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-687	-86
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle	-430	-761
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-417	-705
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-13	-56
Intérêts sur instruments financiers	-11.059	-10.319
- Dettes représentées par un titre	-6.783	-2.140
- Intérêts sur dérivés	-4.276	-8.179
Total des intérêts et charges assimilées	-14.565	-11.739

4.3. COMMISSIONS

En milliers d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-8	-	-7
Opérations avec la clientèle	292	-	322	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	19	-	39	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	118	-	119	-
- Instruments financiers à terme	6.411	-3.691	6.657	-3.905
Prestations de services financiers	390.936	-99.702	403.901	-85.927
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	397.776	-103.401	411.038	-89.839

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par résultat	-	-1.171	-	546
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-1.071	-	-5.022
Gains ou pertes nets sur dérivés	2.009	-	4.681	-
Résultats sur opérations de change	6.754	-	3.950	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8.763	-2.242	8.631	-4.476

La variation de valeur des emprunts d'Etat acquis par la société Financière Boréale s'élève à -2,581 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le risque de taux de ces instruments financiers est couvert par des dérivés, pour un produit net de 215 milliers d'euros comptabilisé en gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Gains ou pertes nets sur obligations et autres titres à revenu fixe disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets sur titres détenus à long terme disponibles à la vente	3.358	6.936
Dépréciations durables sur titres détenus à long terme	-459	-2.949
Gains ou pertes nets sur autres titres à revenu variable disponibles à la vente	4.469	2.635
Dépréciations durables sur titres à revenu variable	-5	-10
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.363	6.612

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « Marge d'intérêts » (notes 4.1. et 4.2.) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 4.8.).

4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Refacturations de charges	1.150	1.354
Autres produits accessoires	2.768	1.854
Divers	11.360	13.100
Produits des autres activités	15.278	16.308
Rétrocession de produits	-8.569	-7.620
Divers	-1.925	-19.872
Charges des autres activités	-10.494	-27.492

4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Salaires et traitements	-99.171	-112.735
Charges de retraite	-9.573	-9.717
Charges sociales	-30.629	-28.179
Intéressement des salariés	-361	-476
Participation des salariés	-3.936	-3.151
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10.342	-11.702
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-5.524	-7.900
Reprises de provisions pour frais de personnel	2.477	3.226
Sous-total des frais de personnel	-157.059	-170.634
Impôts et taxes	-5.703	-5.975
Locations	-15.303	-18.215
Services extérieurs	-83.487	-83.748
Transports et déplacements	-2.336	-2.808
Autres charges diverses d'exploitation	-	-833
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	55	52
Sous-total des frais administratifs	-106.774	-111.527
Total des charges générales d'exploitation	-263.833	-282.161

4.8. COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-1.227	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-1.247	-69
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	1.215	294
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	3	18
Total du coût du risque	-1.256	243

4.9. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-177	-945
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	213
Résultat de cession de titres de participation consolidés	6.486	-3.917
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	6.309	-4.649

Le poste « Résultat de cession de titres de participation consolidés » correspond à la plus-value de dilution réalisée lors de la perte de contrôle d'Edmond de Rothschild Investment Partners.

4.10. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	32.688	25.838
Impôts sur les bénéfices	13.332	232
Résultat avant impôt	46.020	26.070
Provisions et charges non déductibles	5.319	3.034
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	2.636	2.225
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-9.824	-5.431
Retraitements de consolidation non fiscalisés	-6.515	3.691
Produits divers non imposables et autres déductions	-4.365	-7.626
Éléments imposés à taux réduit	-2.005	-22.440
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	31.266	-477
Taux d'impôt	38,00%	38,00%
Impôt théorique au taux de droit commun	11.881	-181
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	2.005	22.440
Taux d'impôt	17,10%	17,10%
Impôt théorique au taux réduit	343	3.837
Impôt théorique	12.224	3.656
Création de déficits non comptabilisés	1.721	-89
Utilisation de déficits non comptabilisés	-2.724	-5.629
Dotations / reprises de provisions de nature fiscale	-	-
Crédits d'impôt	-38	-53
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	-132	-1.052
Economie ou charge générée par l'intégration fiscale	-	-
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	1.495	4.016
Divers	786	-617
Impôt sur les bénéfices calculé	13.332	232
- Dont impôt exigible	10.816	17.064
- Dont impôt différé	2.516	-14.202
- Dont dotations / reprises de provisions de nature fiscale	-	-2.630
Résultat avant impôt	46.020	26.070
Impôt sur les bénéfices	13.332	232
Taux d'impôt effectif moyen	28,97%	0,89%
Taux de droit commun de l'impôt en France (incluant la contribution de 5 %)	38,00%	38,00%
Effet des différences permanentes	-10,53%	-5,99%
Effet de l'imposition à taux réduit	-0,91%	-17,99%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-0,29%	-4,03%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	-2,18%	-21,93%
Effet des autres éléments	4,88%	12,83%
Taux d'impôt effectif moyen	28,97%	0,89%

Au 31 décembre 2015, le montant d'impôts différés lié au report fiscal déficitaire s'élève à 10,0 millions d'euros (contre 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 5 – NOTE SUR ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	160.848	176.239
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	165.362	197.816
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	40.332	40.332
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) ou des sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans. Ces contrats sont décrits plus en détail en note 6.2.. Depuis décembre 2005, EdR S.A. et Edmond de Rothschild (France) ont convenu que EdR S.A. serait systématiquement substituée à Edmond de Rothschild (France) dans l'exécution de ces contrats, EdR S.A. se réservant la faculté de se substituer à un tiers. Le contrat liant Edmond de Rothschild (France) et EdR S.A. couvre également les autres engagements de rachats d'intérêts minoritaires existant au sein du Groupe.

Ce tableau mentionne le nombre de titres des sociétés émettrices devant faire l'objet d'une liquidité sur les plans échus.

Sociétés émettrices	Nombre de titres
Edmond de Rothschild (France)	27.548
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	44.737

NOTE 6 – ENGAGEMENTS SOCIAUX ET PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

6.1. AVANTAGES AU PERSONNEL « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. CHARGE DE RETRAITE – RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2015 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 2% selon la durée du régime (1,8 an) ;
- taux d'inflation de 1,75% selon la durée du régime (1,8 an) ;
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 2% ;
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de 0,5%.

Le taux d'actualisation a été choisi en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus. La référence est l'iBoxx € corporates, ce taux reste identique par rapport à celui retenu pour la dernière évaluation, soit 2%.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010 a été également instaurée.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015, adoptée le 22 décembre 2014, a porté de 30% à 45%, le taux de la contribution additionnelle due sur les régimes de retraite chapeau. La hausse de cette contribution s'applique à toutes les rentes versées à compter du 1^{er} janvier 2015, pour celles qui excèdent 8 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS).

Une circulaire administrative de l'URSSAF, publiée par l'ACOSS en avril dernier, a clarifié le fait que la contribution s'applique à toutes les rentes versées à compter du 1^{er} janvier 2015, quelle que soit leur date de liquidation (la contribution antérieure, au taux de 30%, n'était due que sur les rentes liquidées à compter de 2010).

Saisi par le Conseil d'Etat d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a jugé le 22 novembre 2015 la contribution additionnelle de 45% contraire à la Constitution, faute de mécanisme atténuant l'effet de seuil provoqué par l'application de ce taux dès le premier euro.

Applicable aux rentes versées depuis le 1^{er} janvier 2015, cette contribution n'aurait été exigible qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 et ne sera donc jamais prélevée.

Au 31 décembre 2015, le montant des engagements s'élève à 28,065 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 24,313 millions d'euros, soit une provision de 3,752 millions d'euros.

• Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2015	31.12.2014
Actions	31,20%	31,00%
Obligations	60,10%	59,50%
Immobilier	5,50%	5,80%
Monétaires & Autres	3,20%	3,70%
Taux de rendement des actifs du régime	2,00%	2,00%

• Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Valeur actuelle de l'obligation	28.065	25.064
- Valeur des actifs du régime	-24.313	-24.221
Situation financière du régime	3.752	843
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	3.752	843

6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 1361) pour toutes les sociétés ;
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 3110) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante :

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable ;
- pour la CCN des bureaux d'études, 1/12^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion des primes, gratifications et majorations pour heures supplémentaires, déplacements et détachements;
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), ce taux reste identique par rapport à celui retenu pour la dernière évaluation, soit 2%.

Le montant brut des engagements s'élève à 6,857 millions d'euros au 31 décembre 2014 et à 5,250 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le coût des services en 2015 est de 520 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 105 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 95 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre de 2015 est de 704 milliers d'euros.

• Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée		
En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Coût des services rendus de l'exercice	-549	-254
Coût financier	-620	-798
Rendement attendu des actifs du régime	469	632
Ecart actuariels	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	-65	-48
Autres mouvements (*)	1.009	-
Charge nette comptabilisée	254	-468

(*) Changement d'hypothèse lié à la part variable sur les salaires retenus pour le calcul des IFC

• Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)		
	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'actualisation	2,00%	2,00%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	2,00%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2,75%	3,00%
- <i>Cadres</i>	3,25%	3,50%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3,75%	4,00%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	TGH-TGF 05	TGH-TGF 05

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)		
	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'actualisation	2,00%	2,00%
Taux du rendement attendu des actifs du régime	2,00%	2,00%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	0,50%	0,00%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	1,8 an	3,1 ans
Table de mortalité	TGH-TGF 05	TGH-TGF 05

• Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)		31.12.2015
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 1,50 % (2,00 % - 0,50 %)		
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2015		0,01%
- Impact sur le total net des charges 2015		-24,55%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 2,50 % (2,00 % + 0,50 %)		
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2015		-0,01%
- Impact sur le total net des charges 2015		24,55%

• **Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)**

Evolution de la provision

En milliers d'euros

	31.12.2015	31.12.2014
Provision / Actif en début de période	7.700	5.584
- Charges inscrites au compte de résultat	851	932
- Cotisations patronales aux actifs de financement	-	-
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-95	-464
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-319	-36
- Perte ou gain actuariel	1.875	1.684
- Autres mouvements	-1.010	-
Provision / Actif en fin de période	9.002	7.700

• **Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)**

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros

	31.12.2015	31.12.2014
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	31.921	29.088
- Coût des services rendus	644	719
- Coût de l'actualisation	621	797
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	2.509	2.612
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.106	-1.307
- Réduction ou liquidation de régime	55	48
- Modification du régime	-	-
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-319	-36
- Autres mouvements	-1.010	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	33.315	31.921
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	24.221	23.504
- Produits financiers sur actifs de couverture	469	632
- Gains ou pertes actuariels	634	928
- Cotisations versées par l'employeur	-	-
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Réduction ou liquidation de régime	-	-
- Modification du régime	-	-
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Autres mouvements (écarts de conversion)	-	-
- Prestations versées par le fonds	-1.011	-843
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	24.313	24.221
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	9.002	7.700
- Gains ou pertes actuariels non reconnus	-	-
- Coût des services passés non reconnu	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-
Provision / Actif	9.002	7.700

6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité de rémunération.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudential. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité de rémunération de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 k€ ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Collaborateurs dont la rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable et/ou de rémunération totale.

Les rémunérations variables au titre de l'année 2015 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% seront versés en numéraire et échelonnés sur trois exercices.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre de la Directive AIFM, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par la Directive (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- Mise en place d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire
- Indexation de 50% minimum de ce variable à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe.
- Paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par la Directive AIFM (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société, ...) susceptible d'en réduire le montant entre leur attribution et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture sera également mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché) ; en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

Mise en place du Long Term Incentive Plan (LTIP)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- Les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars 2017, mars 2018 et mars 2019) pour le plan 2015.
- Les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de " Bons de Participation " sous le régime de la loi suisse.
- Les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée
- La période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A..

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- Détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57).
- Etalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53).
- La période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2015 est étalée entre le 1^{er} janvier 2015 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2017, mars 2018 et mars 2019

6.2. PLANS D'AVANTAGES EN ACTION « IFRS 2 »

6.2.A. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Année	2008	2009	2009	2010	2010	2010	2010
Type de plan	Options de souscription 18	Options de souscription 25	Options de souscription 26	Options d'achat 28	Options d'achat 28 Bis	Options d'achat 28 Ter	Options d'achat 30
Date du Directoire	01/10/2008	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010
Date d'attribution	01/10/2008	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010
Attribution immédiate							
Durée d'indisponibilité	55 mois	4 ans	4 ans	4ans	5 ans	6 ans	4 ans
Date de départ de l'exercice des options / date d'attribution définitive des actions	01/05/2013	01/07/2013	01/07/2013	01/07/2014	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2014
Durée de la période d'incessibilité							
Date d'expiration des options	30/09/2013	30/09/2013	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2014
Modalités de règlement							
	Titres EDRAM	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres EDRAM
Bénéficiaire							
	Salariés EDRAM	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés EDRAM
Nombre d'options attribuées (1)	49.905	7.500	20.000	19.580	19.580	19.592	863
Prix d'exercice (ou valeur de l'action au jour de l'attribution)	124,24	149,71	149,71	117,00	117,00	117,00	115,80
Conditions de performance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Conditions en cas de départ du Groupe :							
- Démission	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Licenciement	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Retraite	Maintien	Maintien	Maintien	Perte	Perte	Perte	Perte
- Décès	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Nombre d'options levées ou d'actions gratuites définitivement attribuées en 2015					2.779		
Annulées depuis l'origine ou non exercées	15.295			19.580	16.801	16.804	863
Annulées et remplacées	20.120						
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2014					6.468		
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2015					2.788		
Juste valeur (en % du prix à l'attribution)	30,38%	42,82%		24,07%	25,99%	27,41%	24,07%
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes

(1) À la date d'attribution.

2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	2011
Options d'achat 30 Bis	Options d'achat &	Options d'achat 32	Options d'achat 32 Bis	Options d'achat 32 Ter	Options de souscription 33	Options de souscription 33 Bis	Options de souscription 33 Ter	Attributions gratuites 35
01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2011
01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2010	01/07/2011
5 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	2 ans
01/07/2015	01/07/2016	01/07/2014	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2014	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2013
								2 ans
30/09/2015	30/09/2016	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	
Titres EDRAM Salariés EDRAM	Titres EDRAM Salariés EDRAM	Titres LCFEDRB Salariés LCFEDRB						
863	864	20.375	20.375	20.405	9.733	9.733	9.729	18.327
115,80	115,80	146,00	146,00	146,00	146,00	146,00	146,00	141,00
Non	Non	Non						
Perte	Perte	Perte						
Perte	Perte	Perte						
Perte	Perte	Perte						
Maintien	Maintien	Maintien						
863			13.706			2.972		
		20.375	6.669	6.680	9.733	6.761	6.761	3.799
863	864		13.934	13.953		2.972	2.968	
	864			13.725			2.968	
25,99%	27,41%	24,07%	25,99%	27,41%	24,07%	25,99%	27,41%	91,83%
Black & Scholes	Black & Scholes							

Année	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011
Type de plan	Attributions gratuites	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Attributions gratuites	Options de souscription	Options de souscription
	35	36	36 Bis	36 Ter	37	38	39
Date du Directoire	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	30/11/2010	30/11/2010
Date d'attribution	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2011	30/11/2010	30/11/2010
Attribution immédiate						OUI	
Durée d'indisponibilité	2 ans	4 ans	5 ans	6 ans	2 ans	1 an	4 ans
Date de départ de l'exercice des options / date d'attribution définitive des actions	01/07/2013	01/07/2015	01/07/2016	01/07/2017	01/07/2013	30/11/2013	30/06/2014
Durée de la période d'incessibilité	2 ans				2 ans		
Date d'expiration des options		30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017			
Modalités de règlement	Titres LCFRB	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRAM	Titres EDRIS	Titres EDRIS
Bénéficiaire	Salariés EDRCF	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRAM	Salariés EDRIS	Salariés EDRIS
Nombre d'options attribuées (1)	709	1.527	1.527	1.526	33.540	53.602	12.685
Prix d'exercice (ou valeur de l'action au jour de l'attribution)	141,00	158,20	158,20	158,20	158,20	352,82	352,82
Conditions de performance	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Conditions en cas de départ du Groupe :							
- Démission	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Licenciement	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte
- Retraite	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Maintien	Maintien
- Décès	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Nombre d'options levées ou d'actions gratuites définitivement attribuées en 2015		790					
Annulées depuis l'origine ou non exercées		737	737	736	10.805	53.602	12.685
Annulées et remplacées							
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2014		790	790	790			
Nombre d'options ou d'actions gratuites existantes au 31/12/2015			790	790			
Juste valeur (en % du prix à l'attribution)	91,83%	19,45%	20,92%	22,00%	88,28%	28,75%	23,09%
Méthode de valorisation utilisée		Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes		Black & Scholes	Black & Scholes

(1) A la date d'attribution.

2011	2011	2011	2011	2011	2011	2012	2012	
Options de souscription 39 bis	Options de souscription 39 ter	Options de souscription 40	Options de souscription 40 bis	Options de souscription 40 ter	Attributions gratuites 41	Attributions gratuites 41 bis	Attributions gratuites 42	
30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	01/07/2012	01/07/2012	01/07/2012	
30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	30/11/2010	01/07/2012	01/07/2012	01/07/2012	
5 ans	6 ans	4 ans	5 ans	6 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
30/06/2015	30/06/2016	30/06/2014	30/06/2015	30/06/2016	01/07/2014	01/07/2014	01/07/2014	
Titres EDRIS	Titres EDRIS	Titres EDRIS	Titres EDRIS	Titres EDRIS	Titres LCFEDRB	Titres LCFEDRB	Titres EDRAM	
Salariés EDRIS	Salariés EDRIS	Salariés EDRIS	Salariés EDRIS	Salariés EDRIS	Salariés LCFEDRB	Salariés LCFEDRB	Salariés EDRAM	
12.685	12.686	3.037	3.037	3.038	8.181	3.242	24.085	422.531
352,82	352,82	352,82	352,82	352,82	128,00	128,00	136,20	
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	
Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	Perte	
Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Perte	Perte	Perte	
Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien	
								21.110
12.685	12.686	3.037	3.037	3.038	4.977		4.350	253.233
								20.120
								50.870
								21.925
23,90%	24,30%	23,09%	23,90%	24,30%	91,23%	91,23%	87,06%	
Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes				

6.2.B. MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

La charge mentionnée ci-contre porte sur les plans d'options d'achat d'actions, d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions attribués depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} janvier 2006). Tous ces plans sont intégralement réglés en titres, de la société mère ou des filiales.

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Charges nettes provenant des plans d'option d'achat d'actions	-429	-47
Charges nettes provenant des plans d'option de souscription d'actions	-31	-55
Charges nettes provenant des plans d'attribution gratuite d'actions	-	93
Montant total de la charge enregistrée en résultat	-460	-9

6.2.C. STATISTIQUES SUR LES PLANS D' ACTIONS

Statistiques des plans	Nombre d'options Plan 2010	Nombre d'options Plan 2011	Nombre d'options Plan 2012	Nombre d'options Plan 2013	Nombre d'options Plan 2014	Nombre d'options Plan 2015	Total
Options existantes au 31 décembre 2014	48.500	2.370	-	-	-	-	50.870
- attribuées en 2015	-	-	-	-	-	-	-
- annulées en 2015	-7.835	-	-	-	-	-	-7.835
- annulées et remplacées en 2015	-	-	-	-	-	-	-
- exercées en 2015	-20.320	-790	-	-	-	-	-21.110
- expirées en 2015	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2015	20.345	1.580	-	-	-	-	21.925

Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée : 6,43 mois.

Juste valeur moyenne des options existantes pondérée à l'attribution : 36,64 euros.

Prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice : 93,91 euros.

• Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans

Principales Hypothèses	31.12.2015	31.12.2014
Durée de vie moyenne (en mois)	70	64
Taux d'intérêt sans risque	2,49%	2,35%
Taux de perte des droits	47,69%	28,70%
Taux de dividende estimé	5,63%	5,56%
Volatilité à la date d'attribution	31,18%	31,52%

6.2.D. VALEUR DONNÉE AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES ET AUX OPTIONS ATTRIBUÉES

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, les attributions gratuites d'actions et options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur, sans modification ultérieure. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (perte de droits) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

En cas de remplacement d'un plan par un nouveau, le Groupe comptabilise les effets marginaux des augmentations de la juste valeur totale ou de toute autre modification favorable aux membres du personnel.

• Actions gratuites

Le Groupe pratique un amortissement linéaire du prix de l'attribution gratuite de l'action sur la période d'acquisition à la valeur courante de l'action, au moment de l'attribution et actualisée à un taux égal au taux moyen de dividende constaté sur les trois exercices les plus récents.

• Stock-options

Le Groupe valorise selon le modèle Black & Scholes une option (call européen) selon les paramètres suivants :

- de strike : prix d'exercice du stock-option ;
- de cours de référence : valeur courante de l'action ;
- de volatilité : en fonction de l'échantillon représentatif ;
- de taux d'intérêt du marché sur la période considérée ;
- de taux de dividende : moyenne sur 3 ans plafonnée au taux d'intérêt retenu ;
- de période : période entre la date d'attribution du stock-option et la première date d'exercice possible.

NOTE 7 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale **	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	98,00	98,00	98,00	98,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	99,14	99,44	99,14	99,44
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	87,39	98,60	87,39	98,60
• Câblinvest SàRL *	100,00	99,79	100,00	100,00
• Câblinvest II SàRL *	98,37	99,79	100,00	100,00
• Valse Invest	-	100,00	-	100,00
• Erminvest	-	100,00	-	100,00
• Bridge Management SàRL *	98,78	-	100,00	-
• Eres Participations III SàRL *	98,37	-	100,00	-
Entreprises d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France) **	98,78	98,28	98,78	98,28
• Edmond de Rothschild (Italia) SGR. SpA *	75,50	75,50	75,50	75,50
• Edmond de Rothschild Private Equity (France) **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	98,78	98,28	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A. *	98,78	98,28	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co., Limited *	98,78	-	100,00	-
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales Transactions **	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild (Israël) Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asia Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	90,00	100,00	90,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investors Assistance	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	42,77	42,77	42,77	42,77
Entreprise d'Investissement				
• Edmond de Rothschild (UK) Ltd *	20,00	20,00	20,00	20,00
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners	51,00	60,00	51,00	60,00
Sociétés de Conseil				
• China Investment Partners (Hong-Kong) Limited * ⁽¹⁾	51,00	60,00	100,00	100,00
• China Investment Partners (Shanghai) Limited * ⁽¹⁾	51,00	60,00	100,00	100,00

* Société étrangère.

** Société intégrée fiscalement en 2015.

⁽¹⁾ En 2015, les dénominations sociales de ces entités ont été modifiées.

7.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2015	31.12.2014
Effectif moyen des sociétés françaises	735	748
- Techniciens	136	140
- Cadres	599	608
Effectif moyen des sociétés étrangères	155	147
Effectif moyen global	890	895

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est

pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

• Implantations par pays

Implantations	Activités
CHILI	
Edmond de Rothschild Asset Management (Chile) S.A.	Gestion d'actifs (assets management)
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Advisory Management (Beijing) Co Limited	Gestion d'actifs (assets management)
China Investment Partners (Shanghai) Limited	Activité de conseils / ingénierie financière
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Investment Partners	Gestion d'actifs (assets management)
Valse Invest	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Eminvest	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Financière Boréale	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Activité de conseils / ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales Transactions	Activité de conseils / ingénierie financière
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Investors Assistance	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
GRANDE BRETAGNE	
Edmond de Rothschild (UK) Ltd.	Gestion de fortune (private banking)
LCFR UK PEP Limited	Gestion d'actifs (assets management)
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Asia Limited	Activité de conseils / ingénierie financière
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune (private banking)
China Investment Partners (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs (assets management)
ISRAËL	
Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
ITALY	
Edmond de Rothschild (Italia) SGR SpA	Gestion de fortune (private banking)
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Cablinvest SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
CFSH Secondary Opportunities S.A	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Eres Participations III SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Cablinvest II SàRL	Opérations pour compte propre (achat et vente de participations)
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs (assets management)
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune (private banking)

• **Autres informations (en milliers d'euros)**

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHILI	441	27	2	-796	-39	-100	61
CHINE	53	28	2	2.345	-2	-2	-
FRANCE	969.112	279.444	785	33.142	-10.404	-7.609	-2.795
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	-1.260	-	-	-
HONG KONG	1.225	6.468	19	-2.269	-653	-655	3
ISRAEL	12.436	17.381	60	2.456	-902	-1.119	216
ITALIE	10.314	5.842	21	2.492	-400	-400	-
LUXEMBOURG	25.474	6.251	1	3.706	-932	-931	-1
MONACO	-	-	-	6.206	-	-	-
TOTAL	1.019.054	315.441	890	46.020	-13.332	-10.816	-2.516

7.4. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2015, 34 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 83 millions d'euros au 31 décembre 2015). Les nouveaux engagements pris en 2015 représentent 6 millions d'euros, pour un montant résiduel à fin 2015 de 50 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.5. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans l'objectif de simplification de son organisation capitalistique, un projet de cession de la société Edmond de Rothschild (Israël) à Edmond de Rothschild (Suisse) a été soumis au Conseil de Surveillance du 15 mars 2016.

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 7 mars 2016 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 20 mai 2016.

7.6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2015 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2015.

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				Cabinet Didier Kling et Associés				Autres				Total				
	Montant (HTR)		%		Montant (HTR)		%		Montant (HTR)		%		Montant (HTR)		%		
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés																	
- Émetteur	227	185	28%	26%	169	158	63%	45%	-	-	-	-	396	343	34%	31%	
- Filiales intégrées globalement	405	433	50%	62%	99	190	37%	55%	53	14	60%	30%	557	637	47%	58%	
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes																	
- Émetteur	55	62	7%	9%	-	-	-	-	35	33	39%	70%	90	95	8%	9%	
- Filiales intégrées globalement	130	24	16%	3%	1	-	-	-	1	-	1%	-	132	24	11%	2%	
Sous-total audit	817	704	100%	100%	269	348	100%	100%	89	47	100%	100%	1.175	1.099	100%	100%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																	
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	817	704	100%	100%	269	348	100%	100%	89	47	100%	100%	1.175	1.099	100%	100%	

NOTE 8 – SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (Banque privée et Gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La Banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office ;
- une activité de conseil aux entreprises à actionariat familial.

Le pôle de la Gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles ;
- la multigestion, traditionnelle et alternative ;
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe ;
- la gestion de fonds de private equity.

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ;
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents

métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

• Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2015	2015	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produit net bancaire	98.786	93.335	182.828	179.769	3.746	32.349	30.081	21.405	315.441	326.858
Frais de gestion	-94.152	-90.683	-146.616	-143.526	-5.510	-27.742	-36.349	-37.579	-282.627	-299.530
Frais de personnel	-56.735	-56.419	-77.175	-75.303	-2.497	-14.525	-20.652	-24.387	-157.059	-170.634
- directs	-42.869	-41.621	-56.321	-54.513	-2.218	-11.770	-14.901	-21.856	-116.309	-129.760
- indirects	-13.866	-14.798	-20.854	-20.790	-279	-2.755	-5.751	-2.531	-40.750	-40.874
Autres charges d'exploitation	-29.627	-26.773	-60.869	-60.490	-2.941	-12.554	-13.337	-11.710	-106.774	-111.527
Dotations aux amortissements	-7.790	-7.491	-8.572	-7.733	-72	-663	-2.360	-1.482	-18.794	-17.369
Résultat brut d'exploitation	4.634	2.652	36.212	36.243	-1.764	4.607	-6.268	-16.174	32.814	27.328
Coût du risque	17	243	0	-	-	-	-1.273	-	-1.256	243
Résultat d'exploitation	4.651	2.895	36.212	36.243	-1.764	4.607	-7.541	-16.174	31.558	27.571
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	6.206	5.181	1.086	250	2.530	-	2	-	9.824	5.431
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	6.309	-4.649	6.309	-4.649
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-1.671	-1.783	-	-500	-1.671	-2.283
Résultat courant avant impôt	10.857	8.076	37.298	36.493	-905	2.824	-1.230	-21.323	46.020	26.070
Impôt sur les bénéfices	-1.259	-782	-14.957	-16.044	960	-1.287	1.924	17.881	-13.332	-232
Résultat net	9.598	7.294	22.341	20.449	55	1.537	694	-3.442	32.688	25.838

NOTE 9 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Edmond de Rothschild (France) est une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant le Baron Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenues comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les administrateurs (membres du Conseil de surveillance) et dirigeants (membres du Directoire) de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES MORALES

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

• Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	2.811	-
Actif	2.811	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100.007	-
Dettes envers les établissements de crédit	1.208	2.150
Dettes envers la clientèle	960	-
Comptes de régularisation et passifs divers	1.852	501
Passif	104.027	2.651
+ Intérêts et produits assimilés	-	-
- Intérêts et charges assimilées	-10	-
+ Commissions (produits)	2.956	-
- Commissions (charges)	-3.569	-2.172
+ Produits des autres activités	1.285	-
- Charges des autres activités	-17	-
Produit net bancaire	645	-2.172
- Charges générales d'exploitation	-1.331	-442
Résultat brut d'exploitation	-686	-2.614

• Transactions avec la société mère

Les relations entre Edmond de Rothschild (France) et son principal actionnaire, Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.), sont de trois types :

- une relation d'affaires : EdR S.A. a joué par le passé un rôle de développement des activités du Groupe, notamment dans le cadre de l'amorçage des fonds. Elle pourrait, à la demande de Edmond de Rothschild (France), continuer à jouer ce rôle dans le futur, mais dans une moindre mesure ;
- une relation de contrôle : EdR S.A. détient une participation de 88,64 % dans le capital de la Banque ;
- une relation de prestations de services dans le cadre d'une convention d'assistance et de gestion : aux termes de cette convention en date du 7 octobre 1997 modifiée par un avenant en date du 30 décembre 1999, EdR S.A. a confié à Edmond de Rothschild (France) une mission générale d'assistance et de gestion comprenant notamment (i) la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières selon les orientations et directives données périodiquement par les organes de direction de EdR S.A., (ii) la présentation d'études et d'analyses au Directoire et au Conseil de surveillance de EdR S.A. en vue de leur proposer des investissements et (iii) toutes opérations de gestion courante (administratives, juridiques, fiscales et financières).

En particulier, Edmond de Rothschild (France) met à la disposition de EdR S.A. le personnel nécessaire à la mission décrite au paragraphe précédent.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties avant le 30 juin de chaque année. Plus généralement, Edmond de Rothschild (France) facture l'ensemble des prestations fournies à EdR S.A. au cours de l'exercice (arrêté à chaque clôture de l'exercice de EdR S.A.).

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	406	396
Actif	406	396
En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Dettes envers la clientèle	126.042	54.101
Comptes de régularisation et passifs divers	-	-
Passif	126.042	54.101
En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
+ Intérêts et produits assimilés	-	-
- Intérêts et charges assimilées	-	-
+ Commissions (produits)	28	15
- Commissions (charges)	-	-
+ Produits des autres activités	357	349
- Charges des autres activités	-	-
Produit net bancaire	385	364
- Charges générales d'exploitation	-	-
Résultat brut d'exploitation	385	364

• Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec EdRH et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de EdR S.A.

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	9.019	1.695
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	29.457	3.504
Actif	38.476	5.199

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	111.562	215.289
Dettes envers les établissements de crédit	785	8.662
Dettes envers la clientèle	4.043	3.945
Comptes de régularisation et passifs divers	16.532	32.364
Provisions	1.509	1.464
Passif	134.431	261.724

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
+ Intérêts et produits assimilés	46	72
- Intérêts et charges assimilées	-633	-107
+ Commissions (produits)	32.160	6.913
- Commissions (charges)	-15.444	-5.617
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29	-
+ Produits des autres activités	2.442	585
- Charges des autres activités	-104	-164
Produit net bancaire	18.496	1.682
- Charges générales d'exploitation	-6.394	-7.182
Résultat brut d'exploitation	12.102	-5.500

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Comptes et Prêts	19.116	19.304
Actif	19.116	19.304

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Comptes à vue	463	299
Passif	463	299

En milliers d'euros	2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	145	9
Produit net bancaire	145	9
Résultat brut d'exploitation	145	9

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

• Montant des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

En milliers d'euros	2015	2014
Montants des rémunérations allouées (*)	2.943	3.661
Total	2.943	3.661

(*) Montant brut y compris les charges sociales supportées par l'employeur.

NOTE 10 – INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

PARTIE 1 REVUE GÉNÉRALE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

SECTION 1 – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité d'audit une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *Premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle ;
- *Deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités ;
- *Troisième Niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité d'audit.

SECTION 2 – DESCRIPTION DES ENTITÉS DE DEUXIÈME NIVEAU

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les

objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- La Direction Centrale des Risques (DCR), maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) Les risques pour compte propre (Contrôle Financier) dont les risques contrepartie, de liquidité et de marché.
 - B) Les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion.
 - C) Les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

SECTION 3 – UNE DÉMARCHÉ DE CONTRÔLE CONSOLIDÉE AU NIVEAU GROUPE EdR

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faitière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

PARTIE 2

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT-CONTREPARTIE

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

SECTION 1 – ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée ;
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers ;
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres) ;
 - garanties en capital délivrées à certains OPCVM, notamment les « fonds à coussin » (le « coussin » désigne le niveau de perte maximale admissible ; il correspond à tout instant à l'écart entre la valeur actualisée des engagements de garantie du fonds et la valeur de l'actif net de celui-ci). Le modèle de gestion des OPCVM bénéficiaires de la garantie en capital délivrée par la Banque vise à donner l'assurance que la valeur liquidative demeurera supérieure ou égale à la valeur garantie, de sorte que la Banque ne sera pas appelée en garantie. Si toutefois certains risques opérationnels (comme des erreurs dans l'application du modèle de gestion ou une indisponibilité de l'équipe de gestion) survenaient, la valeur liquidative pourrait se révéler inférieure à la valeur en capital garantie, de sorte que l'engagement de garantie délivré par la Banque serait alors activé ;
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères.
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

SECTION 2 – PROCÉDURES D'OCTROI DES AUTORISATIONS, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

PROCÉDURES D'OCTROI DES AUTORISATIONS

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

• S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des engagements dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement, le service des engagements a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par l'attaché de clientèle concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des engagements pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité.

En outre, des concours peuvent également être consentis dans le cadre de la délégation accordée au Directeur Général de la Clientèle Privée et des sous-délégations que celui-ci a consenties au bénéfice de certains collaborateurs de la Direction de la Clientèle Privée. La délégation et les sous-délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc. Enfin, les concours délivrés par délégation ou sous-délégation sont systématiquement portés à la connaissance du Comité des engagements et sont mentionnés sur le procès-verbal établi à l'issue de tout comité.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel dans le cadre d'un comité spécifique, dit « Comité des contreparties », qui est présidé par le Directeur Général de la Banque et composé notamment du responsable de la Direction des Marchés de Capitaux, du Directeur Central des Risques et du responsable du Contrôle Financier. Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle Financier a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (Credit Default Swap).

Cet état de surveillance a été étendu à une trentaine de signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément au règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, la DCR a mis en œuvre en 2011 une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de scoring.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même comité, et sont revues selon une périodicité semestrielle. Cette enveloppe de risques est essentiellement destinée aux OPCVM monétaires et garantis pour lesquels la Banque exerce un droit de regard sur le risque émetteur que ces OPCVM supportent. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité des contreparties précité arrête les limites de risques individuelles en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe EdR SA. Les autorisations accordées sont ensuite soumises à la validation du Conseil de surveillance de la Banque.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la DCR et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées) ;
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du rating de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité des engagements tenu hebdomadairement.

PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RISQUES

• S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la Clientèle Privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les attachés de clientèle sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les attachés reçoivent chaque matin un état des dépassements.

En outre, le service des engagements examine, chaque semaine, les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque, et, dans l'hypothèse d'un dépassement qui tend à perdurer, adresse une note au chargé de clientèle (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'il estime que la situation le justifie, le service des engagements adresse une note au Comité des engagements afin de porter ladite situation à la connaissance dudit comité.

Enfin, chaque trimestre, le service des engagements prépare un tableau récapitulatif des comptes présentant une « anomalie » et transmet celui-ci aux responsables de groupes commerciaux au sein de la Direction de la Clientèle Privée ainsi qu'aux membres du Directoire de la Banque.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Le service des engagements procède régulièrement à l'examen de la valeur des garanties ainsi constituées aux fins de s'assurer du maintien de cette valeur par rapport au montant du concours octroyé. Une note trimestrielle est établie à destination de la Direction de la Clientèle Privée et de la Direction Générale qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, le service des engagements peut également adresser une note au Comité des engagements sans attendre la fin du trimestre et porter ladite situation à la connaissance dudit comité pour que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la direction des services juridiques, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du comité des créances douteuses, présidé par le Directeur Général de la Banque et composé du Directeur des services juridiques, du Directeur Administratif et Financier de la Direction de la Clientèle Privée, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général de la Banque. Ce comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

• S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système Continuous Link Settlement (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats-cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2015, 83.5% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour nos contreparties de marchés. Il est à noter que 44% des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe, le reliquat se rapportant essentiellement à des opérations de change à terme ou d'options avec des sociétés commerciales.

Par ailleurs, la Banque a conclu des accords de collatéraux avec 70 de ses principales contreparties (correspondant à 54 groupes), dont 63 étaient actifs au 31 décembre 2015. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base OSACAS. Le Back Office produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie Fermat. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle Financier.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la DCR.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2015, 67% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en marked to market auquel est rajouté un add-on, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces add-ons dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (RiskOrigin, Moody's Analytics, en production depuis juin 2008).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité des risques examine une fois par mois les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle Financier doit présenter en Comité des engagements les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été mis en place début septembre 2008. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des spreads s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des spreads CDS 1 an et 5 ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire établie et validée en 2011.

SECTION 3 – EXPOSITIONS AUX RISQUES DE CRÉDIT-CONTREPARTIE

• Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la Clientèle Privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

• Evolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Crédits (bilan)	605	550
Cautions	95	165
Ouvertures de crédits non utilisées	113	94
Total	813	809

L'encours des Engagements du Groupe sur la clientèle a progressé de près de 11% sur un an, à 813 M€, sous l'effet de la hausse des concours de la clientèle privée et des engagements de financement alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un recul.

• Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques

Hors groupe, la plupart des crédits bilan sont inférieurs à 3M€ (plus de 90% en nombre) ; si le nombre de dossier supérieur à 3M€ est faible (10%), en revanche leur montant est significatif. Il représente désormais 55% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée, du fait notamment d'une concentration de plus en plus forte de notre activité sur cette segmentation client. Ainsi, 42 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3M€

Au niveau du hors bilan, les engagements donnés sont en recul. Ainsi, les 4 premiers clients totalisent aujourd'hui 62M€ (78M€ précédemment), soit plus des 2/3 de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée excédant l'autorisation délivrée

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 5% des encours et sont régularisés rapidement

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 93% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	1.308	2.513
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	<i>1.308</i>	<i>2.513</i>
Montant net	-	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

• Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

En milliers d'euros	31 décembre 2015	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	

En milliers d'euros	31 décembre 2014	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-	
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	

• Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-contre présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2015 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2015, cet effet, calculé sur la base des compensations admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 19,2 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	45.073	63.057
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	72.418	74.760
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	349.068	177.503
Prêts et créances émis sur la clientèle	550.256	510.141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1.016.815	825.461
Engagements de financement donnés	160.848	176.239
Engagements de garantie financière donnés	165.362	197.816
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	326.210	374.055
Total de l'exposition nette	1.343.025	1.199.516

• Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014				
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	28	30.969	-	30.997	28	35.878	-	35.906
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	12.701	1.403	-	14.104	17.381	9.798	-	27.179
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.729	32.372	-	45.101	17.409	45.676	-	63.085
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	84	27.017	-	27.101	-	28.601	-	28.601
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	214.437	409.941	624.378	-	215.496	199.562	415.058
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	84	241.454	409.941	651.479	-	244.097	199.562	443.659

Le Groupe a émis en 2015 des EMTN structurés valorisés à un montant de 51,1 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 157,8 millions d'euros.

• Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) et les OPCVM monétaires afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires. Au 31 décembre 2015, 86,7% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à AA. Par rapport au 31 décembre 2014, la proportion est en baisse en raison de la dégradation de rating de certaines de nos contreparties. Il convient,

par ailleurs, de souligner que la totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2015, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet d'un changement de stratégie d'investissement avec pour conséquence l'arrêt des souscriptions de certificats de dépôts :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rating par tranche						
AAA	0,0	0,0%	0,0	0,0%	-	0,0%
AA	52,8	22,3%	117,0	32,4%	147,0	21,7%
A	152,6	64,4%	231,0	64,0%	530,4	78,3%
BBB	31,5	13,3%	13,0	3,6%	-	0,0%
<BBB	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Non noté	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties Investment Grade.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours bruts relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties souveraines. Cette exposition a diminué sous l'effet d'une politique de sélectivité accrue des contreparties. Celle-ci représente 88,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 92,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rating						
AAA	58,7	66,6%	60,9	65,8%	66,5	63,5%
AA	29,5	33,4%	31,6	34,2%	38,3	36,5%
A	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
BBB	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<BBB	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Non noté	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%

Méthodologie : Ratings externes présentés en équivalent Standard & Poor's, engagements évalués à leur valeur de remplacement (Marked to Market + Add-On) sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Ainsi, la totalité de nos expositions souveraines, exclusivement constituées de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro, portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité. Au 31 décembre 2015, la Banque ne détient pas de titres de dette publique des Etats périphériques (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal, Italie) ou de pays émergents.

PARTIE 3

GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

SECTION 1 – ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la Direction des Marchés de Capitaux de la Banque, notamment les desks « trésorerie euro et devises » et « change » ;
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit.
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la Direction des Marchés de Capitaux ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de swap notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la salle des marchés placée sous la Direction des Marchés de Capitaux.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle des marchés de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière ayant exercé ses activités au sein d'EdRIM Solutions jusqu'au 1^{er} décembre 2012.

SECTION 2 – MÉTHODES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

• Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change ;
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change) ;
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change ;
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

• Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la Direction des Marchés de Capitaux et de l'équipe d'ingénierie financière de la DCP ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle Financier de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la Direction des Marchés de Capitaux sur la base de reportings quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, le Contrôle Financier vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Notons toutefois qu'aucune opération d'option n'a été effectuée en 2015.

SECTION 3 – EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	Limites définies début		Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Risque de change *	800	34	38	52	116	17	27	210	345	
Risque de taux **	1.900	857	1.043	895	412	549	112	1.385	1.163	
Risque sur actions ***	750	65	62	76	126	56	45	333	274	

* sensibilité à 8 % des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1 % à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

*** perte potentielle maximale estimée sur le portefeuille de produits structurés de Financière Boréale plus écarts d'adossements résiduels constatés sur les montages.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est très modeste, conformément l'appétence de sa Holding faitière et à la politique de gestion des risques qu'il a définie et mise en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

PARTIE 4

GESTION DE LIQUIDITÉ ET DU FINANCEMENT

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

SECTION 1 – LA LIQUIDITÉ DES EMPLOIS

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la Direction des Marchés de Capitaux pour la trésorerie courante ;
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la salle des marchés, par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la DCR s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle Financier établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle Financier a développé un stress scénario en matière de liquidité révisé en mars 2012 afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. En septembre 2009, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés ;
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan.

Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été généralement supérieur à 800 millions d'euros pendant l'exercice 2015. Il ressort à 953 millions d'euros au 31 décembre 2015, s'inscrivant en légère diminution par rapport à l'année dernière ;
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des engagements, et durée d'investissement limitée. Ces emplois étaient évalués à 27 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échéancés ressortent à 159 millions d'euros au 31 décembre 2015, demeurant relativement stable par rapport à l'année dernière ;
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2015, il se compose de 173,8 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Depuis mars 2010, le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. En octobre 2012, ce dispositif a été complété par un suivi des risques en portefeuille suivant une méthodologie VAR avec un intervalle de confiance à 95%. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du Groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un coefficient de liquidité (tel que défini par la Réglementation Bancaire Française) très conservateur qui s'affiche à 370 % au 31 décembre 2015, contre 291% au 31 décembre 2014. Le ratio LCR s'élève, quant à lui, à 182.2% au 31/12/2015 pour une exigence minimale de 60% à terme et de 100%.

• Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la DCR. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2015 aucun « gate » n'a été activée sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

SECTION 2 - LIMITATION DE LA TRANSFORMATION D'ÉCHÉANCES

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

Au 31 décembre 2015						
En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	914.318	-	-	-	-	914.318
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.263	21.792	18.150	2.896	-	45.101
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	41.697	-	73.356	142.215	-	257.268
Prêts et créances sur établissements de crédit	349.068	-	-	-	-	349.068
Prêts et créances sur la clientèle	443.634	74.381	31.691	550	-	550.256
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	1.750.980	96.173	123.197	145.661	-	2.116.011
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	189.152	269.656	189.548	3.123	-	651.479
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	4.116	-	-	4.116
Dettes envers les établissements de crédit	13.732	36	-	-	-	13.768
Dettes envers la clientèle	1.063.151	110.103	22.032	-	-	1.195.286
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.266.035	379.795	215.696	3.123	-	1.864.649

Au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	782.646	-	-	-	-	782.646
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13.191	5.377	41.968	2.549	-	63.085
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	46.905	6.395	74.501	109.639	1.157	238.597
Prêts et créances sur établissements de crédit	177.503	-	-	-	-	177.503
Prêts et créances sur la clientèle	417.480	60.205	32.056	400	-	510.141
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	1.437.726	71.977	148.525	112.588	1.157	1.771.973
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	33.409	235.572	171.460	3.218	-	443.659
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	6.554	-	-	6.554
Dettes envers les établissements de crédit	17.151	-	-	-	-	17.151
Dettes envers la clientèle	955.251	54.495	53.242	-	-	1.062.988
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.005.811	290.067	231.256	3.218	-	1.530.352

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources. La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2015.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.167	1.027	781	646	502	439	410	350

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an ;
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail ;
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution de moitié des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires ;
- mobilisation des actifs éligibles auprès de la BCE ;
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

SECTION 3 - DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la Clientèle Privée, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2014 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	212,5	32	-	-	-	-	212,5	32
Comptes à terme	NA	NA	NA	NA	NA	NA	105,5	NA
Certificats de dépôts	15,0	2	1,2	1	263,6	17	279,8	20
EMTN structurés	34,8	8	167,5	267	-	-	202,3	275

* La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la Clientèle Privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

PARTIE 5

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

SECTION 1 - DÉFINITION ET ORIGINE DU RISQUE DE TAUX GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (RiskConfidence développé par l'éditeur Moody's Analytics), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

SECTION 2 - EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX GLOBAL

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la salle des marchés) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2015, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	-124	-191	-46	-9	6	6	6	5

Le signe - signifie l'existence d'un excédent de ressources à taux fixe et donc une sensibilité du bilan à la baisse des taux.

L'impasse à moyen terme résulte uniquement de la non-couverture des titres super subordonnés émis en juin 2007 pour 21 millions d'euros. Il en résulte que la sensibilité à une variation uniforme de 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 0.8 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Un scénario de stress (2%) est également produit tous les mois, qui permet de démontrer la faible convexité du bilan (la sensibilité à 2% est égale à 2.4 fois la sensibilité à 1% au 31 décembre 2014).

PARTIE 6

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2015 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	32.832,0
USD	24.986,7
UAH	3.940,9
ILS	2.746,1
CHF	968,8
GBP	5,6

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises.



Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2015 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
---------------------------------	---------	--	---------------------------------------

I - RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))

A - Filiales (50 % au moins du capital)

Financière Boréale	1.739.944	-746.535	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	* 57.425.197	98,78%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	-871.285	100,00%
Edmond de Rothschild (Italia) S.G.R. SpA	5.000.000	* 3.390.204	75,50%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	6.167.303	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 2.121.660	100,00%
Edmond de Rothschild Asia Limited	1.300.000	* 1.206.719	100,00%
Edmond de Rothschild (Israël) Ltd	**** 118.000	**** 14.996.000	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000.000	* 1.117.542	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	***17.213.000	**** 234.000	100,00%

B - Participations (10 à 50 % du capital)

Edmond de Rothschild (Monaco)	12.000.000	* 35.400.000	42,77%
Edmond de Rothschild (UK) Ltd	**/**** 3.159.000	**/**** 20.048.000	20,00%
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	*** 146.666.700	*/*** 337 797 714	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.596.000	146.242	28,01%
EDRRIT Limited	** 277.778	*/** 9.383.327	10,00%

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus	-	-	-
--	---	---	---

B - Participations non reprises au § I. ci-dessus	-	-	-
--	---	---	---

Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
--------------------------------	---	---	---

Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-
--------------------------------	---	---	---

* Hors acompte sur dividendes versé en 2015.

** En livres sterling.

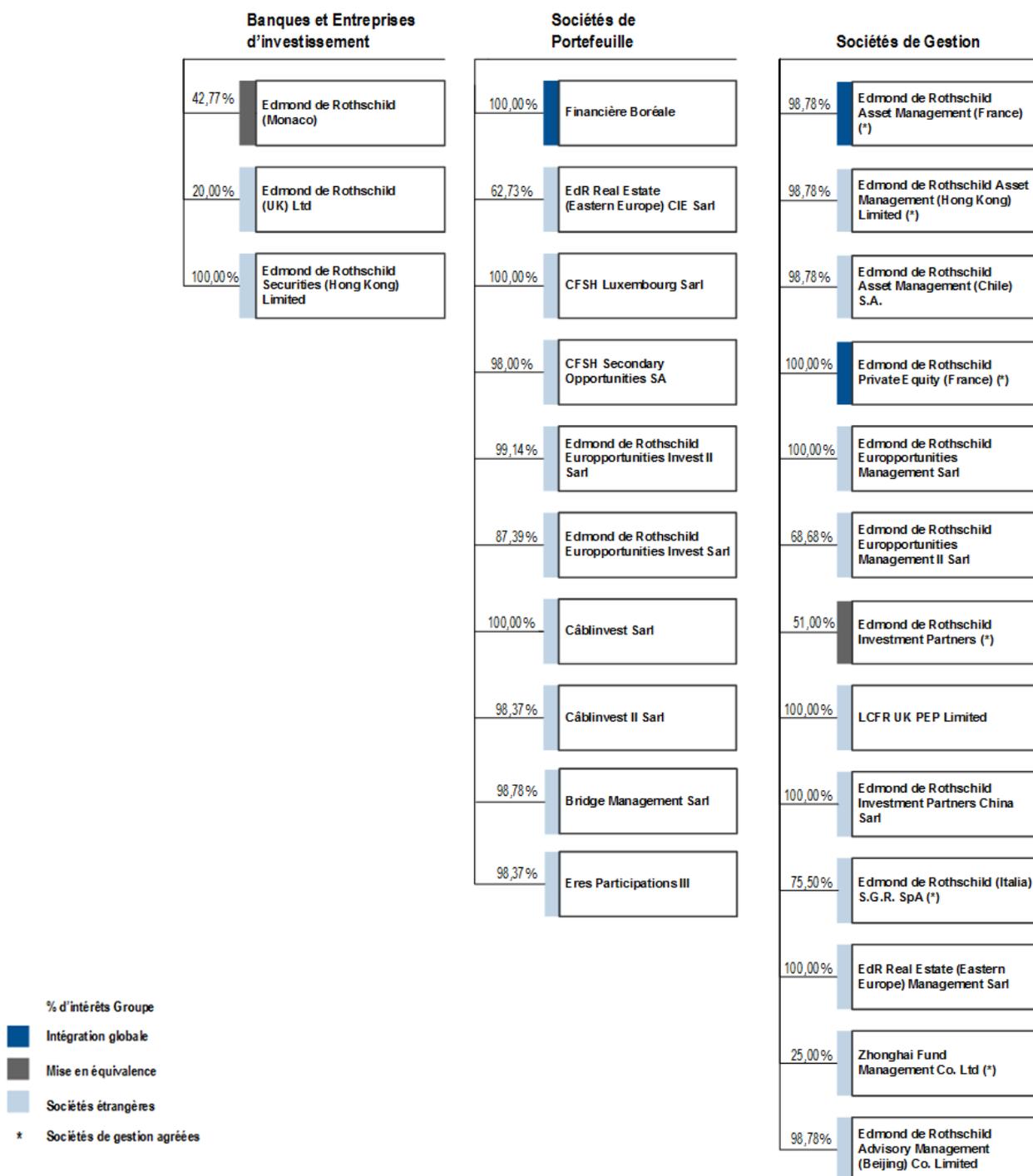
*** En Renminbi.

**** Arrondis au millier le plus proche.

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
2.100.550	2.100.550	30.666.531	-	3.064.330	-292.955	
65.531.573	65.531.573	-	83.948	273.120.774	24.189.577	19.764.526
11.305.037	11.305.037	2.000.000	-	12.616.802	-1.798.175	
3.796.250	3.796.250	8.437.022	-	10.294.780	2.091.743	1.208.000
2.700.014	2.700.014	-	-	120.988	4.357.450	
39.978.118	39.978.118	-	-	29.937.075	9.939.200	8.019.444
1.300.000	1.300.000	-	-	5.558	3.372.573	500.000
44.575.067	36.590.067	-	-	**** 17.727.000	**** 1.888.000	
66.840.000	52.140.795	17.427.207	-	33.070	6.281.892	18.400.000
17.545.348	17.545.348	5.000.000	-	**** 270.000	**** -328.000	
4.895.687	4.895.687	-	-	**** 58.553.000	**** 13.559.000	1.711.041
2.163.678	2.163.678	-	-	**/**** 32.456.000	**/**** 6.252.000	
31.517.330	31.517.330	-	-	*** 430.101.429	*** 95.766.611	1.432.057
4.459.500	4.459.500	-	-	62.886	18.245	
3.094.016	3.094.016	-	-	**13.042.225	** 5.271.356	835.564
1.222.132	963.906	-	-	-	-	29
10.985.289	9.775.064	-	-	-	-	242.399
73.767	73.766	-	-	-	-	28.958

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2015



Sociétés de conseil

100,00%	Edmond de Rothschild Corporate Finance
100,00%	EdREP Transactions
100,00%	Edmond de Rothschild (Israël) Ltd
100,00%	Edmond de Rothschild Asia Limited
51,00%	China Investment Partners (Shanghai) Limited
51,00%	China Investment Partners (Hong Kong) Limited

Compagnies d'assurance

100,00%	Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
---------	--

Divers

100,00%	Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Limited
100,00%	Groupement Immobilière Financière
100,00%	Edmond de Rothschild Investors Assistance

Comptes sociaux et annexes

BILAN ET HORS BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

En milliers d'euros

		31.12.2015	31.12.2014
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		914.316	782.641
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2	320.159	150.730
Opérations avec la clientèle	2.3	674.139	654.215
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4	4.297	7.083
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	66.114	37.289
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	55.979	54.606
Parts dans les entreprises liées	2.7	233.952	203.754
Immobilisations incorporelles	2.8	17.901	18.746
Immobilisations corporelles	2.9	19.789	20.706
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	91.047	87.653
Comptes de régularisation	2.12	126.355	134.538
Total de l'actif		2.524.048	2.151.961

		31.12.2015	31.12.2014
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	2.14	226.449	232.349
Opérations avec la clientèle	2.15	1.296.693	1.231.104
Dettes représentées par un titre	2.16	480.247	201.447
Autres passifs	2.11	109.619	90.104
Comptes de régularisation	2.12	100.071	101.252
Provisions	2.17	10.703	8.649
Dettes subordonnées	2.18	21.730	21.732
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	278.536	265.324
. Capital souscrit		83.076	83.076
. Primes d'émission		98.244	98.244
. Réserves	2.19	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)		34.225	40.608
. Résultat de l'exercice (+/-)		30.713	11.118
Total du passif		2.524.048	2.151.961

		31.12.2015	31.12.2014
Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement		94.367	83.776
Engagements de garantie		172.153	197.900
Engagements sur titres		45.560	74.776
Engagements reçus			
Engagements de garantie		40.332	40.332
Engagements sur titres		-	-

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

En milliers d'euros

		2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	25.420	24.251
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-23.256	-17.689
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	54.622	53.753
+ Commissions (produits)	3.4	116.824	124.195
- Commissions (charges)	3.4	-16.006	-12.701
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	9.240	5.972
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	-338	-2.164
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	43.082	44.793
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-27.992	-41.961
Produit net bancaire		181.596	178.449
- Charges générales d'exploitation	3.9	-146.700	-158.059
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-12.399	-12.031
Résultat brut d'exploitation		22.497	8.359
+/- Coût du risque	3.10	17	242
Résultat d'exploitation		22.514	8.601
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	-4.216	-11.785
Résultat courant avant impôt		18.298	-3.184
+/- Résultat exceptionnel	3.12	-1.016	2
- Impôt sur les bénéfices	3.13	13.431	14.300
Résultat net		30.713	11.118

Notes annexes aux comptes de la société mère

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1. GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

• Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

• Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par le règlement n° 2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005, et de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2002-04 du 28 mars 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

- Créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale.

- Créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses.
- Créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

-
- Créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés soit par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet, soit au moyen d'attributs.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises ;
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.
L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat.
- Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite à l'article 13 de ce règlement du Comité de la Réglementation Comptable lors de l'évaluation de la dépréciation.

• Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières – à revenu fixe ou à revenu variable ;
- bons du Trésor ;
- autres titres de créances négociables ;
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, au règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et au règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titre de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, ainsi qu'au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe, répartis entre les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales.

- Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois.
- Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres de placement. Ils sont acquis avec un objectif de détention de plus de six mois, tout en étant, en principe, destinés à la revente à plus ou moins brève échéance.
- Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement. Ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle.
- Les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une

détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5 % ou, éventuellement, inférieures à 5 %, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

• Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans. Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25 % ;
- dégressif aux taux de 37,5 % et 40 %.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004, applicable au 1^{er} janvier 2005, a supprimé la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du règlement Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement

à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

• Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les nouvelles dispositions issues de l'avis n° 2008-17 du 06 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.

La mise en oeuvre des nouvelles règles n'a pas d'impact sur nos comptes, en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêt des comptes, comme pour les autres titres de placement.

• Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, prorata temporis.

• Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres de la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêt, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat ;
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse à la clôture du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés ;
- aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres ;

- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

• Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de la Commission Bancaire et les avis du Conseil National de la Comptabilité.

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- Opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »).
- Les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.
- Opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat ;
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées.
- Contrats de garantie de taux (« FRA »).

Les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération.

- Options (de change, de taux, sur indices, sur actions)

Les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. A leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé.

Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

• Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La caisse de retraite (CRPB) à laquelle adhère la Banque subsiste et assume le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, d'abord au moyen de ses réserves et complétées, en tant que de besoin, par des cotisations annuelles à la charge de la Banque, dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale.

Aucune provision n'a été constituée au titre des engagements financiers liés à ce régime de retraite sur la base des informations disponibles. En effet, le montant des actifs en représentation de ces engagements est supérieur à l'engagement de la CRPB.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

• Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2015, cette provision s'élève à un total de 1.174 milliers d'euros.

• Impôt sur les bénéfices

Il est calculé selon les règles du régime d'intégration fiscale de groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) (société mère) et certaines de ses filiales. Conformément aux conventions signées, la société mère enregistre en compte de résultat l'impact de ce régime de groupe. Le périmètre du Groupe comprend, en 2015, cinq filiales.

• Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

• Transactions avec les parties liées

En application du règlement CRB n° 91-01 modifié, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

NOTE 2 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1. EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Placement	-	-
Sous-total	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

2.2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires débiteurs	63.421	-	63.421	50.607	-	50.607
Comptes et prêts	6.737	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	250.001	250.001	-	100.123	100.123
Sous-total	70.158	250.001	320.159	50.607	100.123	150.730
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Total	70.158	250.001	320.159	50.607	100.123	150.730

2.3. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	158.849	154.021
- <i>Prêts subordonnés</i>	-	-
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	46.532	51.327
Sous-total	205.381	205.348
Comptes ordinaires débiteurs	468.758	448.867
Total brut	674.139	654.215
Créances douteuses (*)	1.308	2.514
Dépréciations créances douteuses (*)	-1.308	-2.514
Total (*)	674.139	654.215

(*) Les encours douteux compromis s'élèvent à 1.308 milliers d'euros au 31 décembre 2015, entièrement provisionnés.

(*) Y compris des créances rattachées pour, respectivement, 552 milliers d'euros en 2015 et 514 milliers d'euros en 2014.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2015.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2014, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'un reclassement en créances saines.

2.4. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Placement	2.667	5.529
Investissement	-	-
Sous-total	2.667	5.529
Créances rattachées	1.630	1.554
Total brut	4.297	7.083
Dépréciations	-	-
Total net	4.297	7.083

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 4,15 millions d'euros et des titres cotés de 0,15 milliers d'euros.

La rubrique « Titres de placement » enregistre un montant de 2,13 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique.

2.5. ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
Titres détenus	28	70.346	70.374	28	43.240	43.268
Dépréciations	-	-4.260	-4.260	-	-5.979	-5.979
Total net	28	66.086	66.114	28	37.261	37.289
Plus-values latentes ⁽¹⁾	-	11.259	11.259	-	10.432	10.432

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 0,05 milliers d'euros et 66.114 milliers d'euros.

Parmi les titres de placement, les actions et parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	53.791	12.275	66.066	28.322	8.919	37.241
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	53.791	12.275	66.066	28.322	8.919	37.241

2.6. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Titres de participation						
- <i>Etablissements de crédit</i>	7.102	-	7.102	7.043	-	7.043
- <i>Autres entreprises</i>	50.290	-1.210	49.080	49.779	-2.328	47.451
Sous-total	57.392	-1.210	56.182	56.822	-2.328	54.494
Ecart de conversion	-203	-	-203	112	-	112
Total	57.189	-1.210	55.979	56.934	-2.328	54.606

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 41,06 millions d'euros et 14,92 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

2.7. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Entreprises à caractère financier et non financier	256.891	-22.942	233.949	221.444	-17.700	203.744
Ecart de conversion	3	-	3	10	-	10
Total	256.894	-22.942	233.952	221.454	-17.700	203.754

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild (Italia) S.G.R. SpA
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners
- Edmond de Rothschild Investment Partners
- Edmond de Rothschild (Israel) Ltd
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild ASIA Limited
- Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited
- Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) OIE SàRL- A
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) OIE SàRL- B
- CFSH Luxembourg
- Elivest

2.8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881	-	-	-	3.881
Autres immobilisations incorporelles	76.992	8.384	-	-	85.376
Immobilisations incorporelles en cours	93	-	-93	-	-
Total	80.966	8.384	-93	-	89.257
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-62.220	-9.136	-	-	-71.356
Total	-62.220	-9.136	-	-	-71.356
Valeur nette comptable	18.746	-752	-93	-	17.901

2.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
Valeur brute					
Terrains	11.434	-	-	-	11.434
Constructions	20.969	97	-	-	21.066
Matériel informatique	22.258	834	-	-	23.092
Agencements, installations et autres immobilisations	35.874	1.507	-157	-	37.224
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	90.535	2.438	-157	-	92.816
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.452	-39	-	-	-20.491
Matériel informatique	-19.700	-1.458	-	-	-21.158
Agencements, installations et autres immobilisations	-29.677	-1.767	66	-	-31.378
Total	-69.829	-3.264	66	-	-73.027
Valeur nette comptable	20.706	-826	-91	-	19.789

2.10. ACTIONS PROPRES, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2015 :

- 2.788 options d'achat d'actions en cours, sont attribuées le 1er juillet 2010. La valeur unitaire retenue est de 106,50 euros.
- Ces options ne font plus l'objet de provision.

Position des actions propres :

	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant (en milliers d'euros)
Position au 31.12.2014			
Position au 31.12.2015	-	-	-
<i>dont :</i>			
Actions propres affectées	-	-	-

2.11. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	-	-	-	-
Appels de marge	52.299	47.319	42.000	35.763
Dépôts de garantie	11.120	22.683	16.308	20.609
Divers	27.628	39.617	29.345	33.732
Total	91.047	109.619	87.653	90.104

2.12. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	31.12.2015		31.12.2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs à l'encaissement	1.115	-	111	-
Charges constatées d'avance	11.193	-	13.723	-
Produits à recevoir	94.013	-	91.146	-
Produits constatés d'avance	-	4.176	-	8.709
Charges à payer	-	91.331	-	86.032
Divers	20.034	4.564	29.558	6.511
Total	126.355	100.071	134.538	101.252

2.13. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	56.934	255	-	-	57.189
Participations dans les entreprises liées	221.454	35.862	-422	-	256.894
Total	278.388	36.117	-422	-	314.083
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-2.328	-	1.118	-	-1.210
Participations dans les entreprises liées	-17.700	-7.726	-	-	-25.426
Total	-20.028	-7.726	1.118	-	-26.636
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	54.606	255	1.118	-	55.979
Participations dans les entreprises liées	203.754	28.136	-422	-	231.468
Total	258.360	28.391	696	-	287.447

2.14. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	13.746	-	13.746	8.647	-	8.647
Comptes et emprunts	-	212.534	212.534	8.234	215.434	223.668
Sous-total	13.746	212.534	226.280	16.881	215.434	232.315
Dettes rattachées	-	169	169	-	34	34
Total	13.746	212.703	226.449	16.881	215.468	232.349

2.15. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	31.12.2015			31.12.2014		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	57.774	57.774	-	39.635	39.635
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	57.774	57.774	-	39.635	39.635
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.080.444	-	1.080.444	990.283	-	990.283
- Comptes créditeurs à terme	-	108.485	108.485	-	140.188	140.188
- Titres donnés en pension livrée	-	46.530	46.530	-	60.226	60.226
- Autres dettes diverses	-	3.396	3.396	-	597	597
- Dettes rattachées	-	64	64	22	153	175
Sous-total	1.080.444	158.475	1.238.919	990.305	201.164	1.191.469
Total	1.080.444	216.249	1.296.693	990.305	240.799	1.231.104

2.16. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Titres du marché interbancaire et créances négociables	476.214	198.614
Emprunts obligataires	-	-
Sous-total	476.214	198.614
Dettes rattachées	4.033	2.833
Total	480.247	201.447

2.17. PROVISIONS

En milliers d'euros	Débit exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	1.190	240	-50	-206	-	1.174
Provisions pour charges sur actions propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	31	609	-86	-15	-	539
Sous-total	1.221	849	-136	-221	-	1.713
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges ⁽²⁾	5.964	4.891	-2.889	-929	-	7.037
Autres provisions pour risques	1.464	489	-	-	-	1.953
Sous-total	7.428	5.380	-2.889	-929	-	8.990
Total	8.649	6.229	-3.025	-1.150	-	10.703

(1) Actions propres faisant l'objet de plans d'options d'achat d'actions :

- 2.788 options d'achat d'actions en cours, sont attribuées le 1er juillet 2010. La valeur unitaire retenue est de 106,50 euros. Ces options ne font plus l'objet de provision.

(2) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 2,00% est passée de 23.544 milliers d'euros à 28.065 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Taxes et contributions sur les rentes : L'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8 % à 16 %.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16 % est donc appliquée dès le 1er euro de rente pour toute rente liquidée après le 1er janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12 % assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30 % dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1er janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 3.752 milliers d'euros aurait été provisionné en 2015 contre un montant nul en 2014, en application de la méthode préférentielle (non retenue par la Banque).

Les actifs du régime sont valorisés à 24.313 milliers d'euros en 2015 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2015.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3.533 milliers d'euros en 2015 contre 4.675 milliers d'euros en 2014.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 3.715 milliers d'euros en 2015, contre 4.029 milliers d'euros en 2014.

S'agissant de l'affaire Madoff, le Groupe estime que dans le cadre de ses activités de gestion pour compte de tiers et/ou dépositaire, le risque de contentieux auquel il pourrait être exposé n'est pas significatif. En effet, l'examen du processus d'investissement mis en oeuvre, tant par la société de gestion EdRIM Gestion (laquelle a fusionné avec EdRAM (France) en date du 30 novembre 2012), que par la Direction de la Clientèle Privée a fait ressortir que la première avait appliqué de manière satisfaisante les procédures internes de « due diligence » régissant la sélection des fonds sous-jacents et que les décisions de gestion prises par la seconde étaient généralement en accord avec le mandat conféré à la Banque, en termes à la fois d'éligibilité des instruments acquis et des limites d'investissement.

Il est rappelé qu'au titre de ces activités, le montant total des expositions du Groupe sur des fonds Madoff (sur la base d'une valorisation des fonds arrêtée au 31 décembre 2008) ressort à 42,9 millions d'euros.

2.18. DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Titres subordonnés à durée indéterminée ^(*)	21.000	21.000
Dettes rattachées	730	732
Total	21.730	21.732

(*) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs. Suite à des contacts avec des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29M€ a été faite par EDR (France) avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 M€, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- Non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

2.19. RÉSERVES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

2.20. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	40.608	11.118	265.324
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	30.713	30.713
Distribution de l'exercice	-	-	-	-6.383	-	-6.383
Autres mouvements	-	-	-	-	-11.118	-11.118
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	34.225	30.713	278.536

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
Edmond de Rothschild S.A.	4.909.543	88,64%
Caisse de Dépôt et Placement du Québec	577.064	10,42%
EDRRIT Limited	24.172	0,44%
Divers actionnaires salariés du Groupe	25.074	0,45%
Autres actionnaires minoritaires	2.535	0,05%
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2015	30.713.022,91
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	34.224.826,43
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	64.937.849,34

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 4,42 euros par action, soit :	24.479.674,96
Report à nouveau	40.458.174,38

(*) Sous réserve du vote de cette résolution par l'Assemblée Générale du 20 mai 2016.

2.21. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	110.330	108.264
Passif		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	100.664	166.968

2.22. VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	320.159				320.159
Opérations avec la clientèle	515.857	112.805	39.857	5.620	674.139
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			4.297	4.297
Total	836.016	112.805	39.857	9.917	998.595
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	192.398	34.051			226.449
Opérations avec la clientèle	1.162.877	111.784	22.032		1.296.693
Dettes représentées par un titre	9.898	327.227	142.372	750	480.247
- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	9.898	327.227	142.372	750	480.247
- Emprunts obligataires					
Total	1.365.173	473.062	164.404	750	2.003.389

NOTE 3 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En milliers d'euros	2015	2014
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	14.577	12.598
Produits sur opérations avec la clientèle	7.543	7.989
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	1	438
Autres intérêts et produits assimilés	3.299	3.226
Total	25.420	24.251

3.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En milliers d'euros	2015	2014
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-10.125	-5.370
Charges sur opérations avec la clientèle	-575	-751
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-9.518	-8.272
Autres intérêts et charges assimilées	-3.038	-3.296
Total	-23.256	-17.689

3.3. REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2015	2014
Actions et autres titres à revenu variable	2.480	7.001
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	4.250	4.076
Parts dans les entreprises liées	47.892	42.676
Total	54.622	53.753

3.4. COMMISSIONS

En milliers d'euros	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-8	-	-7
Opérations avec la clientèle	24	-	11	-
Opérations sur titres	-	-47	-	-47
Opérations de change	19	-	39	-
Opérations de hors-bilan				
<i>Opérations sur titres</i>	118	-	119	-
<i>Opérations sur instruments financiers à terme</i>	6.412	-3.691	6.657	-3.905
Prestations de services financiers	110.251	-12.260	117.369	-8.742
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	116.824	-16.006	124.195	-12.701

3.5. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En milliers d'euros	2015			2014		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
Titres de transaction	60	-21	39	127	-8	119
Opérations de change	559.298	-550.097	9.201	273.959	-268.101	5.858
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-5	-5
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	559.358	-550.118	9.240	274.086	-268.114	5.972

3.6. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros	2015			2014		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
Moins-values de cession	-	-2.066	-2.066	-	-28.591	-28.591
Plus-values de cession	8	-	8	1.671	-	1.671
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	2.602	-882	1.720	28.437	-3.681	24.756
Total	2.610	-2.948	-338	30.108	-32.272	-2.164

3.7. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	2015	2014
Refacturation de charges	11.485	16.589
Autres produits accessoires	26.308	26.496
Divers	4.865	1.708
Dotations / Reprises liées aux provisions	424	-
Total	43.082	44.793

3.8. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	2015	2014
Rétrocessions de produits	-26.809	-35.570
Divers	-676	-13.847
Dotations / Reprises liées aux provisions	-507	7.456
Total	-27.992	-41.961

3.9. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2015	2014
Salaires et traitements	-54.247	-67.503
Charges sociales	-25.147	-30.276
Intéressement des salariés	-249	-296
Participation des salariés	-2.396	-2.208
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6.480	-7.902
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-5.131	-6.751
Reprises de provisions pour frais de personnel	3.206	13.318
Sous-total frais de personnel	-90.444	-101.618
Impôts et taxes	-3.208	-2.707
Locations	-11.770	-14.266
Services extérieurs	-39.968	-38.052
Transports et déplacements	-1.310	-1.416
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-56.256	-56.441
Total	-146.700	-158.059

3.10. COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	2015	2014
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-1.191	-69
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	14	293
Reprises liées aux provisions	1.191	-
Récupérations sur créances amorties	3	18
Total	17	242

3.11. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	2015	2014
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	203
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	2.250
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-90	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-7.727	-17.442
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	3.601	3.204
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	-4.216	-11.785

3.12. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel pour 2015 est de -1.016 milliers d'euros.

3.13. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 13.431 milliers d'euros.

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

NOTE 4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

Analyse des agrégats du produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2015	2014
- Gestion d'actifs	79.084	72.593
- Activité à marge	6.189	6.585
- Opérations de marchés	8.918	7.021
- Conseil aux entreprises	-	-
- Portefeuille titres et revenus divers	87.405	92.250
Produit net bancaire	181.596	178.449

A 181,6 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2015 est en progression de 1,8% par rapport à celui de 2014 (178,4 millions d'euros).

Cette hausse de + 3,2 millions d'euros s'explique principalement par l'évolution du poste « commissions sur gestion d'actifs » qui est en progression sensible (+ 8,9% à 79 millions d'euros contre 72,6 millions d'euros en 2014). Cette hausse est due aux commissions sur les portefeuilles gérés, ainsi qu'à la constatation d'un produit exceptionnel de 3,3 millions d'euros lié au débouclage d'une opération de marché liée aux activités de gestion d'actifs.

Les opérations de marchés continuent d'être impactées par un environnement de taux historiquement bas. Néanmoins, l'évolution du marché des devises a contribué à l'augmentation du Produit net bancaire à hauteur de +1,9 million d'euros entre 2014 et 2015.

Le produit net bancaire a été également impacté par la baisse des résultats sur portefeuille titres et revenus divers. Ce poste est en diminution de 4,9 millions par rapport à 2014. Cette évolution est principalement imputable à la baisse des refacturations de prestations support aux sociétés du groupe.

NOTE 5 – NOTES SUR LE HORS-BILAN

5.1. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

En milliers d'euros	2015	2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	573	6.400
Engagements de garantie	84	84

5.2. ENGAGEMENT DE LIQUIDITÉ

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en œuvre au niveau de Edmond de Rothschild S.A. ou des Sociétés du Groupe ont conclu, avec les sociétés émettrices concernées, des contrats de liquidité aux termes desquels ces sociétés émettrices s'engagent à acheter et les bénéficiaires à vendre, sous certaines conditions, les actions émises ou attribuées dans le cadre de ces plans.

Depuis décembre 2005, Edmond de Rothschild S.A. et la Banque ont convenu que Edmond de Rothschild S.A. serait systématiquement substituée à la Banque dans l'exécution de ces contrats, Edmond de Rothschild S.A. se réservant la faculté de se substituer un tiers.

5.3. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2015	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » ⁽¹⁾	2.120.370	2.125.259	-	-	2.120.370	2.125.259
Total	2.120.370	2.125.259	-	-	2.120.370	2.125.259
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » ⁽¹⁾	925.806	139.325	-	-	925.806	139.325
Sous-total	925.806	139.325	-	-	925.806	139.325
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	925.806	139.325	-	-	925.806	139.325

⁽¹⁾ dont entreprises liées pour un montant de 77.500 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » ⁽¹⁾	1.773.379	1.769.169	-	-	1.773.379	1.769.169
Total	1.773.379	1.769.169	-	-	1.773.379	1.769.169
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » ⁽¹⁾	613.032	155.398	-	-	613.032	155.398
Sous-total	613.032	155.398	-	-	613.032	155.398
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	613.032	155.398	-	-	613.032	155.398

⁽¹⁾ dont entreprises liées pour un montant de 78.829 milliers d'euros.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi (en milliers d'euros) :

Au 31 décembre 2015	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés	2.113.904	2.118.778	6.466	6.481	-	-
Marchés de gré à gré	733.215	43.300	182.703	94.025	9.888	2.000

Au 31 décembre 2014	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés	1.770.878	1.766.668	2.501	2.501	-	-
Marchés de gré à gré	120.465	4.283	237.572	98.286	254.995	52.829

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			2015	2014
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	658	83
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	198	236
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	34	38

5.4. JUSTE VALEUR DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesure de risque de contrepartie.

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	2015	2014	2015	2014
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises »	16.860	26.053	-17.315	-22.157
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	30.911	22.493	-24.103	-14.346

NOTE 6 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

6.1. NATURE ET MÉTHODOLOGIE DU CALCUL

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dans les règlements n° 91-05 et 95-02 et par la Commission Bancaire dans l'instruction n° 96-06.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 : majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20 % pour les banques et 50 % pour les clients.

6.2. VENTILATION DES ÉQUIVALENTS RISQUES PONDÉRÉS PAR TYPES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	2015	2014	2015	2014
Banques	10.892	8.500	4.052	6
Clients	5.938	14.290	4.876	14

6.3. EFFET, EN MONTANT, DES COMPENSATIONS SUR LA SOMME DES ÉQUIVALENTS RISQUES PONDÉRÉS

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	2015	2014	2015	2014
Banques	4.541	2.298	2.299	1
Clients	1.061	20	-	-

NOTE 7 - EFFECTIF MOYEN

	2015	2014
Techniciens	114	129
Cadres	317	296
Agents "hors classification"	98	104
Total	529	529

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

NOTE 8 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild S.A.

8.2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2015.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 7 mars 2016 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 20 mai 2016.

NOTE 9 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

9.1. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES ET AUTRES

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Comptes, Prêts et créances rattachées	19.116	19.304
Actif	19.116	19.304

En milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Comptes à vue	463	299
Passif	463	299

En milliers d'euros	2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	145	126
Produit net bancaire	145	126
Résultat brut d'exploitation	145	126

9.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES MORALES

• Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2015	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-1.044
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2014	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit	EDRAM	Filiale	-	-
- Prestation de services financiers	EDRAM	Filiale	-	-1.280
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	EDRAM	Filiale	-	-

• Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros	Montant		
Swap d'échange d'indices de résultat	EDRAM	Filiale	-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ⁽¹⁾	222.285.000	223.363.000	238.192.000	254.206.000	247.823.000
Capitaux permanents ⁽¹⁾	384.798.000	273.553.000	259.382.000	275.206.000	268.823.000
Total de bilan *	3.072.808.000	2.353.555.000	2.199.296.000	2.151.961.000	2.524.048.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	529.828.773	432.127.711	514.210.977	470.304.585	828.081.237
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	68.724.456	-14.041.382	55.453.158	-15.951.894	34.124.730
Impôt sur les bénéfices	-8.383.767	-2.573.637	-17.035.895	-14.300.382	-13.430.948
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	43.194.923	14.828.872	32.130.412	11.118.408	30.713.023
Montant des bénéfices distribués	42.479.436	-	16.116.709	17.501.306	24.479.675
Résultat des opérations rapporté à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	13,92	-2,07	13,09	-0,30	8,59
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7,80	2,68	5,80	2,01	5,54
Dividende versé à chaque action **	7,67	-	2,91	3,16	4,42
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	511	528	526	532	537
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	48.308.305	58.501.446	47.937.302	59.101.566	48.440.745
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	26.307.066	23.042.591	27.882.464	30.276.567	25.146.697
Participation des salariés	2.524.140	2.218.312	2.088.549	2.208.329	2.396.097

⁽¹⁾ Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 20 mai 2016

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Edmond de Rothschild (France), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatées lorsqu'il existe une indication objective de baisse durable ou significative de la valeur de ces actifs (notes 2 « Méthodes comptables, d'évaluation et notes explicatives » et 3.3. de l'annexe relatives aux « Actifs financiers disponibles à la vente »).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des actifs les plus significatifs ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la comptabilisation de dépréciations.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Des tests de dépréciation sont effectués sur la valeur des écarts d'acquisition et celle des portefeuilles de contrats (notes 1.6. « Évaluation des écarts d'acquisition », 3.11. « Immobilisations incorporelles » et 3.12. « Écarts d'acquisition » de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la documentation disponible, notamment les rapports d'expertise externe.

PROVISIONS POUR RISQUES

Comme indiqué dans les notes 2 «Méthodes comptables, d'évaluation et notes explicatives» et 3.17. « Provisions » de l'annexe, des provisions sont constituées pour couvrir les risques inhérents à aux activités du groupe.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle et d'appréciation des provisions à comptabiliser ainsi que les risques relatifs aux expositions, telles que décrites en note 3.17. de l'annexe.

ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET SOCIAUX ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements de retraites et sociaux et les paiements fondés sur des actions (notes 2 «Méthodes comptables, d'évaluation et notes explicatives : Engagements sociaux », 3.17. « Provisions », 5 « Note sur engagements » et 6 « Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions » de l'annexe).

Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, les hypothèses et paramètres utilisés ainsi que la documentation disponible, notamment les rapports d'expertise externe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi
Associé

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling
Associé

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Edmond de Rothschild (France), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de son activité, votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les paragraphes «portefeuille titres», «évaluation du portefeuille titres» et «résultats sur instruments financiers à terme» de la note 1.2. de l'annexe exposent les principes et méthodes d'évaluation relatifs à ces positions. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné leur caractère approprié, leur application et la pertinence des informations données en annexe.

- La note 1.2. de l'annexe indique que les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de la valeur d'usage des principales lignes du portefeuille de titres de participation.
- Votre société constitue des provisions pour faire face à des litiges (note 2.17. de l'annexe). Nous avons examiné les éléments d'information disponibles sur la base desquels ces provisions ont été estimées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi
Associé

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling
Associé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE EDMOND DE ROTHSCHILD (France)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi
Associé

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling
Associé

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'intégration fiscale avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 25 mars 2003, Edmond de Rothschild (France) a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Dans cette convention, Edmond de Rothschild (France) et sa filiale ont formalisé la manière dont la charge d'impôt et les économies résultant du régime de l'intégration fiscale seront réparties entre elles.

Modalités

Au cours de l'exercice 2015, le montant de l'impôt pour Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est élevé à 14.620.194 euros.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Jean Hervé Lorenzi est membre du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et représentant de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Asset Management (France).

2. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2015, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 477 963 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Ariane de Rothschild est membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Jean Hervé Lorenzi est membre du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et représentant de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Asset Management (France).

3. Protocole commercial avec Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 14 décembre 1999, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 11 janvier 2000 un protocole commercial avec Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) avec effet rétroactif au 31 décembre 1999. En 2005, Assurances Saint Honoré a réalisé un apport partiel d'actif d'une branche de son activité à la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France). Cette dernière est venue aux droits et obligations d'Assurances Saint-Honoré dans le cadre du protocole commercial.

Modalités

La société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) rétrocède à Edmond de Rothschild (France) des commissions en rémunération de son apport d'affaires. Les commissions ainsi rétrocédées au titre de 2015 à Edmond de Rothschild (France) par la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France) se sont élevées à 786.718,38 euros hors taxes.

Personnes concernées

Monsieur Vincent Taupin est Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France) et représentant de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Assurances et Conseils (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers
Audit
Jacques Lévi
Associé

Cabinet Didier Kling
& Associés
Didier Kling
Associé

Résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 466.751 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 155.584 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées au-dit rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2015	30.713.022,91
Report à nouveau précédent	34.224.826,43
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	64.937.849,34

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de 4,42 euros par action,

Soit	24.479.674,96
Report à nouveau	40.458.174,38

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2014	2013	2012
Dividende par action	3,16	2,91	-
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2e du CGI	40%	40%	-

Le dividende 2015 sera mis en paiement à compter du 1er juin 2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Dumoulin. Il est rappelé que, conformément aux dispositions statutaires, le mandat est d'une durée de 3 ans. Toutefois, il est dès à présent convenu que le mandat de M. Dumoulin viendra à échéance de manière anticipée au jour de la cession complète de la participation que la Caisse de Dépôt et Placement du Québec détient dans le capital de Edmond de Rothschild (France).

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de censeur de Monsieur François Boudreault. Il est rappelé que, conformément aux dispositions statutaires, le mandat est d'une durée de 3 ans. Toutefois, il est dès à présent convenu que le mandat de M. Boudreault viendra à échéance de manière anticipée au jour de la cession complète de la participation que la Caisse de Dépôt et Placement du Québec détient dans le capital de Edmond de Rothschild (France).

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 20.970.386 € versées durant l'exercice 2015 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

- Fonctions :
 - Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
 - Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
 - Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
 - Responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
 - Responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits

- Autres critères :
 - Managers de Preneurs de Risque
 - Rémunération totale de 500.000 Euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
 - Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée